

PAUL BERNARD ¹

NOUVEAUX ASPECTS
DU PROBLÈME ÉCONOMIQUE
INDOCHINOIS

Fernand Sorlot, Paris, 1937

TABLE DES MATIÈRES

I. — INCERTITUDES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE	7
II. — DÉVELOPPEMENT DE L'OUTILLAGE ÉCONOMIQUE DEPUIS TRENTE-CINQ ANS	19
III. — RÉSULTATS QUANTITATIFS ET RENTABILITÉ DIRECTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS	25
IV. — RENTABILITÉ INDIRECTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS	39
V. — FINANCEMENT DES TRAVAUX PUBLICS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL	49
VI. — NOUVEAUX PROGRAMMES DE TRAVAUX ENVISAGÉS	55
VII. — LE PROBLÈME DU SURPEUPLEMENT ET L'IMMIGRATION TONKINOISE	67
VIII. — LE PROBLÈME DU SURPEUPLEMENT ET L'INDUSTRIALISATION	77
IX. — L'INDUSTRIALISATION ET LE PROBLÈME DES DÉBOUCHÉS	85
X. — INDUSTRIE ET ARTISANAT	111
XI. — LE PROBLÈME SOCIAL	117
XII. — CONCLUSIONS	153
[5]	

N.B. : les passages en italiques dans l'original ont été marqués en bleu.

¹ Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, administrateur délégué de la SFFC, président des Transports aériens intercontinentaux (1946-1960). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/empire/TAI-1946-1963.pdf

UN DÉBAT ANCIEN

Les thèses de Paul Bernard prolongent un débat déjà ancien :

« La plupart des coloniaux français expérimentés condamnent aujourd'hui la théorie d'après laquelle les colonies ne devraient être que des marchés de consommation pour les produits français. Imaginée par les protectionnistes, cette doctrine régit encore nos colonies au point de vue douanier, mais nos colons créent partout où ils le peuvent des industries, sans s'inquiéter de savoir si leurs produits font concurrence à ceux des industriels français, et le gouvernement est impuissant à les en empêcher. » (Jean-Louis de Lanessan, ancien gouverneur de l'Indo-Chine, « La Crise coloniale », *Le Siècle*, 27 juillet 1907).

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Lanessan-Crise_coloniale_1907.pdf

Ou encore : « L'industrie indigène se développera un jour dans tous les domaines où elle sera portée à le faire par la nature, par les produits du sol et du sous-sol, dans tous les domaines où elle y trouvera profit, soit pour sa propre consommation, soit pour fournir l'immense marché chinois qui est à sa porte. ... La main-d'œuvre industrielle bénéficiera de cet essor, et le pouvoir d'achat des indigènes sera décuplé. Cette transformation se fera, elle est fatale, et nous répétons que ni les lois ni les règlements ne l'empêcheront. » (Albert Gaisman, administrateur de sociétés coloniales, *L'Œuvre de la France au Tonkin*, 1906, p. 195-196).

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Gaisman-France_au_Tonkin.pdf

I. — INCERTITUDES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE.

[7]

L'Indochine est-elle riche ou pauvre ?

L'Indochine est-elle riche ou pauvre ? Voilà la simple question posée par le bon sens populaire, à laquelle on doit pouvoir répondre en peu de mots.

La richesse d'un pays n'a pas d'autres signes réels que l'abondance des ressources naturelles et les moyens matériels de les mettre en œuvre.

Or, lorsqu'on dresse l'inventaire du sol et du sous-sol de l'Indochine, lorsqu'on recense les réserves illimitées de sa population, il est difficile de ne pas conclure que l'Indochine, dont les réalisations méritent déjà une certaine considération, est encore plus riche de possibilités.

Les plantations de caoutchouc et l'industrie minière sont des manifestations éclatantes de l'initiative française. En Cochinchine, 120.000 hectares ont été conquis sur la jungle et 2 milliards de capitaux français investis en moins de dix années. La production de caoutchouc dépasse déjà 40.000 tonnes et doublera d'ici cinq ans, assurant ainsi le ravitaillement intégral de la métropole en cette matière de première nécessité.

L'extension des rizières en Cochinchine est une illustration de ce que peut réaliser l'effort indigène, secondé par la technique de nos compatriotes. En moins de cinquante

ans, les superficies cultivées ont augmenté en Cochinchine de 2 millions d'hectares et le tonnage de riz exporté au dehors de 1 million 500.000 tonnes.

Voilà donc des signes indéniables de richesse qui justifieraient une réponse optimiste à la question posée.

[8]

L'envers du décor

Voyons maintenant l'envers du décor.

Tous les touristes ayant parcouru les routes du Tonkin conservent l'obsédante vision d'interminables files humaines en haillons, sordides et faméliques, les épaules voûtées sous le poids de charges accablantes.

L'immense majorité des indigènes ne connaît pas d'autre habitation que la hutte en pisé qui abrite pêle-mêle la volaille, les porcs et les êtres humains.

Un observateur impartial, M. Pierre Gourou, professeur de l'Université, qui s'est livré tout récemment à une enquête minutieuse sur les conditions de vie dans le delta tonkinois², écrit :

« On peut tenir pour établi que la population vit à la limite de la disette et de la misère. »

Il estime que le budget d'une famille de cinq personnes, considérée comme aisée, est de 66 francs-papier par mois, et qu'une famille pauvre, cas le plus général, doit se contenter de 37 fr. 50.

Cette juxtaposition de tableaux également sincères, mais qui présentent la réalité sous des aspects difficilement conciliables, déconcerte l'homme de bonne foi qui n'a pas latitude d'éclairer sa religion par une enquête personnelle.

La colonisation est d'abord à fins humaines ; ce qui importe au premier chef, c'est d'améliorer les conditions de vie des indigènes ; le progrès matériel est, en effet, la seule justification morale de l'intervention blanche contre la volonté du peuple colonisé.

Nous devons donc nous poser la question : si des ombres apparaissent au tableau, ne sont-elles que l'inévitable contrepartie de tout effort de création, ou bien, au contraire, les choses eussent-elles pu être [9] différentes si d'autres méthodes avaient prévalu ? En un mot, n'avons-nous pas commis quelque erreur d'aiguillage et sommes-nous bien engagés sur la bonne voie ? C'est à cette question que la présente étude voudrait fournir des éléments de réponse en analysant les traits essentiels de la colonisation française au cours des trente dernières années.

*

* *

La politique économique de la France en Indochine n'a pas suivi la ligne droite. On peut noter, en effet, des étapes successives qui trahissent un manque d'unité dans les conceptions et de continuité dans l'exécution.

La période de la conquête

La première étape fut celle de la conquête. Elle se situe antérieurement à 1900. L'effort français est alors entièrement commandé par des considérations de politique ;

² Pierre Gourou, *Les Paysans du delta tonkinois*.

le problème qui se pose est un problème de pénétration, non d'exploitation ou de création de richesses. Même en Cochinchine, où les amiraux creusèrent, presque dès leur débarquement, d'importants réseaux de canaux, ces travaux furent conçus comme des voies d'accès au cœur du pays ; s'ils contribuèrent, par le drainage des terres, à l'extension des cultures, il semble bien, qu'au moins dans les débuts, ces résultats aient été obtenus sans qu'on les ait intentionnellement poursuivis.

La politique de Paul Doumer : les grands travaux publics.

La deuxième étape fut celle de la colonisation, par l'exécution de grands travaux d'intérêt public. Cette politique porte la marque du grand colonial Paul Doumer. Il traça, en effet, un plan grandiose d'outillage avec la volonté agissante, avec le mépris des con- [10] tingences dont Haussmann avait fait preuve en dessinant les plans de Paris.

Ses successeurs du palais de l'avenue Puginier recueillirent pieusement cet héritage et gravèrent comme au burin, sur le sol de l'Indochine, cet imposant quadrillage de routes, de chemins de fer, de canaux, que l'éminent homme d'État avait conçu, sans oser modifier une maille du réseau. Œuvre qui, sans contredit, force le respect, mais anticipe de plusieurs dizaines d'années sur les besoins réels du pays.

Cette politique était fondée sur le préjugé de l'abondance des ressources naturelles ; nos colonies, considérées comme des eldorados, étaient supposées regorger de biens de toutes sortes ; il suffisait donc d'en faciliter l'échange par le développement des voies de communication pour que l'essor économique s'ensuivît.

Cette conception de la colonisation procédait des dogmes, alors en faveur, de l'économie libérale : [on crée l'outillage public par l'emprunt. L'initiative privée, l'espoir de rémunération avantageuse des capitaux fait le reste.](#)

Nos possessions furent ainsi dotées d'un matériel et d'un outillage dont, à certains moments même (fournitures au titre des prestations allemandes), on leur imposa la prise en charge sans les avoir consultées ; sous couleur de développer l'outillage économique, et sur la pression généralement intéressée de certains groupements métropolitains, des voies ferrées furent établies un peu au hasard, sans réelle justification économique.

En fait, on avait donné à la colonie une armature économique qui n'était pas à sa taille et qui n'allait pas tarder à l'écraser. Autour de cette armature, la vie était absente, car on n'avait presque rien fait pour développer parallèlement la production privée.

[11] Tous ces travaux furent financés par des emprunts dont les charges ne tardèrent pas à devenir accablantes pour les budgets, l'activité nouvelle qu'ils avaient suscitée n'étant pas en rapport avec l'effort financier déployé.

La politique de grande production.

Ce fut alors l'hymne entonné à la production et les encouragements accordés aux nouvelles entreprises européennes et indigènes en vue d'accroître les exportations de toute nature. Nouvelle étape de la politique économique, dont les débuts coïncidèrent avec la fin de la guerre.

Cette ligne de conduite s'inspirait d'ailleurs de la politique recommandée par tous les économistes européens. Seules, disait-on, étaient appelées à subsister dans une société moderne, les exploitations de grande envergure, les entreprises plus modestes devant tour à tour s'effacer devant elles, avec leur outillage désuet et leurs frais généraux dispersés.

Le monde s'acheminait vers une spécialisation croissante, chaque peuple, comme chaque individu, devenant des rouages infimes de cette immense machine économique dont toutes les pièces, merveilleusement agencées, s'engrènaient avec l'automatisme d'un mécanisme de précision.

L'Indochine ne résista pas à cet entraînement communicatif.

On fit appel à l'épargne métropolitaine. Le petit rentier français, habitué à économiser sou par sou ou à acheter la terre par centiares, fut ébloui mais non effrayé lorsqu'on sollicita son concours par millions, pour défricher d'un seul coup des milliers d'hectares de forêt vierge. Une seule société de caoutchouc réclama 60.000 hectares de concessions, et elle put témoigner qu'elle disposait des ressources voulues pour mener à bien cette entreprise gigantesque. On se demande encore quel motif l'Administration put invoquer pour les lui refuser.

Nos mines de charbon s'équipèrent à la même cadence sans qu'on s'inquiétât des débouchés.

Nos fameuses terres rouges n'étaient-elles pas plus fertiles que le sol déjà épuisé de la Malaisie ou de Ceylan ? Nos gisements d'antracites affleurant à découvert n'offraient-ils pas des facilités d'exploitation hors de pair ? Qu'avions-nous à redouter dans ces conditions de la concurrence des marchés extérieurs ?

Enfin, l'Annamite lui-même entendit se mettre au pas du progrès. Nous étions venus prendre l'enfant par la main dans les champs où il menait les buffles au pâturage pour le conduire sur les bancs de nos écoles. Estimant y avoir acquis l'instruction, il ne pouvait plus, à l'âge d'homme, limiter ses horizons aux sillons de la rizière paternelle. Plus ou moins affranchi de la tutelle familiale, ayant substitué l'habitude à la foi pour l'observation des rites ancestraux, la terre avait perdu pour lui le caractère sacré qu'elle empruntait au dépôt des cendres de ses aïeux. Elle devenait un objet de spéculation, un article d'échange, un prétexte à revenu. On cessait de la cultiver avec ses bras et on en abandonnait les soins à des mains mercenaires.

Genèse de la crise.

Et puis, il fallut déchanter. Un grain de sable s'était coincé au point inconnu du merveilleux mécanisme et l'énorme machine s'arrêta. [On avait produit pour vendre et non pour consommer.](#) Or, l'acheteur se déroba. L'abondance des biens entraînait la misère. Pourtant, il fallait vivre, c'est-à-dire tout d'abord manger, se vêtir. L'économie créée ne se prêtait pas à un repli. Il fallait continuer à marcher de l'avant sur des sables mouvants, et conquérir, en aveugle, de nouveaux débouchés.

Mais alors les producteurs métropolitains, menacés par la concurrence coloniale, s'alarmèrent : il est inadmissible, dirent-ils, qu'au moment même où nos agriculteurs restreignent volontairement leurs emblavements, nos colonies inondent un marché déjà saturé avec leurs propres céréales. Ces plaintes, bien qu'excessives, n'étaient d'ailleurs pas dépourvues de fondement.

La Conférence coloniale

Les antagonismes entre la France et ses colonies prenant un caractère particulièrement aigu, une Conférence fut instituée pour chercher à les réduire.

C'est, en fait, un véritable casse-tête chinois que les experts de cette Conférence avaient pour mission de résoudre.

[Les exportateurs métropolitains attachent, en effet, une importance croissante au débouché colonial qui représente, pour certains d'entre eux, une nécessité vitale. Mais il est bien évident que pour payer ces fournitures de matériel et de produits fabriqués,](#)

nos colonies doivent apporter quelque chose en échange. Or, la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, et nos colonies seraient en peine d'offrir autre chose que leur riz, leur blé, leur vin, leur maïs, leur charbon.

Il se trouve, malheureusement, que l'ensemble économique de nos colonies et de la métropole produit précisément trop de céréales, trop de vins, trop de charbon pour les possibilités actuelles de consommation de tous les sujets de l'empire français.

[14] Pour lever cette difficulté, certains membres de la Conférence suggérèrent que nos colonies détournassent vers des pays étrangers, en leur accordant en contrepartie certaines facilités douanières, une fraction du commerce franco-colonial. Mais, le problème, ainsi déplacé, ne se trouvait pas résolu ; on l'avait simplement rendu plus difficile et masqué par un écran le drame des échanges entre la France et ses possessions.

On a proposé aussi à nos colonies, pour sortir de cette impasse, de restreindre leur production. Solution américaine : des primes sont offertes aux cultivateurs qui acceptent de rendre à la brousse les terres que leurs efforts récents viennent de féconder. Le standard de vie déjà misérable de nos protégés s'en trouverait abaissé pour autant. Ce procédé malthusien de colonisation à rebours fut réellement appliqué à certains de nos protectorats : politique d'arrachage des pieds de vigne en Tunisie.

Les dirigeants de la Conférence impériale allèrent moins loin. Ils recommandèrent simplement d'orienter la production de nos colonies dans des voies telles qu'elles ne risquent pas de concurrencer la production métropolitaine. Ils admirent volontiers que nos possessions pussent créer une industrie d'extraction de matières premières, charbonnages et mines métalliques. et une agriculture dont les produits seraient consommés sur place ou bien correspondraient à un besoin de la clientèle métropolitaine. Mais, ils se déclarèrent opposés à l'instauration d'industries susceptibles de procurer à la population indigène des articles fabriqués que la France est en mesure d'exporter. Par ailleurs, un frein devait être apporté à l'entrée dans la métropole des denrées agricoles concurrençant les produits du sol national.

Sans insister sur ce qu'il peut y avoir de choquant à [15] limiter ainsi, par un acte d'autorité du peuple colonisateur, l'activité de sujets français réputés libres, il est facile de comprendre qu'un pareil compartimentage de l'activité équivaldrait, pour une possession en pleine évolution comme l'Indochine, à un véritable arrêt de mort.

Quelles sont les cultures nouvelles, en effet, que l'on peut proposer aux 20 millions d'indigènes de notre Indochine, alors qu'il y a déjà surproduction de riz, de blé, de caoutchouc, de thé, de poivre, de maïs dans le monde ? Il y aura toujours plus ou moins concurrence, quelle que soit l'activité choisie, et avec une pareille camisole de force, l'économie de nos possessions se trouverait ramenée à un état rudimentaire.

Il ne s'agissait là, d'ailleurs, de la part de la Conférence impériale, que de vœux purement platoniques, aucune solution positive n'ayant été apportée au problème proposé.

A défaut de réalisations concrètes, deux suggestions furent cependant retenues : création d'un Comité des céréales et d'un Comité supérieur des industries de l'empire français, ces organismes devant recueillir et arrondir l'héritage de la Conférence impériale.

Mais l'exposé des motifs du projet de loi tendant à la création de ces deux organismes trahit l'embarras des négociateurs de la Conférence impériale. On y évite soigneusement toute affirmation qui pourrait éveiller les susceptibilités métropolitaines ou coloniales.

Est-il opportun pour accroître le standard de vie de nos populations d'outre-mer de favoriser la création dans nos possessions d'industries qui ne peuvent éviter de devenir concurrentes un jour de celles de la métropole ? Ce problème crucial est soigneusement écarté.

En un mot, les difficultés véritables sont esquivées [16] et on en transmet l'écheveau presque intact à de nouveaux organismes qui auront la charge de le dévider. Mais, comme il faut donner quelque apaisement à l'opinion, on caresse l'espoir, évidemment fallacieux, que d'autres pays voudront bien accueillir ces surplus exportables jugés indésirables par la métropole.

En fait, ni le Comité des céréales, ni le Comité des industries de l'Empire ne virent jamais le jour.

La nouvelle politique coloniale officielle.

Ce demi-échec de la Conférence impériale provoqua dans l'opinion publique une déception assez vive. Mais les théoriciens, qui ne sont jamais dans l'embarras, en tirèrent argument pour élaborer et suggérer une nouvelle politique coloniale qui marque la dernière étape de nos hésitations et constitue, semble-t-il, la doctrine officielle du moment.

A vrai dire, si l'état d'esprit qui prévalait dans la métropole. n'avait pas été étranger à la politique de production à outrance suivie en Indochine durant les années d'après guerre, on peut rechercher, parallèlement, des inspirations de source métropolitaine dans les méthodes que l'on cherche à appliquer aujourd'hui dans notre colonie.

Le prolongement inattendu de la crise mondiale inclina certains esprits à prononcer la faillite du capitalisme et des méthodes d'économie libérale.

L'impuissance caractérisée des théoriciens à résoudre d'une façon satisfaisante les problèmes de la surproduction et du chômage condamna leur enseignement aux yeux de l'opinion publique. Et celle-ci fut aussitôt séduite par d'autres prophètes qui en prirent exactement le contre-pied.

A la notion du profit et de l'épargne comme moteurs du progrès économique, on substitua le développement [17] du pouvoir d'achat des masses, la crise de surproduction étant jugée imputable à une répartition défectueuse des revenus.

Ces théories devinrent assez vite articles d'exportation. Tout effort poursuivi en Indochine sous le signe de l'économie capitaliste devint suspect. Une orientation nouvelle devait être donnée à l'action officielle, en vue de stimuler le paysannat. et l'artisanat indigènes, cet effort s'inscrivant dans un vaste plan d'économie dirigée au contour d'ailleurs imprécis. La journée de huit heures, les congés payés furent institués avec une hâte irréfléchie, la création de syndicats est annoncée pour demain.

Voilà où nous en sommes et voilà ce qui s'élabore. Cette nouvelle politique économique n'est-elle qu'une étape dans la longue série de tâtonnements que nous avons retracée. Est-ce au contraire un point d'arrivée ?

A la lumière du passé jugeons donc la doctrine du présent et cherchons à voir où l'on veut nous conduire.

[19]

II. — DÉVELOPPEMENT DE L'OUTILLAGE ÉCONOMIQUE DEPUIS TRENTE-CINQ ANS

[21]

Dépenses de travaux publics effectués en Indochine de 1900 à 1935

Les dépenses de travaux publics (travaux neufs) effectués de 1900 à 1935 sur les ressources du budget général et sur fonds d'emprunts ont été les suivantes en millions de piastres :

	Budget général	Emprunts	Total	(%)
Annam	59,5	78,2	137,7	34
Cambodge	28,2	17,8	46,0	11
Cochinchine	54,5	30,4	84,9	21
Laos	14,2	1,4	15,6	4
Tonkin	57,9	62,8	120,7	30
	214,3	190,6	404,9	100

À ces dépenses, il y a lieu d'ajouter celles effectuées sur les ressources des budgets locaux s'élevant, pour l'ensemble, à 117 millions, de telle sorte que les dépenses totales de travaux neufs depuis 1900 ressortent à 522 millions de \$.

Il y a lieu de les majorer en outre d'environ 15 % pour tenir compte des dépenses de personnel. Ces dépenses sont à rapprocher de la masse globale des budgets durant la même période, soit 1.943 millions de \$ pour le budget général et 1.245 millions de \$ pour les budgets locaux, de telle sorte qu'en tenant compte des dépenses de personnel, [l'effort financier de la colonie pour constituer son outillage économique a représenté, depuis 1900, une contribution annuelle moyenne de 18 % des différents budgets.](#)

[22] Indiquons à titre de comparaison que, pour l'année 1935, la part des dépenses d'enseignement a été de 7,94 % et celle des dépenses d'assistance de 5,16 %.

Répartition par colonie et par nature de travaux des dépenses de travaux publics.

La répartition, par colonie et par nature de travaux, des dépenses ci-dessus, toujours dans la période de 1900 à 1935, en millions de piastres, a été la suivante (budget général et fonds d'emprunt seulement) :

	Voies ferrées	Routes	Hydraulique et navigation	Divers	Totaux
--	------------------	--------	------------------------------	--------	--------

Annam	77,6	19,5	17,2	23,4	137,7
Cambodge	22,1	14,5	1,6	7,8	46,0
Cochinchine	22,0	8,1	27,0	27,8	84,9
Laos	0,2	11,3	1,6	2,5	15,6
Tonkin	46,2	17,3	28,6	28,6	120,7
Total	168,1	70,7	76,0	90,1	404,9
(%)	42	17	19	22	100

Ces dépenses n'ont pas pour contrepartie des recettes directes appréciables. En effet, les chemins de fer équilibrent difficilement leur compte d'exploitation ; la taxe de consommation sur les huiles minérales ne couvre pas les frais d'entretien du réseau routier ; les aménagements hydrauliques ont été effectués gratuitement pour le compte des usagers. Enfin, les dépenses de bâtiments, urbanisme, assainissement, etc. entraînent des charges annuelles d'entretien sans contrepartie.

[23] Quant au rendement indirect provenant de l'accroissement du potentiel de production du pays et du développement des recettes fiscales qu'il entraîne, il n'est guère apparent que pour les travaux d'hydraulique agricole. En effet, les voies ferrées construites, doublant généralement les voies d'eau, n'ont, dans le cas le plus général, qu'un trafic limité de marchandises et le réseau routier présente un intérêt beaucoup plus politique ou touristique qu'économique.

Autrement dit, l'effort de travaux publics depuis 1900 a beaucoup plus porté sur le développement des moyens de communication que sur l'accroissement de la capacité productive du pays. Il est donc nécessaire que, désormais, cette proportion se renverse et que les travaux d'hydraulique agricole prennent le pas sur tous les autres travaux.

Programme financier des travaux en cours.

Le programme de travaux consacré par la loi du 22 février 1931 avait prévu pour l'Indochine un total de dotations de 187.200.000 \$ réparti comme suit :

Travaux publics proprement dits :

Voies ferrées	116.160.000 \$
Hydraulique agricole	48.240.000 \$
Travaux au titre des P. T. T.	10.800.000 \$
Dépenses sanitaires	12.000.000 \$
	187.200.000 \$

Ces capitaux devaient être rassemblés jusqu'à concurrence de 137.000.000 de \$ par l'emprunt ; pour le surplus, soit 50.200.000 \$, par des dotations du budget général sous forme de participation directe et d'emploi des prestations en nature.

Fin 1931, la participation effective du budget général s'est élevée à 12.424.508 \$ [24] et à 14.634.361 \$ 79 en y comprenant les prestations en nature déjà remboursées. Depuis lors, la crise mondiale ayant tari les ressources budgétaires, les dotations annuelles effectives à ce titre ont dû être suspendues.

Les facultés d'emprunt restant limitées à 137 millions de \$, comme indiqué ci-dessus, les disponibilités totales ont été ainsi ramenées à 151.634.361 \$ 79.

A la fin 1935, 118.046.000 \$ avaient été émis sur la faculté totale d'emprunt de 137.000.000, ces 118 millions 46.000 \$ ayant produit net dans les caisses du budget des grands travaux 107.446.000 \$. L'annuité budgétaire afférente au service de ces emprunts s'élevait, en 1937, à 7.436.870 \$.

Une nouvelle émission de 13.000.000 de \$ a été réalisée dans le premier semestre de 1937, de telle sorte que les ressources à attendre de l'emprunt autorisé du 22 février 1931 seront bientôt épuisées.

Sur les 42.062.000 de dépenses prévues au titre de l'hydraulique agricole, 36.421.000 \$ auront été dépensés à fin 1937.

[25]

III. — RÉSULTATS QUANTITATIFS ET RENTABILITÉ DIRECTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS.

[27] Le programme de travaux en cours étant sur le point d'être achevé, il est normal et nécessaire de dresser le bilan des efforts entrepris dans le domaine de l'hydraulique agricole et de comparer les résultats obtenus dans les différentes colonies.

Ces efforts ayant porté presque uniquement sur l'amélioration des conditions de la riziculture, l'augmentation des tonnages produits en riz donne une première indication directe sur l'efficacité des travaux entrepris. Une deuxième indication est fournie par des constatations indirectes : augmentation des impôts, développement de la consommation, progression des exportations, etc.

Nous examinerons donc les résultats, pour chaque colonie. sous ce double aspect :

Rendement direct des travaux d'hydraulique agricole Observations générales

L'augmentation de rendement des rizières provoquée par les travaux d'hydraulique agricole est assez délicate à déterminer. Tout d'abord, en effet, certains travaux très importants comme ceux du renforcement des digues du Tonkin, n'ont eu pour résultat que d'éviter des inondations qui se produisent dans certaines régions à des époques variables, mais répétées. En outre, pour les travaux affectant une zone déterminée (irrigation d'un casier par exemple), il n'a pas été procédé, dans la majorité des cas, à des sondages directs de récolte avant et après exécution des travaux.

On se trouve donc en présence d'informations le plus souvent contradictoires des services de Travaux publics ayant assumé la responsabilité des travaux [28] et des fonctionnaires des Services civils ou de l'Administration indigène chargée de collecter les impôts. Les premiers sont, en effet, suspects de majorer les résultats pour justifier l'œuvre accomplie, tandis que les seconds manifestent la tendance inverse, pour résister, au nom de la population qu'ils administrent, à une aggravation des charges fiscales que l'augmentation de la production pourrait légitimer.

Il semble cependant que les indications des Travaux publics ont plus de véracité que celles de l'Administration proprement dite. Nous nous en sommes donc tenus généralement à leurs évaluations en les réduisant toutefois de 10 % environ.

Bilan des travaux d'hydraulique agricole
proprement dits au Tonkin et en Annam.

Le bilan des travaux d'hydraulique proprement dits au Tonkin, c'est-à-dire en excluant les travaux de renforcement des digues du fleuve Rouge, est le suivant :

Les travaux, effectués ou en cours, portent sur une surface de 250.000 ha
Les dépenses totales effectuées ou envisagées s'élèvent à 14.400.000
l'augmentation de production obtenue ou escomptée ressort à 300.000 t.

Le même bilan établi pour l'Annam se présente comme suit :

Les travaux d'hydraulique effectués ou en cours d'exécution en Annam portent sur 152.000 ha

Les dépenses totales ressortent à 19.800.000 \$
et l'augmentation de production obtenue ou escomptée ressort à 213.000 t.

[29]

Bilan des travaux d'hydraulique agricole en Cochinchine.

En Cochinchine, les travaux d'hydraulique ont eu un double but : d'une part, faciliter la navigation ; d'autre part, drainer les terres basses. Ces travaux ont consisté en ouverture de canaux et ont été poursuivis très régulièrement depuis le début de l'occupation française.

A fin 1936, 58 millions de \$ avaient été dépensés à ce titre depuis 1896, la superficie intéressée couvrant 2 millions d'hectares et l'augmentation de production du paddy atteignant 2.100.000 tonnes environ.

A ces résultats, il y a lieu d'ajouter ceux à attendre du programme en cours, de telle sorte que le bilan général des travaux d'hydraulique agricole pour la Cochinchine est le suivant :

La surface intéressée porte sur 2.100.000 ha
Les dépenses engagées depuis 1886 ressortent à 62.000.000 \$
et l'augmentation de production est de 2.200.000 t.

Les estimations pour la Cochinchine sont beaucoup plus sûres que pour le Tonkin et pour l'Annam, étant donné que la plus grosse part de la production est exportée et que les statistiques donnent des indications précises à ce sujet.

Comparaison des résultats obtenus dans les différentes colonies

En résumé, il ressort de cette comparaison que pour augmenter la production annuelle d'une tonne de paddy, il a fallu dépenser :

47 \$ au Tonkin ;
93 \$ en Annam ;
28 \$ en Cochinchine.

[30] Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces différences. Les travaux d'hydraulique agricole au Tonkin, en effet, n'ont eu généralement pour résultat que d'augmenter le rendement à l'hectare, en permettant, notamment, de faire deux cultures au lieu d'une ou de supprimer les aléas dus à la sécheresse ou à l'inondation. Mais la culture extensive a été exceptionnelle.

En Annam, la même observation s'impose et le coût des travaux a été plus élevé.

En Cochinchine, au contraire, l'augmentation de production a été entièrement provoquée par une extension des cultures. Les superficies cultivées en rizières sont, en effet, passées de 740.000 hectares environ, en 1885, à 2.200.000 hectares en 1936.

Nous venons de chiffrer ce qu'il en avait coûté dans les différents pays de l'Union pour provoquer une augmentation de récolte annuelle d'une tonne. Aux prix actuels, une tonne de paddy valant environ 35 \$³ sur les lieux de production, il en résulte que la valeur de la production annuelle a pu être augmentée de 35 \$ pour une dépense effectuée une fois pour toutes en capital de 47 \$ au Tonkin, 93 \$ en Annam et 28 \$ en Cochinchine.

Charges financières

Pour déterminer si ces travaux sont effectivement payants, il faut tout d'abord faire entrer en ligne de compte les arrérages des emprunts qu'ils ont nécessités. Nous avons vu que ces arrérages (amortissements et intérêts annuels) représentaient environ 7 % des sommes réellement investies. Ces charges s'élèvent donc, pour une tonne de paddy supplémentaire produite, à 3 \$ 29 au Tonkin, 6 \$ 51 en Annam et 1 \$ 96 en Cochinchine.

[31]

Dépenses d'exploitation

A ces charges financières, il faut ajouter les frais d'entretien et d'exploitation du réseau hydraulique nouvellement créé. Ces dépenses peuvent être estimées au Tonkin et en Annam à 2 \$ par hectare s'il s'agit d'irrigation par gravité et 6 \$ 50 par hectare s'il s'agit d'irrigation par pompage. En Cochinchine, les mêmes dépenses ne dépassent pas 1 \$ par hectare.

L'augmentation de récolte ayant été d'environ 1.200 kilos à l'hectare au Tonkin, 1.400 kilos en Annam et 1.100 kilos en Cochinchine, il s'ensuit que les charges d'entretien et d'exploitation ressortent, par tonne supplémentaire produite, à :

1 \$ 60 au Tonkin pour irrigation par gravité ;
5 \$ 40 au Tonkin pour irrigation par pompage ;
1 \$ 40 en Annam pour irrigation par gravité ;
3 \$ 60 en Annam pour irrigation par pompage,
et 0 \$ 90 en Cochinchine⁴ .

Charges totales

Dans l'ensemble et en moyenne, les charges totales s'élèvent, au Tonkin et en Annam, à 8 \$ au maximum lorsqu'il s'agit d'irrigation par gravité et 12 \$ au maximum lorsqu'il s'agit d'irrigation par pompage. En Cochinchine, les mêmes charges ne dépassent pas 3 \$.

³ En juin 1937 sur base de la £ à 105 francs. Tous les calculs qui suivent ont été établis dans cette hypothèse.

⁴ L'irrigation par gravité paraît ainsi beaucoup moins onéreuse que l'irrigation par pompage ; mais il y a lieu de tenir compte du fait que les dépenses de premier établissement sont beaucoup plus élevées dans le premier cas que dans le second. Si l'on tient compte des charges de capital, aucun avantage marqué n'existe en faveur de l'un ou de l'autre système.

En déduisant ces charges de l'augmentation de production représentant une valeur de 35 \$, le solde se trouve ramené à 23 et 27 \$ au Tonkin et 32 \$ en Co- [32] chinchine. Si les dépenses entraînées par la production de ce supplément de récolte sont inférieures à ce solde, les travaux effectués sont effectivement rentables et il apparaît après le dénouement du cycle des opérations agricoles une plus-value entre les mains de l'exploitant.

Comment donc calculer les frais de culture provoqués par la récolte d'une tonne de paddy supplémentaire ? Cette question se rattache à [celle particulièrement délicate de la détermination du prix de revient dans une exploitation agricole](#).

Frais de culture en Cochinchine

S'il s'agit d'un domaine qui n'est pas exploité par le propriétaire lui-même, comme c'est le cas général en Cochinchine, ce prix de revient comprend, d'une part la rémunération des travailleurs (part de la récolte laissée aux fermiers ou métayers), d'autre part, les charges de capital : impôts, renouvellement du cheptel, des magasins, entretien des installations, etc. Il petit donc être déterminé avec une certaine précision sous la [réserve toutefois que le propriétaire ne fasse pas intervenir dans le décompte sa rémunération personnelle, évidemment arbitraire, à titre de frais de gestion de l'entreprise](#).

Ce calcul a été fait à maintes reprises en Cochinchine et notamment par une Commission ayant été saisie directement de cette question en 1932. Elle a conclu que, pour une terre de qualité moyenne rapportant 1.400 kilos à l'hectare, les charges du propriétaire s'élevaient :

à 700 kilos de paddy (rémunération des fermiers) ;
et 16 \$ 50 (pour frais de direction, gérance, amortissements et impôts).

[33] Si l'on rapporte ces dépenses à la tonne de paddy, on voit que les charges du propriétaire s'élèvent, pour une tonne de paddy supplémentaire produite, à 23 \$ 50.

Dans ces conditions, le bénéfice réel de la culture ressortirait en supposant les frais d'aménagement mis à la charge de l'usager à

$$32 \$ - 23 \$ 50 = 8 \$ 50 \text{ à la tonne.}$$

[Il n'est donc pas douteux que la culture extensive en Cochinchine permet non seulement de couvrir la charge afférente aux aménagements hydrauliques initiaux, mais encore d'assurer, en fin de récolte une plus-value substantielle aux producteurs.](#)

Prix de revient au Tonkin

Examinons maintenant la situation au Tonkin et en Annam.

Il s'agit là presque toujours d'exploitations de faible superficie cultivées par les propriétaires et leur famille. Le prix de revient est alors formé de l'addition de toutes les dépenses effectuées par ce propriétaire et par les siens pour leur nourriture, leurs vêtements, leur logement, en un mot, pour satisfaire leurs besoins. Or, ces besoins sont entièrement subjectifs et dans une large mesure extensibles ou compressibles, de telle sorte qu'on a pu prétendre avec quelque apparence de raison qu'il n'y avait pas, à proprement parler, de prix de revient dans cette forme d'agriculture.

Cette conclusion n'est, d'ailleurs, pas légitime, car on peut parfaitement déterminer un véritable [prix de revient industriel](#) en considérant, non pas les journées de présence

réelle des exploitants de la terre, mais le [nombre de journées de travail effectif](#) requises pour produire une tonne de paddy. Si l'on s'en rap- [34] porte aux enquêtes effectuées par les Services de l'Agriculture officiels⁵, il faudrait au Tonkin cent cinquante journées de travailleurs pour assurer, dans des conditions satisfaisantes, l'exploitation d'un hectare de rizières comportant deux récoltes annuelles ; cette estimation paraissant un peu faible, nous adopterons le total de deux cents journées de travail.

La récolte moyenne étant d'environ 2.000 kilos, on voit qu'il faut au Tonkin cent journées de travailleur pour produire une tonne de paddy.

Si l'on admet comme prix de la journée de travail le prix de 20 cents (ce prix est certainement supérieur à la moyenne des salaires agricoles), la valeur du travail incorporée dans une tonne de paddy ressort à 20 \$.

En fin de compte, il reste entre les mains du propriétaire, dans l'hypothèse où on lui fait supporter sa quote-part des charges financières et des frais d'exploitation du réseau d'hydraulique, un solde de 3 à 7 \$ suivant le mode d'irrigation, par tonne supplémentaire produite pour payer ses impôts, renouveler son cheptel. La marge n'est sans doute pas considérable mais, compte tenu de ce que nous avons estimé la journée de travail à un prix élevé, [il est cependant raisonnable de conclure que les travaux d'hydraulique, au Tonkin comme en Cochinchine, mais sans doute à un degré moindre, constituent une opération financière nettement rémunératrice.](#)

Controverse au sujet de la taxe d'eau

On peut s'étonner, dans ces conditions, que l'Administration n'ait pas réussi à imposer, comme elle était tentée de le faire, une taxe d'eau pour faire payer [35] aux usagers le bénéfice des travaux entrepris pour leur compte aux frais de l'État.

A ce sujet, une controverse qui dure depuis plusieurs années, s'est engagée entre les agents des Travaux publics et les fonctionnaires des Services civils. Se basant sur l'augmentation de rendement incontestable qu'ont provoquée ces travaux, les ingénieurs des Travaux publics, par un calcul analogue à celui que nous venons d'établir, démontrent qu'il est possible d'exiger des bénéficiaires une taxe annuelle couvrant les charges financières et les dépenses d'exploitation des réseaux d'irrigation.

A cette thèse, les fonctionnaires des Services civils répondent en contestant tout d'abord l'efficacité des travaux entrepris ou pour le moins en minimisant les résultats. Ils ajoutent — et c'est un fait de constatation pure qu'ils sont mieux placés que quiconque pour apprécier — que, en dépit de l'augmentation du rendement en riz, les disponibilités de leurs assujettis ne se trouvent pas accrues dans une mesure qui permette une élévation notable du taux des impôts.

Comment expliquer cette contradiction ? De la façon la plus simple, car les calculs que nous avons effectués n'ont qu'une valeur purement théorique.

Le facteur de la densité de la population

Nous avons négligé, en effet, un élément essentiel, savoir la densité de la population, qui intervient pour modifier d'une façon radicale les conclusions qui précèdent. [Le prix de revient réel est représenté, en effet, non pas par la totalisation de la valeur des journées de travail effectives qui seraient requises pour cultiver un hectare, mais par la somme des besoins élémentaires de la population qui vit sur la terre et qui tire d'elle tous ses moyens de subsistance.](#)

⁵ Yves Henry, *Économie agricole de l'Indochine*.

[36] Rappelons, en effet, qu'au Tonkin, dans le delta tonkinois, il y a environ 7 millions d'individus pour une superficie cultivée de 1.200.000 hectares. En admettant qu'un million d'individus sur 7 millions soient employés dans l'industrie, le commerce ou les louages quelconques de services en dehors de l'agriculture, ce qui paraît un maximum, il faut en conclure qu'une population agricole de 6 millions d'individus occupe 1.200.000 hectares, soit 5 individus par hectare. Une famille comprenant, en général, 5 individus, on voit donc que la répartition moyenne de la population est d'une famille par hectare.

Ce calcul grossier est à rapprocher d'enquêtes, précises effectuées notamment par M. Gourou dans la province de Bac-Ninh, et desquelles il ressort que 91 % des familles possèdent moins de 3 maus, c'est-à-dire moins d'un hectare.

Revenue moyen d'une famille au Tonkin

Examinons donc le cas d'un propriétaire exploitant lui-même avec sa famille un hectare de terre, ce qui est, nous le répétons, le cas le plus général, et récoltant 2.000 kilos de paddy. Lui et sa famille consommant annuellement 1.250 kilos, il lui reste à vendre 750 kilos, représentant une valeur de 27 \$. C'est la somme avec laquelle il doit subvenir, pendant une année, à tous ses besoins que l'alimentation en riz, ainsi qu'à ceux de sa famille, s'il ne peut trouver d'occupation en dehors de la riziculture.

On voit donc que dans une exploitation de ce genre, le prix de revient réel ne peut être rendu inférieur au prix de vente qu'en réduisant les besoins de la population au strict minimum vital ou, pour parler plus simplement, en contraignant le cultivateur à la misère. [Et cela explique que toute augmentation du \[37\] revenu des exploitations due en particulier aux travaux d'hydraulique agricole se traduise par une simple augmentation de la consommation sans qu'on puisse songer à réserver une part de ce revenu pour couvrir la charge des travaux effectués et *a fortiori* pour constituer une épargne destinée à accroître le potentiel de production et, par suite, le bien-être futur de la population.](#)

Revenus moyens d'une famille en Cochinchine

Nous avons vu qu'en Cochinchine, la conclusion était différente pour le propriétaire exploitant sa terre avec des fermiers. Mais, dira-t-on, cette situation avantageuse du propriétaire n'est-elle pas la conséquence du fait que les fermiers qui travaillent pour son compte sont insuffisamment payés ? Quelle est donc la situation réelle de ces derniers ?

Négligeant le cas des vieilles provinces de Cochinchine. — où le problème se pose sous un jour qui rappelle celui du Tonkin —, nous examinerons celui des terres nouvellement cultivées.

Dans ces régions, on admet comme normale l'occupation par une famille de 5 habitants d'un domaine de 5 hectares, soit un habitant par hectare. La récolte peut être estimée de 1.200 à 1.400 kilos, sur lesquels 600 kilos au minimum représentent la part du travail. Une famille de 5 personnes récolte donc 3.500 kilos et, en déduisant la consommation personnelle, soit 1.250 kilos, il reste, pour faire face à tous les besoins de cette famille, la valeur de 1.750 kilos de paddy, au lieu de 750 kilos prévus au Tonkin. On voit donc que, en Cochinchine, la situation du [fermier — c'est-à-dire du salarié agricole — est infiniment privilégiée par rapport à celle du propriétaire riziculteur moyen dans le Nord](#). Néanmoins, aux cours actuels, du paddy, la [38] valeur de ce supplément de récolte ne représente pas plus de 54 \$, ce qui paraît un strict minimum,

pour assurer les besoins les plus immédiats des individus, sans qu'il soit, là non plus, question de constituer une épargne.

En résumé, nous voyons quelle réponse il est raisonnable de faire à la question posée : Les travaux d'hydraulique agricole sont-ils directement rentables ?

Théoriquement, une réponse affirmative s'impose. L'augmentation de production provoquée permet de couvrir les charges financières et les frais d'exploitation ainsi que les frais supplémentaires de culture. Mais, dans la pratique, il faut ajouter : au Tonkin et en Annam, il est généralement impossible, en raison de la forte densité de population et de l'état de dénuement dans lequel elle vit, de mobiliser le supplément de revenu provoqué par l'accroissement de production. En Cochinchine, au contraire, cette mobilisation peut être aisément réalisée chez les propriétaires.

[39]

IV. — RENTABILITÉ INDIRECTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS

[41]

Rendement indirect au Tonkin

Les seuls facteurs de progrès économique au Tonkin ont été, d'une part, les travaux publics exécutés sur fonds d'emprunts ou sur les ressources du budget général ; d'autre part, le développement industriel redevable à l'initiative et aux capitaux français.

En matière de travaux publics, nous avons déjà indiqué que, seuls les travaux d'hydraulique agricole ont provoqué une augmentation de la production. Les recettes afférentes à l'exploitation routière et ferroviaire ne couvrent pas, en effet, les dépenses d'entretien et d'exploitation des réseaux.

Quant au développement industriel, bien qu'il soit encore au stade rudimentaire, il a certainement contribué à l'amélioration du bien-être des indigènes. Il y a lieu toutefois d'observer que les investissements ayant été effectués avec des capitaux français, les bénéfices de ces entreprises ne restent généralement pas dans la colonie. L'avantage principal que celle-ci en retire, en dehors de certaines redevances et impôts, réside donc dans l'occupation permanente d'un certain nombre d'individus qui, si cette activité ne leur était pas offerte, chercheraient en vain du travail.

La main-d'œuvre ainsi employée directement dans l'industrie au Tonkin, n'atteignant pas l'effectif de 100.000 travailleurs, la contribution apportée par l'effort industriel français à l'amélioration générale des conditions de vie des indigènes apparaît, à première vue, assez limitée. Mais cette conclusion se trouve infirmée lorsqu'on fait état de l'activité indirecte provoquée par ces travaux : mouvement commercial, transports, production des matières premières employées, etc.

[42] Il n'en est pas moins vrai que les travaux d'hydraulique agricole ont été le facteur déterminant du progrès économique.

Évolution des conditions d'existence de la population

Il résulte des observations que nous avons été amenés à faire au chapitre précédent, que la production agricole s'est développée de façon notable au Tonkin durant la période considérée, sans que, toutefois, une véritable épargne ait pu se constituer. Dans

ces conditions, la consommation individuelle aurait dû progresser, mais non l'outillage économique privé.

Voyons les faits.

M. Gourou constate dans son étude sur les conditions d'existence dans le delta tonkinois : « L'artisan n'a pas de capitaux et n'achète que les outils qui lui sont absolument indispensables... On ne trouve pas, dans toute l'étendue du delta tonkinois, une seule machine à vapeur, un seul moteur à explosion, une seule dynamo actionnant dans un village quelconque une machine-outil. La maison est généralement construite en matériaux entièrement végétaux et l'on n'y trouverait pas un gramme de métal... Ce peuple de paysans se sert essentiellement de ce que lui procure le monde végétal et ne tire qu'un faible parti de la découverte du métal. »

Voilà pour l'outillage privé de l'indigène. Quant à la consommation elle-même, examinons les statistiques.

En 1898, le montant total des importations du Tonkin s'élevait à 17 millions de piastres. En 1935, il a été de 25 millions de piastres seulement. Si l'on veut bien observer qu'entre-temps la population a presque doublé et que les indices généraux des prix se sont élevés, il faut conclure que la quantité totale d'articles [43] importés mis à la disposition de chaque individu a fortement diminué dans l'intervalle.

Cette diminution n'a pas été compensée par un apport d'articles fabriqués provenant de la production intérieure, car celle-ci a été principalement orientée vers les branches d'exportation : mines, charbons, etc. Il faut donc bien admettre que, en dépit de l'accroissement de la production, non seulement l'indigène n'a pas été en mesure de développer son outillage, mais que, en moyenne, il ne vit pas mieux aujourd'hui, au Tonkin, qu'il y a trente ans⁶.

Production et population

Ceci s'explique de la façon la plus naturelle par l'augmentation de la population durant la période forcément longue des travaux eux-mêmes. On a même constaté qu'il y avait une véritable relation de cause à effet entre le développement de la production et celui de la population.

[44] Des travaux d'irrigation ont été exécutés dans une partie de la province de Than-Hoa en 1925-1926, et il en est résulté une augmentation importante de la production de paddy dans la zone intéressée. On a constaté, entre 1922 et 1926, dans cette zone favorisée, une augmentation de population qui excède de 31 % celle enregistrée dans le reste de la province. Il y a donc un véritable foisonnement de la population au fur et à mesure de l'accroissement des moyens de subsistance mis à sa disposition.

Bilan de l'intervention française en Annam et au Tonkin

⁶ « Veut-on encore d'autres preuves ?

« Il suffit de considérer la situation monétaire. Dans un pays où les règlements par chèque, par virements n'existent pas, le chiffre de la circulation est l'indice le plus sûr de l'activité économique. Or, la circulation fiduciaire actuelle est de 90 millions de piastres ; elle était (rapportée au même étalon monétaire) de 82 millions de piastres en 1918, mais il y avait alors en Indochine, et jusqu'en 1930, une quantité considérable de piastres métalliques qui ont été démonétisées depuis cette époque. Quel était, en 1918, le montant total de cette circulation qui s'ajoutait à celle des billets ? Nous l'ignorons. Mais nous savons que, de 1930 à 1934, 48.740.000 piastres ont été retirées par le gouvernement et exportées, et n'ont pas été remplacées ; la circulation en 1918 était donc au minimum de 130 millions.

Ainsi la circulation totale est inférieure aujourd'hui de 35 % à ce qu'elle était il y a près de dix-huit ans. » (Voir article du colonel Bernard dans *La République*, « L'Indochine : progrès ou régression ? »)

En résumé, au Tonkin et en Annam, grâce aux travaux d'hydraulique agricole, protection contre les inondations, aménagements par irrigation ou drainage, il a été possible d'augmenter la production locale en paddy dans une mesure telle que l'excédent de population a pu recevoir la ration indispensable à son existence.

Mais, en même temps, la paix politique, les mesures d'hygiène, la lutte contre les épidémies (variole, choléra) et, enfin, l'augmentation des ressources vivrières ont provoqué un accroissement massif de la population, de telle sorte que les conditions de vie des indigènes sont sensiblement restées stationnaires. Dans les régions les plus favorisées, il y a eu développement de la consommation en articles de première nécessité, mais nulle part formation d'une épargne affectée à des améliorations de capital : installation d'une pompe, achat d'une batteuse, etc. *En un mot, le bénéfice des nouveaux travaux s'est trouvé dilué dans la masse des besoins insatisfaits et l'augmentation globale de la demande d'articles de consommation provoquée par l'accroissement de la population. Mais l'amélioration des revenus individuels ne permet pas [45] d'assurer la rentabilité des capitaux immobilisés et, a fortiori, de constituer des réserves pour entreprendre de nouveaux travaux productifs.*

Rendement indirect des travaux d'hydraulique agricole en Cochinchine

La situation est fort différente en Cochinchine.

Là, comme au Tonkin, l'effort de travaux publics vraiment rentables a été limité au compartiment de l'hydraulique agricole. Quant à l'œuvre de création des plantations de caoutchouc, étant donné qu'elle a été effectuée uniquement avec des capitaux français et que les bénéfices réalisés se trouvent en majeure partie exportés, elle a contribué, comme l'extension de l'industrie minière au Tonkin, au développement de la prospérité en Cochinchine, principalement dans la mesure des salaires payés annuellement dans le pays, salaires portant sur un effectif de 50.000 individus seulement.

Le progrès économique que l'on est à même de constater en Cochinchine a donc pour cause essentielle les travaux d'hydraulique agricole. Ce progrès se manifeste doublement : accroissement de la consommation individuelle, développement des moyens de production.

Accroissement de la population

La quantité d'articles de consommation mis à la disposition de la masse a augmenté dans une mesure importante au cours des trente dernières années. La valeur totale des produits importés ressort, en effet, à 57 millions de \$ en 1936, après avoir atteint 112 millions de \$ en 1930 contre 22 millions en 1898. Dans le même temps, la population a sensiblement doublé. Le développement de la consommation par tête d'in- [46] dividu est donc sensible. La contrepartie de ces importations réside dans la progression des exportations de riz, soit un million de tonnes durant la période considérée.

Développement des moyens de production

Une deuxième constatation s'impose.

C'est que la Cochinchine a réussi à développer sa superficie cultivée de 1.700.000 hectares en moins de cinquante ans. Or, ces résultats sont sans doute redevables, pour la plus large part, aux travaux d'hydraulique agricole que nous avons passés en revue et qui ont représenté une dépense moyenne de 35 \$ à l'hectare.

Mais il faut ajouter que les travaux d'hydraulique accessoires se reliant aux grands réseaux de canaux, le défrichement des terres et la culture proprement dite n'ont pu être exécutés qu'avec les ressources de l'épargne qui se constituait annuellement et qui permettait des extensions régulières des rizières.

Rôle de l'épargne indigène

Il ne faut pas oublier, en effet, que cette œuvre de création s'est faite *ex nihilo* puisqu'il n'y avait, dans le pays, aucun capital préexistant. C'est d'ailleurs à cette déficience de capital qu'il faut attribuer le fait qu'en dépit de l'amélioration considérable de la production et des revenus que nous venons de constater, l'enrichissement réel du pays a été cependant moindre que ce qu'il eût été légitime d'escompter.

Pour remplacer ce capital de premier établissement défaillant, et pour compléter les ressources de l'épargne, les propriétaires-riziculteurs ont dû contracter de très larges emprunts auprès des usuriers indiens [47] et chinois, de telle sorte qu'une notable part de la plus-value due à l'augmentation de la récolte a été drainée par ces derniers sous forme d'intérêts usuraires hors de la Cochinchine, sans vivifier en quelque manière son économie.

Sans doute, cette extension hâtive de la propriété au profit d'un nombre limité de capitalistes n'a pas été sans soulever de justes critiques. Nous reviendrons d'ailleurs sur ces considérations dans nos conclusions.

Il n'en est pas moins vrai que c'est grâce à leurs efforts qu'une œuvre de création imposante a pu être réalisée. [Il faut donc conclure que si l'affectation au capital d'une part excessive des revenus de la production a présenté, en Cochinchine, d'incontestables inconvénients, ceux-ci ont été cependant beaucoup moins graves que l'écueil inverse auquel on s'est heurté au Tonkin, savoir la dissémination des revenus en une infinité de parties prenantes, chacune d'elles ne disposant pas toutefois d'une amélioration suffisante de son pouvoir d'achat pour provoquer la création d'une épargne.](#)

On peut ajouter, et nous l'avons prouvé plus haut, que même si, en Cochinchine, les travailleurs de la terre (fermiers) n'ont pas reçu leur juste part de rémunération, leur situation matérielle n'en est pas moins infiniment plus enviable, dans la majorité des cas, que celle des propriétaires-exploitants du Tonkin où une répartition plus égalitaire a été la règle.

Autrement dit, l'exploitation capitaliste cochinchinoise, sous sa forme imparfaite, a été plus profitable aux travailleurs eux-mêmes que l'exploitation paysanne tonkinoise.

[49]

V. — FINANCEMENT DES TRAVAUX PUBLICS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

[51]

Par qui ont été financées les travaux d'hydraulique agricole au Tonkin et en Annam ?

Nous avons vu que, pour une même dépense de capital, l'augmentation de rendement immédiat provoqué par les travaux d'hydraulique agricole avait été

beaucoup plus forte en Cochinchine qu'au Tonkin et qu'en Annam. Nous avons montré aussi que cette différence s'était accusée dans les effets indirects et à retardement, pour la simple raison qu'une épargne avait pu être constituée en Cochinchine et non au Tonkin et en Annam.

Il reste un point capital à établir. C'est de déterminer qui a supporté finalement la charge des travaux qui ont été effectués.

Comme nous l'avons indiqué, les travaux neufs sont effectués en presque totalité sur les ressources du budget général et sur fonds d'emprunt. Étant donné que la charge des emprunts incombe au budget général, c'est ce dernier, en fin de compte, qui finance la plus grande part des travaux neufs réalisés dans les différentes colonies.

Il serait donc équitable que les dépenses de travaux neufs, dans chaque pays de l'Union, fussent sensiblement proportionnelles à leurs contributions respectives aux recettes du budget général.

Comment sont alimentées les recettes du budget général

Les statistiques administratives ne fournissent aucune information en ce qui concerne la proportion par colonie desdites recettes. Mais il est possible d'effectuer cette détermination par une voie indirecte avec une approximation suffisante.

[52] On connaît, en effet, la part de chaque colonie dans les importations, dans les exportations, dans la consommation de l'alcool, des huiles minérales, des tabacs, du sel, ainsi que dans l'encaissement des recettes de l'enregistrement des domaines et du timbre.

Contribution de la Cochinchine aux recettes du budget général

Or, ces recettes constituent l'essentiel de l'aliment du budget général. Un calcul effectué sur ces bases permet de fixer à 57 % en moyenne la part de la Cochinchine dans les recettes du budget général. Si l'on tient compte du fait qu'un grand nombre de marchandises destinées au Cambodge acquittent les droits de douane en Cochinchine, il y a lieu de diminuer cette proportion dans une certaine mesure, mais [il est à peu près certain qu'en estimant à 40 % la part de la Cochinchine dans les recettes du budget général, on reste très nettement au-dessous de la vérité.](#)

Or, le montant total des dépenses de travaux publics effectuées au titre du budget général et des emprunts de 1900 à 1935, s'est élevé à 404 millions de piastres. La part de la Cochinchine sur ces travaux aurait donc dû être de 160 millions de piastres. Elle a été, effectivement, de 85 millions de piastres seulement. Par l'entremise du budget général, la Cochinchine a donc fait aux autres budgets, durant cette période, une véritable donation de 75 millions de piastres.

Subventions du budget général aux budgets locaux

Mais il y a plus. Chaque année, le budget général consent aux budgets des différents pays de l'Union des subventions directes. De 1900 à 1935, ces subventions se sont élevées à 176 millions de \$. Là encore, la part de la Cochinchine aurait dû être de 40 %, soit 70 millions de \$. Or, les subventions qu'elle a effectuées [\[53\] vement reçues n'ont porté que sur 27 millions. Elle a donc effectué une deuxième donation aux autres budgets par l'entremise du budget général, s'élevant à 43 millions de \\$. Dans l'ensemble, et durant une période de trente-cinq ans, c'est 118 millions de piastres au](#)

minimum qui ont été versés par les contribuables cochinchinois aux budgets des autres colonies de l'Indochine.

On voit donc à quels véritables abus peut conduire une institution aussi défendable dans son principe que l'est le budget général. Cette situation anormale aurait pu se justifier, en effet, si elle n'avait présenté qu'un caractère temporaire. Il est légitime de concevoir que, dans une Fédération, une colonie déshéritée développe son outillage et sa production en faisant appel aux ressources d'une autre colonie plus favorisée. On peut espérer, en effet, qu'elle restituera plus tard à la communauté ce que celle-ci lui aura accordé.

Or, il faut le constater, bien que l'Union indochinoise existe depuis trente-sept ans, ce revirement de situation ne s'est pas produit. Les subventions directes ou indirectes de la Cochinchine aux autres colonies prennent un caractère véritablement permanent et, au cours des dernières années, les travaux neufs effectués ont porté uniquement sur le Tonkin et sur l'Annam.

Ces travaux n'ayant pas eu d'autre résultat que d'augmenter la production dans la mesure des besoins nouveaux de consommation de la population excédentaire, il n'en est résulté, aucun enrichissement véritable des pays bénéficiaires puisque la production par tête d'individu n'a pas varié.

Tout s'est passé, en un mot, comme si la Cochinchine avait versé depuis trente-cinq ans aux autres pays de l'Union, des indemnités de chômage s'élevant globalement à 118 millions de piastres.

[55]

VI. — NOUVEAUX PROGRAMMES DE TRAVAUX ENVISAGÉS

[57] Comme il a été déjà indiqué, le programme de travaux en cours sera presque complètement achevé vers la fin de l'année et les crédits correspondants auront été épuisés. Il importe donc d'établir un nouveau programme de travaux d'hydraulique pour une période d'assez longue durée, par exemple une dizaine d'années.

Les services techniques ont déjà procédé aux études des travaux les plus urgents à exécuter dans les différentes colonies.

Nouveau programme de travaux d'hydraulique au Tonkin et en Annam

Ces études font ressortir la possibilité d'effectuer au Tonkin des aménagements hydrauliques portant sur environ 500.000 hectares et ayant pour effet d'augmenter la production annuelle de 455.000 tonnes pour une dépense totale de 18,7 millions de piastres.

En Annam, les mêmes études portent sur une superficie intéressée de 169.000 hectares. Les aménagements prévus auraient pour effet d'augmenter la production annuelle de 200.000 tonnes pour une dépense totale de 12,9 millions de piastres.

En résumé, si ces projets étaient approuvés pour l'ensemble du Tonkin et de l'Annam, la dépense à envisager serait de 31,6 millions de piastres, l'augmentation de production annuelle devant en résulter s'élevant à 655.000 tonnes.

Autrement dit, il faudrait compter une dépense de 50 \$ pour augmenter annuellement la production d'une tonne. Ces résultats sont sensiblement plus favorables que ceux obtenus dans les travaux d'irrigation actuellement effectués. Il est donc permis de se demander si les estimations faites ne sont pas demeurées au-dessous de la vérité.

Programme de travaux en Cochinchine.

En Cochinchine, il ne semble pas que des études analogues aient été poussées jusque dans les détails.

Cependant, les premiers travaux du service d'hydraulique et de navigation fournissent des indications très suffisantes sur la nature des aménagements pouvant être effectués dès à présent et sur l'efficacité à en attendre.

Tout d'abord, il est possible de poursuivre l'aménagement de la région dite du « Casier Tonkinois ». Ces aménagements porteraient sur 150.000 hectares pour une dépense de 61 \$ à l'hectare, soit une dépense, totale de 9.150.000 \$, devant avoir pour effet d'augmenter la production de 270.000 tonnes.

Ces projets comportent l'établissement d'un double réseau de drainage et d'irrigation afin d'assurer la circulation d'eau douce en toute saison dans les canaux. Il a paru désirable, en effet, de réaliser un aménagement complet de cette région afin d'offrir à l'essai d'immigration tonkinoise toutes les chances de réussite. Mais, au cas où cette même zone serait équipée pour la colonisation cochinchinoise, on pourrait vraisemblablement se contenter d'aménagements beaucoup plus sommaires comme cela a été le cas pour toutes les extensions de rizières en Cochinchine et les dépenses à l'hectare seraient ainsi ramenées à une somme moitié moindre.

Par ailleurs, le Service de l'hydraulique a également étudié l'aménagement de la région du canal de Quanlo-Phungiep, zone couvrant une superficie de 550.000 hectares, les travaux envisagés devant avoir pour effet d'augmenter la récolte d'environ 275.000 tonnes, pour une dépense totale de 5.225.000 piastres.

Enfin, on peut prévoir une première étape du drainage de la Plaine des Joncs, portant sur 150.000 hec- [59] tares, avec une dépense moyenne de 30 \$ à l'hectare, soit 4.500.000 \$ pour une augmentation de la production de paddy de 210.000 tonnes.

Dans l'ensemble, on peut donc immédiatement tracer un programme comportant, pour une dépense globale de 18.875.000 \$, une augmentation annuelle de la production de paddy de 755.000 tonnes. Ce programme n'épuise d'ailleurs pas les possibilités offertes en Cochinchine dans le domaine de l'hydraulique agricole. Il reste encore des centaines de milliers d'hectares pouvant être aisément mis en culture par la simple ouverture de canaux de drainage.

En résumé, une dépense de 25 \$ en Cochinchine permettrait d'augmenter la production de paddy dans ce, pays d'une tonne annuelle. Il suffirait donc d'un effort financier sensiblement moitié moindre de celui envisagé au Tonkin et en Annam pour obtenir le même résultat quantitatif.

Possibilités budgétaires actuelles

Compte tenu de la part prépondérante de la Cochinchine dans les recettes du budget général, il apparaît que si l'on se décidait à entreprendre au Tonkin et en Annam des travaux d'hydraulique agricole représentant une dépense de 30 millions de \$⁷, l'effort financier minimum à réaliser en Cochinchine devrait être du même ordre d'importance.

⁷ C'est le montant des travaux déjà décidés par le gouvernement général.

Il faudrait donc prévoir pour l'hydraulique agricole, en supposant que les travaux envisagés soient effectués dans un délai de dix ans, une dotation annuelle d'environ 6 millions de piastres.

[60] Un effort de ce genre ne paraît pas disproportionné aux possibilités de l'Indochine, [sous la réserve cependant que l'on stoppe complètement l'extension des réseaux routiers et ferroviaires](#). On peut admettre, en effet, que la moitié des ressources nécessaires serait fournie par des dotations budgétaires, le solde au moyen d'un emprunt.

Intentions du gouvernement indochinois

Il ne semble toutefois pas que, pour le moment, le gouvernement songe à endetter à nouveau la colonie. On peut donc s'attendre à une sérieuse compression sur ce programme de travaux et, notamment, il y a lieu de redouter que les projets intéressant la Cochinchine ne soient en majeure partie sacrifiés.

Dans un discours récemment prononcé à l'occasion de l'inauguration du barrage de Do-Luong, en Annam, le gouverneur général a, en effet, déclaré qu'il avait décidé d'entreprendre de toute urgence une série de travaux intéressant 587.000 hectares au Tonkin et en Annam, et devant avoir pour effet d'augmenter la production d'environ 700.000 tonnes. En Cochinchine, on se bornerait, pour le moment, à l'achèvement du programme de l'emprunt de 1931.

Étant donné que le gouverneur général est certainement éclairé sur les coûts respectifs des aménagements hydrauliques dans les deltas tonkinois et cochinchinois, pour un même résultat quantitatif, et étant donné qu'il ne peut pas ignorer le rôle de mécène joué par la Cochinchine dans le passé vis-à-vis des autres pays de l'Union, il paraît nécessaire de rechercher quelles justifications peuvent être fournies à une semblable politique des pouvoirs publics.

[61]

Les préoccupations d'ordre alimentaire

Ce sont, semble-t-il, principalement des préoccupations d'ordre alimentaire qui ont inspiré le gouvernement.

D'après les recensements effectués en 1936, la population totale du Tonkin et de l'Annam s'élèverait à 14.356.000 individus : en admettant un accroissement moyen annuel de 1,2 %, taux inférieur à celui accepté par Gourou de 1,3 %, cette même population atteindrait, dans dix ans, 16.175.000 individus, soit une augmentation totale de 1.819.000 et une augmentation moyenne annuelle de 192.000.

En admettant une ration annuelle de 250 kilos de paddy par personne, il semble donc nécessaire d'assurer au Tonkin et à l'Annam un ravitaillement supplémentaire annuel en paddy de 45.000 tonnes, ceci à seule fin que les nouvelles bouches reçoivent le bol de riz indispensable et sans qu'il y ait aucune amélioration en ce qui concerne la situation alimentaire de la population déjà existante.

Ce problème angoissant appelle, il faut le reconnaître, une prompt solution.

Il n'a pas été fait jusqu'à ce jour pour le résoudre, de très grands efforts d'imagination. Étant donné que, dans les pays de l'Union où le surpeuplement sévit, savoir le Tonkin et le Nord-Annam, la terre est cultivée jusqu'à la dernière parcelle et que, par suite, il ne saurait y être question de culture extensive, on a cherché à améliorer le rendement à l'hectare de ces régions à densité humaine excessive, au moyen d'importants travaux d'hydraulique agricole.

Sans doute, cette politique a-t-elle permis de résoudre le problème alimentaire. Mais une solution à ce problème pouvait être cherchée, au moins, théoriquement, dans une toute autre voie.

[62] Il n'y a pas disette de riz pour la colonie prise dans son ensemble.

En effet, l'Indochine ne se trouve pas dans la situation de l'Inde, la Malaisie et la Chine, pour ne citer que les pays extrême-orientaux, lesquels sont obligés d'importer une fraction notable du ravitaillement en produits alimentaires de leur population. Bon an, mal an, notre colonie asiatique, dans l'état de développement actuel de son agriculture, et sans faire entrer en ligne de compte les excédents à attendre des réseaux d'irrigation nouvellement équipés, exporte deux millions de tonnes de céréales. Cette exportation doit croître dans une assez large mesure d'ici cinq ans, si l'effort persévérant de l'Office du Riz pour réaliser une sélection des semences donne les résultats attendus.

L'Indochine ne manque donc nullement de riz pour répondre aux besoins croissants de sa population en excédent. On peut concevoir, en effet, que les 180.000 individus représentant l'accroissement annuel de la population de l'Annam et du Tonkin trouvent du travail en dehors de l'agriculture, c'est-à-dire louent leurs bras pour produire des articles que réclame le marché intérieur ; avec leurs salaires ils achèteront à la Cochinchine exportatrice le riz dont ils ont besoin pour se nourrir.

Supposons, par exemple, qu'en utilisant la main-d'œuvre recrutée parmi ces excédents annuels de la population, il se monte au Tonkin une usine destinée à fabriquer du vermicelle chinois, que l'Indochine importe actuellement en grandes quantités de Hong-Kong. Le Tonkin se substituerait à la Chine comme fournisseur de cette denrée et, en contrepartie, il consommerait le riz qui est actuellement expédié à Hong-Kong.

[63]

Le véritable problème est un problème de chômage

En un mot, le problème qui se pose n'est pas un problème alimentaire, mais un problème de chômage. Ce qui importe, c'est de trouver aux 180.000 individus représentant l'excédent annuel de population du Nord, une occupation rémunératrice. Cette occupation peut être, soit l'agriculture, soit l'industrie, soit un louage quelconque de services, mais il n'y a aucune raison de nécessité qui impose l'une ou l'autre de ces solutions.

Nous avons déjà fourni les données essentielles du problème du chômage dans le delta tonkinois. Le cas le plus général est celui d'une famille de cinq individus cultivant un hectare. Ces cinq individus, en tenant compte des femmes et des enfants (coefficient de population active estimé à 56 %), représentent 2,8 travailleurs effectifs pouvant fournir, dans une année comprenant trois cents jours ouvrables : $2,8 \times 300 = 840$ journées de travail.

Physionomie particulière du chômage dans le delta tonkinois

La culture d'un hectare de terre dans les rizières à deux récoltes ne réclamant pas plus de deux cents journées de travail effectif, il faut admettre qu'il y a, dans le delta, quatre fois plus d'individus qu'il ne serait nécessaire pour que la terre fût parfaitement cultivée.

Faut-il en conclure que pour un travailleur, il y a au Tonkin trois chômeurs ? Nullement, et nous touchons là du doigt précisément le véritable drame de la misère paysanne. Tous sont employés et le plus souvent même à des travaux accablants, de

telle sorte que l'expression de chômage prête à discussion, bien que le fait lui-même soit patent.

[64] Le matériel humain est véritablement gaspillé. Le sens même de la dignité humaine se trouve aboli. Gourou note « que dans les provinces de Nam-Dinh et Thai-Binh, il est commun de voir des hommes, généralement au nombre de trois, attelés à une herse que conduit un quatrième paysan. On peut même voir, mais de façon plus exceptionnelle, des paysans attelés à la charrue »⁸. Il n'y a pas d'autre procédé connu pour irriguer les rizières que la manœuvre de l'écope et du panier. Des millions d'individus y sont employés.

Et cette constatation suffit à expliquer pourquoi certains observateurs (Gourou, en particulier) estiment à quatre cents et non à deux cents, comme nous l'avons admis avec les techniciens des Services agricoles, le nombre de journées de travail nécessaires pour cultiver un hectare de rizières à deux récoltes. La contradiction n'est qu'apparente. Pour la lever, il faudrait mieux définir l'expression « journées de travail ». Il s'agit, en effet, dans un cas, d'occupation réelle, dans l'autre, de labeur effectif.

Le même problème en Cochinchine

En Cochinchine, nous avons vu que la densité normale de population dans les régions de culture extensive était de une famille de cinq individus par cinq hectares, chaque hectare réclamant pour être mis en culture soixante-dix journées de travail (rizières à une récolte). En admettant toujours la même proportion de travailleurs actifs, cette famille peut fournir dans une année comprenant trois cents jours ouvrables $2,8 \times 300 = 840$ journées de travail, alors que la culture de cinq hectares n'en réclame que trois cent cinquante. Le chômage existe donc là aussi, bien que beaucoup moins grave qu'au Tonkin.

[65]

Le développement de la production agricole et du problème du chômage

Ces constatations nous amènent à conclure que l'agriculture extensive et *a fortiori* l'agriculture intensive, ne fournissent qu'une solution partielle au problème du chômage. Un travailleur consomme annuellement 250 kilos de paddy et, si l'on ajoute les bouches dont il assume la subsistance, 440 kilos de paddy. Pour produire ces 440 kilos de paddy, cinquante journées de travail sont nécessaires en Cochinchine et soixante-dix journées au Tonkin. Il s'ensuit que si l'on se préoccupe uniquement d'augmenter la production dans la mesure voulue pour assurer le ravitaillement de la population excédentaire, on n'aura à peu près rien fait pour résoudre le problème du chômage.

[67]

VII. — LE PROBLÈME DU SURPEUPLEMENT ET L'IMMIGRATION TONKINOISE

[69] Une solution intermédiaire entre une politique de grands travaux d'hydraulique dans les régions surpeuplées du Nord et une politique analogue dans les zones plus

⁸ Réflexion récurrente de Cucherousset, dans *l'Éveil économique de l'Indochine*, à propos des chantiers tinkinois du bâtiment et des travaux publics (A.L.).

fertiles, mais moins abondamment peuplées du Sud, est celle de la colonisation des terres vierges de Cochinchine par un déplacement de population du Nord vers le Sud.

Cette solution présente, en effet, l'avantage de concilier les intérêts des colonies en cause. Les travaux publics étant payés, en majeure partie, par les contribuables de Cochinchine, il est normal que ces travaux soient effectués sur son sol. Mais il est également naturel que la Cochinchine seconde les efforts du Tonkin et de l'Annam pour lutter contre le fléau du surpeuplement.

Ainsi qu'il a déjà été dit, un premier essai va être tenté de colonisation au sens propre du mot effectuée dans ces conditions. Sans doute, on peut s'étonner qu'aucune tentative du même genre n'ait vu le jour auparavant. Des propositions dans ce sens n'ont cependant pas manqué à l'administration.

Il y a exactement dix ans, une société privée avait été fondée pour réaliser le programme de colonisation que l'Administration compte entreprendre aujourd'hui avec les fonds publics. À cet effet, des superficies importantes avaient été demandées en concession dans la région même où l'Administration entend poursuivre son effort. À l'époque, la société s'est heurtée à une opposition caractérisée des autorités locales, celles-ci prétendant que l'œuvre envisagée était une œuvre d'intérêt général qui incombait à l'Administration elle-même. Notons seulement qu'il aura fallu dix ans pour passer à l'exécution et qu'il sera impossible au- [70] jourd'hui, très vraisemblablement, de trouver des capitaux privés pour financer des opérations de ce genre.

Un programme de colonisation

Quoi qu'il en soit, et suivant les projets de l'administration, les dépenses envisagées s'élèveraient :

1° à des dépenses d'aménagements généraux consistant principalement en percées de canaux et établissement de barrages, ces dépenses étant estimées à 12 \$ par hectare ;

2° en dépenses d'aménagements supplémentaires consistant en percées d'artéριοles, établissement d'ouvrages secondaires, etc., le coût de ces travaux étant estimé à 61 \$ à l'hectare.

Il y a lieu de noter, à ce sujet, que si l'on tient à établir une comparaison avec le coût des travaux similaires effectués au Tonkin, les travaux d'utilité secondaire, dans ce dernier pays, ne figurent pas dans les dépenses de premier établissement. On compte, en effet, que ces travaux seront exécutés à titre de prestations par la population elle-même ;

3° Pour assurer le déplacement des populations et leur installation, pour leur fournir les moyens de vivre jusqu'à ce que la terre soit elle-même productrice, une commission spécialement désignée à cet effet par arrêté du 9 septembre 1935 du gouverneur de la Cochinchine, a estimé que des avances de 400 \$ par famille étaient nécessaires. Ces avances permettraient à une famille de six personnes de s'établir sur cinq hectares pendant une durée de cinq années.

Dépenses à envisager par hectare

Si l'on fait l'addition de ces différentes dépenses, le prix de revient des aménagements ressortirait à 153 \$ à l'hectare.

[71] Il y a lieu de noter que certaines dépenses font en réalité double emploi. En effet, s'il est exact que des avances doivent être faites aux nouveaux colons au moment de leur établissement, ces avances comportent une contrepartie, savoir précisément l'exécution des travaux d'aménagements secondaires dont il est question plus haut.

On peut admettre que la moitié au moins de ces travaux sera mise à la charge des colons eux-mêmes. Les salaires qu'ils recevront en rémunération de leur travail leur permettront précisément de vivre durant cette période intermédiaire.

Les dépenses réelles à l'hectare se trouvent ainsi ramenées à 125 \$, auxquelles il y a lieu d'ajouter, il est vrai, les charges d'intérêts des sommes immobilisées pendant ces cinq années, soit aux taux actuels, 50 \$ environ. **Au total, une dépense de 175 \$ par hectare, sur une période de cinq années, apparaît comme nécessaire, et suffisante pour assurer la colonisation d'un hectare.**

Rentabilité de la colonisation par immigration

Quel serait, en contrepartie, le rendement de semblables travaux ?

Il y a lieu de faire observer, tout d'abord, que les aménagements envisagés comportent la possibilité d'être maître du plan d'eau dans la région intéressée d'une façon presque absolue et aussi l'élimination des eaux saumâtres. Il sera donc possible, à l'encontre de ce qui se passe dans la majorité des terres en Cochinchine, d'envisager, ou deux récoltes de riz, ou une seule récolte complétée par une récolte de cultures secondaires.

On peut donc admettre que les fermiers seront astreints à payer une redevance qui sera au moins [72] égale à celles des meilleures terres de Cochinchine. En fixant cette redevance à trente mesures à l'hectare, il est impossible de considérer que la population soit soumise à des charges excessives. Au prix actuel de 70 cents la mesure sur les lieux de production, la valeur de ces redevances est de 21 \$, ce qui permet incontestablement d'assurer la charge des emprunts à raison de 175 \$ à l'hectare, nécessités par la réalisation du plan de colonisation, ainsi que l'entretien du réseau général de l'hydraulique agricole.

Il n'est donc pas douteux que des opérations de ce genre sont finalement payantes et profitables à la communauté.

Au développement de ce mouvement de colonisation, plusieurs objections sont cependant présentées

Difficultés de l'émigration volontaire

1° La première est la difficulté d'obtenir une émigration volontaire. On a sans doute beaucoup exagéré l'attachement du Tonkinois à son village, même lorsqu'il s'y trouve dans une situation misérable. Mais l'émigration est pratiquement impossible pour ceux qui, normalement, devraient y recourir attendu qu'ils ne possèdent pas les quelques piastres voulues pour effectuer le voyage d'une part, et assurer leur subsistance durant la période d'établissement, d'autre part.

Nous croyons au contraire que si un organisme spécial leur fournissait cette première mise de fonds, l'exode des populations du Nord vers le Sud serait en réalité très facile et le mouvement ainsi amorcé se continuerait de lui-même avec une intervention relativement modeste des pouvoirs publics.

[73]

Comment financer l'opération

2° Une deuxième objection est le coût de semblables migrations.

Si l'on table, en effet, sur un déplacement annuel de 20.000 individus du Nord vers le Sud, ce qui paraît un minimum, c'est une dépense annuelle de 3.500.000 \$ qu'il

faudrait envisager lorsque le mouvement sera complètement amorcé. Comme il a été précisé plus haut, ce placement doit être rémunérateur. Il n'en est pas moins vrai qu'il sera nécessaire d'en convaincre les capitalistes et que, dans l'état actuel du marché des capitaux à long terme, de pareilles ressources semblent difficiles à rassembler par d'autres moyens que des emprunts publics à garantie d'État.

La surproduction de riz

3° Une troisième objection est que ce programme de colonisation aura pour effet de provoquer une augmentation importante du surplus exportable du riz de la Cochinchine. Nous avons vu, en effet, que la colonisation comportait l'établissement d'un peu plus d'un individu par hectare ; cet individu consommant 250 kilos de paddy et la récolte totale pouvant être estimée à 1.800 kilos, il resterait à vendre sur le marché 1.500 kilos par hectare, soit, pour un programme de colonisation comportant l'établissement de 20.000 individus par an, un surplus d'un peu plus de 30.000 tonnes par an.

Ici, se pose évidemment la question des débouchés, mais, comme nous l'avons déjà indiqué, elle peut être résolue de deux manières :

La première consiste à écouler le surplus au dehors en achetant en contrepartie des produits fabriqués. En raison des tendances autarchiques qui se manifestent dans le monde, il serait imprudent de se lancer dans cette voie à l'aveugle, ainsi que nous aurons l'occasion de le montrer dans un chapitre ultérieur.

Quant à la seconde manière d'étendre les débouchés de riz, elle consiste à développer la consommation intérieure en industrialisant le Tonkin.

Il n'est donc pas douteux que l'émigration du Nord vers le Sud est désirable et payante et il est nécessaire de rassembler les capitaux voulus pour réaliser dans les délais les plus rapides cette œuvre d'intérêt général.

L'immigration et le problème social

Il y a cependant un mot à dire sur la façon dont cette colonisation est envisagée.

L'idée maîtresse du projet est de rendre après un certain délai chaque cultivateur propriétaire de la parcelle qu'il aura mise en culture, autrement dit d'instaurer dans les régions d'immigration en Cochinchine un régime assez analogue à celui qui existe au Tonkin, avec cette différence toutefois que la densité de population au départ sera beaucoup plus faible.

Nous avons déjà souligné les inconvénients du morcellement excessif des propriétés au Tonkin et, notamment, l'impossibilité qui en résulte de la formation d'une épargne créatrice. Il importe donc de tirer le parti voulu de cet enseignement et de ne pas préparer dans un avenir rapproché une situation analogue dans les zones d'immigration.

Supposons, par exemple, qu'un délai de vingt ans, y compris les cinq années d'installation proprement dite, soit nécessaire pour que la famille des nouveaux colons puisse rembourser, au moyen de fermages, l'intégralité des avances qu'elle aura reçues. Il est à craindre que, durant ce délai, cette famille n'ait pas [75] eu les moyens d'épargner, toutes ses disponibilités ayant été affectées au paiement de ses redevances. Et, dans vingt ans, le nombre de ses membres se sera multiplié d'une façon telle que les travaux de culture ne permettront plus de les occuper et de les nourrir.

L'émigration par infiltration

Concurremment à celle qui est prévue par l'Administration, il semble donc souhaitable d'envisager une autre formule d'émigration qui, sans présenter les mêmes inconvénients, contribuerait dans une large mesure à la décongestion du delta tonkinois.

Il existe de nombreux domaines en Cochinchine, qui ne sont qu'incomplètement mis en valeur, principalement parce que les propriétaires ne disposent pas des capitaux voulus pour en parfaire l'équipement, ou simplement pour défricher les parcelles encore incultes. Ces propriétaires seraient susceptibles d'héberger et d'employer une main-d'œuvre abondante si l'on mettait à leur disposition, à des conditions raisonnables, les fonds requis par cet équipement supplémentaire. Il n'est pas douteux que ces avances seraient infiniment plus modestes que celles que nous avons envisagées pour la mise en valeur complète de terres de colonisation. On peut donc admettre que, pour un effort financier analogue, les déplacements de main-d'œuvre prendraient beaucoup plus d'ampleur.

[77]

VIII. — LE PROBLÈME DU SURPEUPLEMENT ET L'INDUSTRIALISATION

[79] La conclusion que l'on doit tirer des précédents chapitres est que, [quels que soient les effets que l'on puisse attendre du développement de l'agriculture pour augmenter la capacité productive du pays et, par suite, le pouvoir d'achat de ses habitants, une pareille évolution ne saurait fournir de solution complète et définitive au problème du chômage.](#)

Seul, le développement de l'industrie offre des débouchés théoriquement illimités pour l'occupation des bras inemployés.

Les besoins des individus sur le plan alimentaire sont limités

En effet, sur le plan alimentaire, les besoins d'un individu sont limités et, en particulier, pour la consommation du riz on ne saurait envisager au delà d'une certaine ration individuelle un développement important de la consommation. Signalons, toutefois, que nous sommes à cet égard loin de compte en Indochine, car une bonne partie des céréales cultivées pourrait servir à nourrir le bétail si la population avait les moyens de s'offrir de la viande pour son alimentation quotidienne.

Par contre, les besoins non alimentaires ne sont susceptibles d'aucune sorte de limitation puisqu'on ne connaît pratiquement pas d'individu qui n'aspire à disposer d'articles de consommation dans une plus large mesure.

[80]

Développement parallèle de l'industrie et de la population dans les pays occidentaux

En fait, si l'on étudie le développement de la plupart des pays occidentaux au cours des derniers siècles, on parvient aisément à cette conclusion que [c'est uniquement le développement de l'industrie qui a permis d'employer l'excédent régulier de la population.](#)

La substitution de la machine à l'homme ne crée pas nécessairement le chômage

Cette affirmation peut surprendre. C'est une croyance assez répandue, en effet, que la substitution de la machine à l'homme est une cause directe du chômage. Au cours d'une conférence organisée il y a deux ans par la Ligue des Nations sur « Les Heures de travail et la main-d'œuvre » ont été cités des cas frappants d'économies réalisées dans l'emploi du travail humain. Dans une des principales usines anglaises de fabrication d'automobiles notamment, le nombre des ouvriers par semaine et par voiture était passé de 55 en 1922 à 24 en 1923, 12 en 1926, 8 en 1934. Mais, dans le même temps, le nombre total d'ouvriers employés avait augmenté de 3.197 à 16.000. Le perfectionnement de la technique, loin de provoquer le chômage dans cette industrie, avait, au contraire, étendu le marché du travail.

Le processus du développement du nombre total d'ouvriers utilisés dans une industrie déterminée, alors que la main-d'œuvre requise pour produire les articles de cette industrie est en constante diminution n'a, d'ailleurs, rien de mystérieux.

[81] D'une part, en effet, l'amélioration du rendement entraîne une diminution du prix de revient et, par conséquent, du prix de vente, ce qui a pour effet de développer la consommation, donc de stimuler la production.

D'autre part, la construction des machines qui doivent remplacer la main-d'œuvre humaine, provoque l'embauchage de nouveaux ouvriers dans un autre compartiment de l'industrie.

Emplois indirects de main-d'œuvre provoquée par l'industrialisation

Mais il y a plus. Le transport, le stockage, la vente des produits livrés par une industrie nouvelle occupent généralement plus d'individus que la fabrication proprement dite. C'est le cas encore de l'industrie automobile.

Le personnel directement employé par l'automobile aux U. S. A. se décomposait ainsi en 1927⁹ :

Industries automobiles	426.000
Commerce d'autos et accessoires	618.000
Personnel de garages, etc.	425.000
Total	1.469.000

Les statistiques fournissent d'ailleurs des indications concluantes.

La population de l'Europe est passée de 198 millions en 1800 à 400 millions en 1900 sans qu'apparaisse de chômage nulle part.

Démographie et industrialisation aux U. S. A.

Aux États-Unis en 1880, 95 % de la population étaient employés à l'agriculture. Cette même proportion est aujourd'hui de 22 %.

⁹ Malcor, *Au delà du machinisme*.

De 1900 à 1930, la population (personnes au-dessus de 10 ans des deux sexes) a subi les fluctuations suivantes : [82]

Statistiques américaines (en millions).

	Employés à l'agriculture	Dans d'autres emplois	Total	Population totale
1900	10,2	18,8	29,0	57,9
1910	11,4	25,8	37,2	71,6
1920	11,2	30,9	42,2	82,7
1930	10,5	38,4	48,8	98,7

Dans le même temps, les indices d'augmentation de la production ont suivi la progression ci-après :

	Agriculture	Mines	Manufactures	Moyenne
1900	100	100	100	100
1910	106	191	160	143
1920	127	267	219	193
1930	144	301	244	226

Autrement dit, alors que la production agricole paraît proche de la saturation, la production industrielle ne connaît pas de limitation ; [aux U. S. A., plus de la moitié des individus tirent leurs revenus d'industries qui n'existaient pas il y a quarante ans, parmi lesquelles l'automobile, l'aviation, la soie artificielle et toutes les nouvelles applications de la vapeur, du pétrole et de l'électricité.](#)

Cas spécial du Japon

Le cas du Japon est beaucoup plus saisissant et mérite qu'on s'y arrête.

[Il est singulier, en effet, qu'aucun esprit ne se soit attaché à mettre en parallèle le développement économique récent du Japon et celui de l'Indochine.](#)

En 1870, la population du Japon était d'environ 34 millions d'habitants, tous occupés à l'agriculture. [83] L'économie du pays était une économie de riz, exactement comme l'est l'Indochine aujourd'hui. Ce qui a provoqué l'essor véritablement extraordinaire de ce pays, c'est le développement industriel, développement pour lequel il ne paraissait pas *a priori* particulièrement désigné. En effet, presque toutes les matières industrielles manquent au Japon : laine, coton, fer, charbon, etc. Il n'en a pas moins réussi en soixante-dix ans à prendre la tête des nations productrices et à concurrencer sur leurs propres marchés les vieilles nations industrielles.

On peut donc dire que [le seul facteur de ce développement a été la population abondante fournissant de la main-d'œuvre habile et bon marché. Les mêmes éléments se retrouvent en Indochine.](#) Il n'est pas prouvé, par ailleurs, que l'Annamite ait des facultés intellectuelles inférieures à celles du Japonais ; enfin, la nation protectrice devrait intervenir pour fournir les capitaux et les cadres nécessaires à cette évolution.

Les résultats de cette transformation ont été les suivants : la population du Japon est passée de :

34.800.000 en 1872 à

64.400.000 en 1900 et

90.400.000 en 1930 en y ajoutant les colonies et 62.500.000 seulement pour le Japon proprement dit.

Le service annuel de statistique du Japon estime que le revenu national est passé de l'indice 100 en 1887, à 5.731 en 1925. Il a largement progressé depuis lors.

L'accroissement énorme de la population a trouvé son emploi dans l'extension de l'industrie et dans celle des activités annexes : commerce, transport, publicité, etc.

« En 1935, 127 villes de l'Empire comptent à elles seules 22.665.920 habitants contre 46.585.345 habitants [84] pour tout le reste du pays ; ce qui représente 32,7 % pour la population urbaine, contre 67,3 % pour la population rurale ; alors qu'en 1930, cette proportion était respectivement de 24 et de 76 % et, en 1920, de 17 % contre 83 %. [Ce qui veut dire que depuis la Grande Guerre, en seize ans, la population urbaine a doublé par rapport à celle de la campagne](#)¹⁰ ».

Ces chiffres éloquentes montrent quelles peuvent être la rapidité et l'ampleur d'un mouvement d'industrialisation en pays asiatique et dans quelle mesure cette évolution peut remédier au fléau du surpeuplement. Ajoutons pour terminer que l'Indochine semble naturellement prédestinée à une semblable vocation. La main-d'œuvre disponible se trouve, en effet, rassemblée à proximité de gisements de houille d'une richesse inépuisable et d'une exploitation très facile.

[85]

IX. — L'INDUSTRIALISATION ET LE PROBLÈME DES DÉBOUCHÉS

[87] Nous venons de montrer que l'industrialisation de l'Indochine s'imposait pour atténuer le fléau du surpeuplement et du chômage. Mais une autre considération doit l'y pousser : c'est la difficulté de trouver au dehors des débouchés pour sa production agricole, au fur et à mesure qu'elle se développe.

Faut-il, en effet, cultiver du caoutchouc, du riz, du café, du thé, du poivre, du maïs, dont le monde entier regorge et dont la métropole déclare ne vouloir à aucun prix ? C'est là poser une question irritante.

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, l'homme s'est enrichi en s'assurant la possession des ressources naturelles. Et la race blanche, dans ce dessein, est partie à la conquête de la terre. Dans un passé tout récent, le magnifique essor des États-Unis, du Canada, de l'Australie illustre cette affirmation.

Les exagérations du commerce extérieur

Cette vérité est-elle donc périmée ? Avons-nous perdu la recette par laquelle nos pères s'entendaient à extraire les richesses latentes du sein de la terre et à les utiliser ? N'avons-nous pas eu plutôt l'esprit déformé par les conceptions mercantiles que certains peuples, dans leur intérêt, ont fait prévaloir au cours du siècle dernier ? Jadis, on produisait pour vivre ; aujourd'hui, on produit pour échanger. [Le commerce n'est plus un moyen, mais une fin](#). Comme les figurants au théâtre, en passant et en

¹⁰ *L'Exportateur français*, 27 février 1926.

repassant sans cesse, trompent le public sur leur nombre, l'illusion de l'abondance nous a été parfois donnée par une circulation désordonnée de richesses.

Mais l'échange a placé l'homme en face de l'homme. Et si, à l'intérieur d'un pays l'intérêt général peut être imposé par les pouvoirs publics, lorsque des intérêts particuliers divergents s'affrontent, aucune organisa- [88] tion internationale n'a su encore jouer le même rôle pour régler les rapports entre les nations.

Aussi la plupart des peuples, par un réflexe instinctif, beaucoup plus que par une initiative raisonnée, transforment insensiblement leur économie et l'on assiste à un développement généralisé des tendances autarchiques.

Le commerce international se développe moins vite que la production industrielle

L'activité industrielle a marqué des progrès notables au cours des derniers mois dans tous les grands pays, mais l'accroissement du commerce extérieur reste très en retard.

Le bulletin d'informations de la Banque nationale de commerce et d'industrie [BNCI] vient de publier, à cet égard, des statistiques suffisamment suggestives.

Augmentation en % en 1936 sur 1932	Activité industrielle	Commerce extérieur
Allemagne	99,4	39,0
Angleterre	39	9,6
Belgique	26	7,4
États-Unis	63,7	33,7
France	2,4	7,8
Hollande	15,4	12,1
Japon	54,4	57,7

Il serait superflu d'épiloguer ici sur la portée qu'on doit attacher à de pareilles tendances et de tirer argument du déclin du commerce international pour abonder avec les pessimistes qui prédisent une régression prochaine de la civilisation. Mais, il paraît sage [89] d'en tirer pour l'Indochine cette conclusion que sa production devrait viser, dans l'avenir, à satisfaire par priorité aux besoins de sa consommation intérieure. On sait, en effet, que l'économie de l'Indochine repose presque entièrement sur l'exportation de quatre produits : riz et maïs, anthracite, caoutchouc. Or, quelle est actuellement la situation des marchés de ces différents produits ?

Le marché des riz et maïs d'Indochine

La crainte d'une surproduction générale de riz est apparue jusqu'à présent comme chimérique. Il n'y a pas d'exemple que les productions des meilleures années n'aient pu être exportées avec un faible report d'une année sur l'autre. On a cependant constaté, pour certaines campagnes, un fléchissement considérable des prix, qui a eu pour effet de susciter de nouvelles couches de consommateurs.

Mais, il serait téméraire de conclure qu'il en sera toujours ainsi dans l'avenir. L'Indochine, au cours des dernières années, a déjà perdu de façon définitive deux marchés importants : celui du Japon et celui des Philippines, ces pays s'étant équipés

pour assurer leur self ravitaillement en matières premières alimentaires. La même menace la guette pour le marché des Indes néerlandaises qui lui achètent, chaque année, de moins en moins.

Le marché chinois, lui-même, manifeste des signes inquiétants, et si la guerre sino-japonaise n'était venue provoquer une demande accidentelle, il est probable qu'on aurait assisté, dès cette année, à un fléchissement important des demandes. Même dans les années de disette, la Chine n'a guère importé plus de 5 % des besoins totaux de sa consommation. Or, elle poursuit une politique résolue d'intensification des échanges à [90] l'intérieur de son Empire, dont l'application vient d'être facilitée par la création d'un vaste réseau routier et l'extension du réseau ferroviaire. À cet égard, l'ouverture au trafic de la ligne Canton-Hankéou permettra le ravitaillement des provinces du Kouang-Toung et du Kouang-Si — qui étaient précisément les clientes principales du riz indochinois — par les provinces grosses productrices riveraines du Yang-Tsé.

Sans doute, de nouveaux marchés se sont-ils ouverts et, parmi eux, en premier lieu, la France. Mais les agriculteurs de notre pays voient de fort mauvais gré le riz indochinois se substituer aux céréales secondaires pour l'alimentation du bétail et si un contingentement des importations a été, il y a deux ans, évité de justesse, l'exportation indochinoise n'en a pas moins été paralysée par l'institution de primes à la dénaturation du blé dans la métropole.

En 1936, il est vrai, ces barrières artificielles ont été levées et l'importation de source indochinoise a excédé 900.000 tonnes, auxquelles il y a lieu d'ajouter plus de 400.000 tonnes de maïs. Mais la production du blé, cette même année, s'était trouvée fortement déficitaire et on avait dû recourir à des achats à l'étranger. [En un mot, le conflit aigu du riz et du blé sur le marché français n'est nullement résolu et les producteurs indochinois auraient tort de penser qu'ils pourront, sans limitation, accroître leurs ventes sur ce marché.](#)

Les mêmes observations s'appliquent pour le maïs avec cette circonstance aggravante que la métropole est l'acheteur unique de cette céréale indochinoise, invendable dans les conditions présentes de production sur les marchés non protégés.

Le marché de l'antracite tonkinois

L'antracite tonkinois a toujours trouvé, en raison de sa qualité, un débouché étendu en Chine, au Japon [91] et, ces dernières années, en France. On peut espérer qu'il en sera toujours ainsi dans l'avenir, bien qu'il ne soit pas démontré, depuis la mainmise récente du Japon sur la province chinoise du Shansi, que l'exploitation du très riche bassin houiller de cette province, ne permettra pas à ces deux grands pays asiatiques de s'affranchir en partie des exportations indochinoises.

En tout état de cause si, grâce à l'essor de l'industrie, les producteurs d'antracite indochinois pouvaient écouler dans la colonie même l'essentiel de leur production, ceux-ci seraient infiniment mieux armés pour entreprendre la conquête des marchés extérieurs. Ils supporteraient aussi sans dommages excessifs les vicissitudes du commerce international et, notamment, les hausses de frets qui peuvent contribuer à fermer totalement des débouchés de première importance, dont la France.

Le marché du caoutchouc indochinois

Enfin, pour le caoutchouc, la production indochinoise dépassera dans deux ans la consommation métropolitaine. Toute extension de cette culture se trouvera donc plus

ou moins entravée par les conventions internationales ayant institué la restriction de la production.

On voit donc le dilemme devant lequel se trouve placé l'économie indochinoise.

Nécessité de développer le marché intérieur indochinois

C'est une nécessité pour elle de développer sa production, afin d'améliorer le standard de vie misérable de ses habitants. Mais la France repousse l'excédent de cette production et l'étranger ne montre aucun em- [92] pressement à la remplacer. Il n'y a donc pas d'autre solution que d'adapter l'économie de notre possession pour la mettre en mesure d'absorber elle-même une grande part de son surplus.

Ce résultat ne peut être obtenu qu'en développant l'activité productrice du pays dans les compartiments où, jusqu'à ce jour, elle avait négligé de l'exercer, et, notamment, l'industrie, afin que notre colonie, si les tendances autarchiques des autres pays l'y contraignent, puisse constituer un bloc économique doué d'une certaine indépendance, c'est-à-dire susceptible de consommer lui-même la plus grande part de ce qu'il produit.

C'est une conception toute différente de celle qui s'est fait jour à la Conférence impériale où l'on a prétendu, au moyen d'artifices divers, justifier ce paradoxe absurde de colonies achetant à la métropole sans lui vendre.

C'est l'idée que nous nous faisons de l'expansion économique outre-mer qu'il faut réformer. Beaucoup de nos compatriotes n'ont pas encore compris que notre grande possession asiatique a franchi le stade de la colonie considérée comme un simple comptoir susceptible de procurer à la métropole des épices, des fruits exotiques, des articles de bazar et d'exposition ou comme un vulgaire marché où l'industrie française peut s'assurer une clientèle aussi abondante que peu exigeante. Elle doit devenir une véritable métropole-seconde, formant une unité économique plus ou moins distincte.

Nous nous trouvons, en effet, en présence d'une contradiction flagrante. Sur une population de 23 millions d'habitants comme celle de l'Indochine, un bon tiers ne possède pas la ration de riz qu'elle souhaiterait, et la très grande majorité ne voit la viande apparaître sur sa table que les jours de fête. D'autre part, la colo- [93] nie exporte 2 millions de tonnes de céréales au dehors.

Pourquoi cette anomalie ?

Si l'Indochine vend au dehors une partie des produits de son sol, qu'elle serait en mesure elle-même d'absorber, c'est pour se procurer les objets qu'elle ne trouve pas chez elle, comme, par exemple, les cotonnades, les machines-outils, etc. On peut alors se demander : si la colonie s'outillait pour produire ces articles de consommation courante, elle éviterait sans doute, dans une large mesure, de s'adresser à l'extérieur, et elle trouverait des débouchés accrus pour sa propre production sur le marché local.

Au fond, c'est le problème entier de la production et des échanges qui se trouve ainsi posé. Les données de ce problème sont les suivantes : le sol de notre Indochine est généralement riche en ressources naturelles. La main-d'œuvre y est abondante, industrielle et, pour une bonne part, inemployée. La métropole est prête à fournir les techniciens, les cadres et, il faut l'espérer, les capitaux. Toutes les ambitions sont donc permises quant à l'essor de notre domaine colonial et, nous le répétons, l'on ne voit pas *a priori* pourquoi l'Indochine, toutes proportions gardées, ne pourrait prétendre au même développement économique que le Japon.

De quoi, en un mot, s'agit-il ? Développer la production suivant un rythme et des directions telles que, répondant aux besoins immenses d'une population à peu près dénuée de tout, elle soit pour sa majeure partie automatiquement absorbée par la consommation.

*
* *

Le problème est ainsi clairement posé, mais, même en admettant que la production soit orientée pour satisfaire essentiellement aux besoins de la consommation intérieure, on n'aura pas éliminé tous les risques de chômage. Sans doute est-il moins malaisé de prévoir les besoins réels lorsqu'on alimente une consommation rapprochée que lorsqu'on prétend conquérir un marché lointain dont les conditions de vie des habitants sont à peu près ignorées. Mais les U. S. A., qui travaillaient dans la proportion de 90 % pour satisfaire leur propre marché, n'en ont pas moins connu plus de 10 millions de chômeurs.

Comment donc se présente ce problème de chômage ?

Le problème du chômage

La situation actuelle dans la plupart des pays du monde est devenue la suivante : la puissance des moyens de production s'est accrue dans une mesure telle que le travail d'un petit nombre d'individus suffit à assurer le ravitaillement de la population entière en articles de première nécessité. Une illustration éclatante de ce fait a été fournie par la guerre, durant laquelle trois individus sur quatre étaient, soit sous les armes, soit employés à des productions de guerre.

[Le problème consiste donc à offrir à cette portion de l'humanité qui ne travaille pas pour satisfaire ses besoins élémentaires et ceux d'autrui, une occupation raisonnable, c'est-à-dire la production de marchandises ou la fourniture de services qui trouvent, en fin de compte, à s'échanger.](#)

Les inventions du siècle dernier : T. S. F., automobile, aviation, l'extension du confort et, tout récemment, l'accroissement des armements, ont servi de prétexte et d'occasion pour offrir du travail aux bras que le développement des moyens de production venaient de libérer des occupations agricoles.

Mais il est clair qu'au fur et à mesure que la production s'écarte de la satisfaction des besoins élémentaires, elle prend un aspect artificiel, instable et hasardeux puisqu'il est impossible *a priori* de déterminer quels seront, parmi les besoins nouveaux, ceux qui conserveront un caractère permanent. En outre, il est infiniment plus compliqué de construire une automobile qu'une charrue et l'on court beaucoup plus de risques que son type soit très rapidement démodé. Ces nouvelles productions nécessitent donc la mise en œuvre d'un outillage et d'un capital initial importants dont la rentabilité n'est nullement assurée.

Par exemple, on peut concevoir que le développement de l'aviation privée, dans les années à venir, constitue un facteur nouveau d'activité susceptible de justifier l'emploi des capitaux, de l'outillage et de la main-d'œuvre en sommeil. Mais il n'en est pas moins vrai qu'une entreprise qui s'équiperait demain pour fournir à nos compatriotes autant d'avions qu'il existe présentement d'automobiles, courrait les risques à peu près certains d'un échec.

Cas spécial des pays neufs

Dans les pays neufs, par contre, si, là aussi, une grande partie de la population se trouve en situation de chômage, le problème qui consiste à leur offrir une activité rémunératrice est infiniment plus simple et comporte beaucoup moins d'aléas. [Ces populations sont, en effet, sous-alimentées et mal vêtues et, aussi longtemps que nous](#)

n'aurons pas été en mesure de leur assurer un minimum de satisfactions à cet égard, il n'y aura pas lieu de se tourmenter pour trouver une activité profitable à l'équipe des sans-travail.

Autrement dit, sur le plan théorique, le problème du chômage se présente d'une façon analogue dans la métropole et aux colonies. Il s'agit toujours de sus- [96] citer, en occupant les bras disponibles, des productions nouvelles correspondant à des besoins réels de l'humanité. Mais, sur le plan pratique, il est évident que ce problème apparaît dans un pays neuf infiniment plus facile à résoudre.

Le programme minimum qui viserait à assurer aux 23 millions d'Annamites une alimentation convenable, un logement décent et deux complets de cotonnade par an, exigerait, pour être mis en œuvre, un essor de l'industrie locale qu'on ne peut même pas imaginer. Mais, dira-t-on, si vous appliquez ce programme vous portez tort à l'industrie métropolitaine qui, précisément, trouve dans notre colonie un débouché en pleine extension.

Concurrence entre métropole et colonies

C'est une opinion presque universellement admise, en effet, dans les milieux métropolitains que l'industrie coloniale doit être orientée dans les compartiments où elle ne risque pas de concurrencer la production métropolitaine. On admet volontiers que l'Indochine puisse créer une industrie d'extraction de matières premières : charbonnages et mines, métalliques ; une industrie de transformation pour les produits que la France ne peut fournir : rizeries, distilleries, etc. ; et, enfin, une industrie d'exportation, sous la réserve que cette dernière recherche d'autres débouchés que le marché métropolitain. Mais, on est opposé à l'essor d'industries ayant pour objet de procurer à la population locale des articles concurrençant les exportations métropolitaines.

Devons-nous donc fermer nos cimenteries, verreries, brasseries, papeteries, filatures et tissages qui font vivre une population abondante d'ouvriers dans une des régions les plus surpeuplées du monde et qui pro- [97] voquent indirectement par l'extension du commerce et des transports de nouveaux emplois de main-d'œuvre parce que la métropole est en mesure de nous fournir à peu près tous les articles fabriqués dont nous pouvons avoir besoin ?

Le point de vue juridique

Il y a, tout d'abord, des raisons d'ordre juridique qui interdisent d'élever des barrières rigides à l'intérieur de l'Empire français.

Depuis « le pacte colonial » jusqu'aux lois de 1892, de 1910 et de 1913, la politique douanière de la métropole à l'égard de ses colonies a été essentiellement variable et souvent confuse.

La loi du 13 avril 1928 a enfin établi sur des bases précises, claires et justes, la charte fondamentale du régime franco-colonial.

Cette loi a assimilé à la métropole un certain nombre de colonies et, ce faisant, elle a posé le principe de la liberté absolue et de la franchise réciproque des échanges à l'intérieur du bloc ainsi constitué.

En contrepartie de cette liberté et de cette franchise des échanges, les colonies assimilées se sont vu imposer et ont accepté une lourde charge, à savoir, l'application, à leurs importations d'origine étrangère, des tarifs douaniers métropolitains.

Voudrait-on, maintenant, par des restrictions et des contingentements, rompre cette égalité de traitement, cette réciprocité des échanges et briser ainsi les liens de solidarité unissant la France et ses colonies assimilées ?

Sans doute, le Parlement souverain le pourrait, mais il renierait ainsi les principes proclamés par lui en 1927 et violerait la convention solennellement conclue, alors, entre la métropole et ses colonies assimilées.

[98]

Le point de vue économique

Il est également facile d'établir qu'un pareil cantonnement de l'activité locale ne pourrait manquer de se retourner finalement contre les intérêts métropolitains eux-mêmes. Les éléments d'activité nouveaux créés en Indochine peuvent, en effet, porter un préjudice momentané à certaines branches de l'activité métropolitaine. Mais, si cette activité supplémentaire se traduit par la création de nouvelles richesses et, par suite, l'apparition de nouvelles couches d'acheteurs recrutés parmi d'anciens chômeurs, c'est l'industrie de la métropole qui doit normalement en profiter. Grâce au système protecteur actuel, en effet, celle-ci s'est réservée sur le marché indochinois la part du lion. Autrement dit, l'industrialisation de l'Indochine provoquera inévitablement la rupture de certains courants commerciaux établis, auxquels viendront se substituer des échanges de nouveaux articles en volume toujours croissant.

Le pourcentage des importations en provenance de la métropole, par rapport à la totalité des produits consommés pourra aller en diminuant constamment, mais en valeur absolue, ces importations marqueront une progression continue.

La politique de grands travaux et le commerce d'importation.

Il faut bien dire, il est vrai, que pour bon nombre de nos colonies — l'Indochine sans doute à un degré moindre que les autres —, l'activité commerciale avec la métropole a présenté dans le passé un caractère souvent artificiel. La France a prêté à ses possessions d'outre-mer, pour réaliser des programmes dits de grands travaux, des centaines de millions. Une bonne moitié est demeurée dans la métropole pour couvrir [99] les frais d'achat de matériel. Le solde transféré dans la colonie et converti en travaux stimulait les par l'indigène de produits importés.

L'industrie française se trouvait donc la principale bénéficiaire des ressources drainées auprès de l'épargne métropolitaine. Quant à la colonie, après ce dopage aux effets passagers, elle conservait la charge des emprunts contractés, d'autant plus écrasante pour ses budgets que les travaux effectués s'avéraient bien souvent — voies ferrées en particulier — d'une rentabilité nulle ou négative.

Si l'industrie métropolitaine tient véritablement à s'assurer des débouchés durables et susceptibles d'extension régulière en Indochine, elle doit renoncer à cette politique de « coups de fusil » tirés aux dépens du contribuable colonial.

En résumé, loin de prendre ombrage du développement de la production coloniale, les intérêts métropolitains devraient logiquement s'y associer et ce, non point seulement dans des compartiments limités de l'activité, mais sur tous les théâtres où elle est susceptible de prospérer.

Aussi longtemps que la métropole conserve la même part relative dans les importations de la colonie, le développement de la production locale ne peut que profiter, nous le répétons, à la masse des intérêts français.

Que faut-il penser du dumping japonais ?

Les craintes de nos compatriotes à l'égard de la concurrence coloniale ne sont pas sans analogie avec les doléances des vieux pays industriels qui se voient évincés sur leurs propres marchés par l'envahissement des produits japonais. On oublie trop souvent que la balance commerciale du Japon est largement déficitaire, c'est-à-dire que ses achats se sont en réalité développés plus vite que ses ventes à l'étranger.

Sans doute, ses importations sont-elles, pour leur plus grande part, limitées à des matières premières que les pays occidentaux sont incapables de lui fournir. Il s'adresse, en effet, aux Indes pour le coton, à l'Australie pour la laine, à Java pour le sucre, etc. Mais, ces pays sont eux-mêmes clients des nations industrielles, et la vente de leurs matières premières au Japon leur donne précisément les moyens d'acheter ces produits fabriqués. Le circuit d'échanges, ainsi dérivé, se trouve donc non seulement maintenu, mais très certainement amplifié.

En un mot, si l'on fait abstraction de certains intérêts particuliers, momentanément compromis, il n'est pas niable que le développement économique d'un pays ne peut que profiter à l'ensemble du monde et, plus particulièrement, aux contrées avec lesquelles, pour des raisons d'ordre politique ou géographique, il est plus normalement appelé à commercer.

Une colonie de 23 millions d'habitants ne peut être considérée, disons-le encore, comme un simple comptoir où l'on échange des épices et des produits de cueillette contre des articles de pacotille importés d'Europe.

Nécessité d'une production diversifiée.

C'est aussi une erreur de canaliser la production dans des compartiments limités, le problème des débouchés, en cas de monoculture notamment, venant bientôt soulever des difficultés insolubles.

Une colonie véritable est un corps vivant qui réclame un équilibre harmonieux entre le tronc et les membres de son corps économique.

Nous avons assisté, au cours des dernières années, [101] à l'effondrement des cours des matières premières qui ont toujours été soumises à la spéculation parce que n'ayant, pour une bonne part, qu'une valeur de convention.

Par contre, les cours des produits manufacturés offrent une plus grande inertie en cas de booms ou de dépression. Par suite, l'Indochine, si elle recherche une certaine stabilité économique, ne peut se contenter de livrer à la consommation des produits agricoles bruts, tels le riz et le caoutchouc.

Il paraît donc impossible de prononcer l'exclusive contre telle ou telle forme d'industrie et aucune entrave ne doit être apportée, au moins en principe, à la circulation des marchandises dans toutes les limites de l'Empire français. On a coutume de répéter que la France est une nation de cent millions d'habitants. Cette considération n'a qu'un intérêt purement statistique si des droits de douane ou des contingentements viennent élever autant de nouvelles frontières dans le territoire impérial.

Loin d'admettre une limitation de son activité, la production coloniale serait plutôt fondée à réclamer dans certains cas une protection contre la concurrence métropolitaine.

Son industrie, souvent dans l'enfance et qui doit conquérir des débouchés, requiert, en effet, une aide momentanée, même si elle repose sur des bases saines.

Pas d'entraves aux échanges à l'intérieur du marché franco-colonial

Nous ne pensons pas, toutefois que, même dans ce circonstances exceptionnelles, il y ait lieu de déroger au grand principe de la liberté des échanges à l'intérieur de l'Empire franco-colonial. Si certaines productions locales -- et en particulier l'artisanat indigène [102] — méritent d'être soutenues, les gouvernements coloniaux doivent y pourvoir par des privilèges ou des dégrèvements fiscaux, voire même des primes de rendement comme il en existe d'ailleurs pour certaines productions dans la métropole.

La liberté ne doit pas provoquer l'anarchie

Mais, si ce principe de la porte ouverte doit bien constituer la charte des relations économiques impériales, il ne s'ensuit pas qu'il doive être appliqué de façon anarchique, la liberté accordée à chacun dégénérant en licence. [Autrement dit, n'importe qui ne peut prétendre avoir le droit de créer n'importe où, dans n'importe quelles conditions, n'importe quoi, sans se soucier des intérêts préexistants dans la branche d'activité qu'il aura choisie.](#)

Il ne serait certainement pas juste que, lorsque des industriels travaillant sur un marché ont accepté de contingenter leur production pour l'adapter aux possibilités du moment de la consommation de ce marché, un outsider, venu d'une autre partie de l'Empire, tire avantage des conditions de prix plus favorables qui, du fait des accords intervenus, prévalent dans cette région, pour ravir la clientèle de ses concurrents, sans s'imposer, en ce qui le concerne, de limitation d'aucune sorte.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le marché franco-colonial étant un marché protégé, les producteurs qui travaillent à son abri jouissent d'un incontestable privilège dont le consommateur, en fin de compte, fait les frais. La communauté est contrainte, en effet, d'acheter sur place des articles que, dans un régime de libre concurrence, elle ferait venir de l'étranger, à meilleurs prix.

[103]

Le privilège de la protection douanière implique des devoirs

[Ce privilège implique en contrepartie des devoirs.](#)

Le premier de ces devoirs est, pour chaque producteur, de se plier dans sa sphère à une organisation de la production au sein de l'Empire. Quel peut être le cadre d'une semblable organisation ?

Faut-il prévoir une intervention étatique et instituer un vaste système d'économie dirigée comme certains esprits le jugent inévitable. Nous ne le pensons pas. L'économie dirigée n'est vraiment à sa place que dans un régime de dictature où l'autorité est centralisée et la responsabilité du pouvoir étroitement circonscrite. Mais on ne saurait concevoir que, sous notre régime démocratique un fonctionnaire anonyme et irresponsable, d'une quelconque administration, ait le pouvoir de fixer l'orientation de la production dans l'ensemble de nos possessions et de la métropole.

Organisation corporative des productions

[La police de la production doit être faite par les producteurs eux-mêmes. C'est donc une organisation corporative impériale qu'il faut créer](#) pour les industries où elle n'existe pas encore. Ces corporations provoqueront des ententes librement concertées entre producteurs, et c'est seulement lorsque l'accord se révélera impossible que la puissance

publique aura à intervenir en désignant un arbitre, choisi pour ses capacités et son impartialité, et dont les décisions seront sans appel.

Principes de l'organisation de la production impériale

Quelles sont donc les pièces maîtresses qui doivent constituer la charpente des ententes à intervenir et étayer les jugements des arbitres. Elles sont, à notre avis, faites des matériaux suivants :

[104] 1° La liberté totale des échanges à l'intérieur de l'Empire est la solution idéale vers laquelle on doit tendre et dont on doit préparer l'avènement pour un avenir plus ou moins rapproché ;

2° Toute rupture brutale de courants commerciaux existants doit être rendue impossible ;

3° Aucune entente ne doit prévaloir contre l'intérêt supérieur du consommateur, entendu dans le sens le plus large, c'est-à-dire en tenant compte de l'interdépendance de toutes les branches de l'économie ;

4° Le régime des ententes entre producteurs n'est qu'une première étape vers une formule d'association plus complète qui doit résulter de la fusion de leurs intérêts, les producteurs métropolitains prenant l'initiative et la responsabilité de la création d'industries nouvelles outre-mer.

Examinons successivement ces différents points.

Liberté totale des échanges, idéal pour l'avenir

1° Liberté totale des échanges, idéal pour l'avenir.

Il ne doit exister, en effet, de chasse gardée pour aucun intérêt particulier dans l'Empire. La concurrence doit pouvoir jouer à tout moment, car elle est la sauvegarde des droits du consommateur. Il n'y a donc pas lieu de prononcer d'exclusive contre telle ou telle production dans une colonie déterminée, et il n'est pas davantage admissible qu'un marché, quel qu'il soit — sauf accord librement conclu entre les intéressés —, soit entièrement fermé à la production d'un autre pays.

Il serait certainement contraire aux intérêts de l'ensemble des habitants de l'Empire d'empêcher artificiellement une production déterminée de naître et de se développer quelque part si elle est mieux placée, pour des raisons d'ordre géographique ou économique, pour [105] desservir certains marchés. *S'opposer radicalement à cette spécialisation progressive, c'est barrer le chemin du progrès, celui-ci ne pouvant être obtenu que par une amélioration du rendement de la production mettant à la disposition de la communauté, pour le même effort humain et les mêmes dépenses de capital, un plus grand nombre de biens. C'est aussi renoncer à l'avantage essentiel de l'économie impériale qui est de multiplier les chances de production à bas prix, par l'élargissement des bases de la production d'une part, et par la stabilité du marché de la consommation, d'autre part.*

Si donc des contingents doivent être établis momentanément pour adapter la production à la consommation, tous les producteurs de l'Empire, quelle que soit leur origine et quelle que soit leur couleur, doivent avoir leur place à la table.

En outre, ces accords de contingentement doivent être prévus pour une durée très courte et les quotas de bases révisés périodiquement pour tenir compte de l'évolution incessante de la production. Les producteurs nouveaux venus, si l'expérience confirme qu'ils ont les moyens de prendre place sur un marché déterminé, peuvent donc y réclamer — *et on ne saurait le leur refuser* — des contingents sans cesse croissants. Mais il ne doit pas leur être permis d'apporter la guerre sur un marché et d'y évincer

brutalement — même s'ils sont, économiquement parlant, très bien placés pour le faire — les précédents fournisseurs et ce, en vertu d'un deuxième principe qui est d'

Éviter toute rupture brutale des courants commerciaux existants

2° Éviter toute rupture brutale des courants commerciaux existants.

La crise mondiale a surabondamment prouvé l'in- [106] terdépendance totale de tous les rouages de la machine économique mondiale. Elle a montré aussi qu'une des vertus fondamentales de la nature humaine était de savoir se plier avec une plasticité sans limite aux situations les plus nouvelles et aux régimes économiques ou politiques les plus paradoxaux. Après un apprentissage plus ou moins douloureux, elle réussit à construire un équilibre fait de compromis et de sacrifices qui assure à l'humanité les conditions de vie les meilleures auxquelles elle puisse prétendre à cet instant donné, compte tenu de sa mentalité et des circonstances extérieures réagissant sur elle.

Autrement dit, les rigueurs des climats, les secousses sismiques ou les inondations, les grandes maladies endémiques, l'arbitraire ou la sottise des gouvernements ne sauraient prévaloir contre sa volonté de vivre.

Et le caractère particulier des civilisations européennes, qui en fait à proprement parler tout le sel, est que cet équilibre n'entraîne pas l'immobilité. Il ne saurait, au contraire, se concevoir que dans le mouvement, la communauté tirant toujours avantage des occasions nouvelles que les circonstances font naître et des progrès que le cerveau humain, avec sa souple intelligence, ne se lasse pas de rechercher.

Lorsque des événements extérieurs viennent troubler cet équilibre, les réflexes des individus et des milieux réagissent, à la manière de ressorts antagonistes, pour composer, automatiquement et sans intervention du dehors, un nouvel état d'équilibre, dans le sens généralement le plus conforme aux intérêts de l'espèce.

C'est seulement lorsque cette action étrangère revêt un caractère brutal et imprévu que les réflexes et réactions spontanés se révèlent impuissants à rétablir l'ordre dans la production et les échanges. Et alors, [107] qu'on le veuille ou non, il faut faire appel à une autorité du dehors, s'en remettre à la sagesse de ses vues, et à l'indépendance de ses jugements pour prendre les initiatives que la situation nouvelle comporte. Dans la majorité des cas, c'est attendre d'un individu des dons de prescience, et une insensibilité aux contingences qui dépassent la mesure de l'esprit humain.

En un mot, toute rupture brusque d'équilibre doit être évitée, même dans une branche très localisée de la production, car elle peut provoquer par ondes successives, aux amplitudes infiniment croissantes, un désordre profond sans aucun rapport avec la cause initiale qui l'a provoquée. Et, c'est précisément l'avantage immense de l'économie impériale que d'être ainsi préservée des troubles venant du dehors, car les ententes entre producteurs peuvent être respectées dans son sein alors qu'à l'échelle de l'économie mondiale elles deviennent le plus souvent inopérantes.

Sauvegarde de l'intérêt général

3° Sauvegarde de l'intérêt général.

Une entente ne doit pas aboutir à la suppression de la concurrence. Or, les producteurs peuvent avoir plus d'intérêt à se concerter pour produire moins à un prix plus élevé que davantage à un prix moindre, alors même qu'il s'agit d'articles pour la satisfaction desquels les besoins de la consommation ne sont pas complètement assouvis.

De pareilles ententes doivent pouvoir être déferées à des tribunaux spéciaux chargés d'assurer le jeu des accords avec le respect des lois et de sauvegarder les intérêts du consommateur. Mais l'intérêt de celui-ci doit toujours être compris dans le sens le plus large. Il peut être, en effet, conforme à l'intérêt général de maintenir à l'intérieur de l'Empire, par le jeu des en- [108] tentes, une production à un prix plus élevé que celui qui serait obtenu en plein régime de liberté si cette intervention est indispensable pour assurer des conditions minimum de rémunération à une industrie. En l'espèce, l'avantage immédiat du consommateur, qui serait de payer le moins cher possible, peut être en opposition avec les intérêts de la masse qui doivent tendre à obtenir, dans l'Empire, l'utilisation au maximum du potentiel de la production et l'élimination du chômage.

Déplacement des centres de production

4° Déplacement des centres de production.

Nous avons dit qu'il était antiéconomique au premier chef et, dans la majorité des cas, parfaitement vain, de prétendre détourner, par des barrages artificiels, le courant naturel des échanges entre la production et la consommation qui résulte de considérations géographiques ou économiques. En particulier, on ne saurait éviter que de nouvelles industries ne naissent sur les lieux mêmes où les articles produits devront être absorbés.

Mais il est raisonnable de penser que si la création de ces industries nouvelles découle presque nécessairement de la conjoncture économique, ce seront les producteurs, menacés par cette concurrence naissante, qui seront les premiers à en sentir les dangers. Ils ne sauraient mieux la prévenir qu'en prenant l'initiative d'ouvrir des succursales là où il y a intérêt à le faire. Il est évident qu'ils sont particulièrement bien placés pour cela, puisqu'ils disposent de l'expérience, du personnel technique, du matériel et, généralement, de capitaux, en un mot, de l'organisation voulue pour créer cette industrie nouvelle avec le minimum d'aléas.

[109] Lorsque les producteurs métropolitains se plaignent avec une insistance et un luxe d'arguments qui font parfois impression, que leur concurrent colonial se trouve exagérément favorisé par le bon marché de la main-d'œuvre, la légèreté des impôts, la libéralité de la législation sociale, il est trop facile de leur répondre que l'accès de nos possessions n'est fermé à aucun sujet français, et qu'ils sont admis à y tenter leur chance sur le même pied que les colons qui y vivent déjà.

En un mot, l'industrialisation des colonies devrait procéder de l'initiative des producteurs métropolitains eux-mêmes. La concurrence serait remplacée par une vaste association d'intérêts et la vieille querelle qui, depuis le pacte colonial, divise les producteurs français et ceux d'outre-mer, perdrait l'essentiel de son aliment.

D'ailleurs, les chefs d'entreprise métropolitains, à l'esprit ouvert, l'ont déjà fort bien compris et la tendance que nous souhaitons s'affirmer dans pas mal d'industries.

L'impossibilité de productions complémentaires

En résumé, notre thèse se trouve en opposition profonde avec celle qui prévalut à la Conférence impériale, cette dernière ayant demandé qu'un « Comité supérieur des industries de l'Empire » veillât à orienter les activités métropolitaines et coloniales dans des domaines non concurrents, mais complémentaires.

Cette recommandation n'a le plus souvent, en effet, qu'un caractère platonique, car on ne conçoit guère de production coloniale qui ne concurrence directement ou indirectement des intérêts métropolitains. Le riz et le maïs indochinois refoulent le blé,

la banane de la Guinée ou des Antilles porte préjudice aux vergers métropolitains, l'arachide du Sénégal, le palmiste de [110] la Côte-d'Ivoire font tort à l'huile d'olives de la Provence ou de la Tunisie, les nattes du Tonkin éliminent les articles de sparterie produits dans nos campagnes ; la canne à sucre de la Réunion se heurte à la betterave de Picardie, le rhum des Antilles au marc de nos viticulteurs. Le conflit est partout, l'association ou même la simple juxtaposition des intérêts nulle part.

Mais il y a plus : le compartimentage de l'activité, la création de zones d'influences éliminent d'office la concurrence sans laquelle la technique reste stagnante. Protégés qu'ils sont par les droits de douane contre l'invasion étrangère, les producteurs de l'Empire, sûrs de conserver un fief qu'ils se sont équitablement partagé, ne sont guère tentés de rechercher des améliorations dispendieuses et aléatoires de leurs moyens de production, alors que ceux-ci suffisent tant bien que mal à assurer les besoins de la consommation. Et c'est un des grands reproches que l'on peut adresser à la politique de préférence impériale ainsi comprise, de figer l'économie dans un moule rigide, de donner, en un mot, au monde des affaires dont la vigilance devrait toujours être en éveil, une sécurité qui encourage la paresse d'esprit et qui est incompatible avec le progrès.

[111]

X. — INDUSTRIE ET ARTISANAT

[113]

L'artisanat opposé à l'industrie

Le gouverneur général Brévié a déclaré récemment dans un discours officiel :

« Il ne suffirait pas d'assurer l'alimentation du peuple annamite : il faut encore lui créer des ressources suffisantes pour améliorer les conditions de son existence, soit habitat, son alimentation, son vêtement ; bref, lui donner une capacité d'achat qui lui manque encore. Le développement de l'artisanat permettrait d'atteindre ce but... »

Mêmes conclusions de la part d'un autre observateur officiel : M. Justin Godard, envoyé en mission en Indochine pour étudier les problèmes sociaux qui s'y posent (Discours prononcé à l'Institut colonial le 12 mai 1937) :

« Est-il désirable de voir s'augmenter le nombre des salariés, c'est-à-dire de souhaiter le développement de l'industrie en Indochine. Je ne le pense pas. »

Au cours d'une interview accordée au journal *La République*, en juin 1937, il a recommandé une politique artisanale et déclaré :

« Une politique qui tendrait à industrialiser le pays serait une erreur et un crime. »

Enfin, le ministre des Colonies, M. Marius Moutet, a fait connaître sa propre opinion dans des récentes déclarations à la presse :

« Quant à l'industrialisation de l'Indochine, il est exact que je l'estime suffisamment avancée. Elle constitue même, quelquefois, une source d'embarras, en ce sens que trop

d'industriels sont allés chercher là-bas des conditions de travail particulières, une main-d'œuvre aux salaires fixes et à trop bon marché. Toutes ces constitutions d'agglomérations d'indigènes prolétariennes causent des difficultés »

[114] Certes, le gouverneur général doit être félicité de ses efforts pour encourager l'artisanat et il n'est pas contestable que l'on aurait pu faire beaucoup plus dans le passé à cet égard. L'agriculture étant une occupation essentiellement saisonnière, et l'industrie exigeant une certaine concentration de travailleurs, ainsi que le rassemblement préalable d'un capital de premier établissement, l'artisanat peut rendre de signalés services pour l'occupation des bras disponibles.

Mais ce serait s'abandonner à une illusion dangereuse que d'attendre du développement de l'artisanat des services analogues à ceux que pourrait rendre la création de nouvelles industries au double point de vue de l'approvisionnement de la population en articles de nécessité, et de l'accroissement du pouvoir d'achat, donc du bien-être des individus.

Les profits des artisans

Les profits des artisans sont, en effet, extraordinairement réduits. Les conclusions de l'enquête de Gourou à ce sujet jettent un jour saisissant sur les conditions de vie des indigènes du delta :

« En travaillant beaucoup, dit-il (au moins quinze heures, car il ne faut pas moins de deux heures trente pour faire un cabas), l'artisan peut arriver à produire six cabas par jour; son bénéfice s'élève donc à trois cents. Pendant le jour, l'artisan fabrique des cabas de couleur qui exigent plus de soins, et la nuit il fait des cabas noirs que l'on peut tresser sans lumière... Ainsi un ouvrier travaillant à force pendant une journée parvient à gagner trois cents sans nourriture. »

Le cas n'est pas exceptionnel, ajoute Gourou. Les tisserands, les dentelliers, les vanniers sont dans la même situation.

[115] Ces résultats ne sont pas faits pour surprendre. Le principal rôle de la machine est d'assurer la relève du labeur humain. Autrement dit, avec le même effort, elle permet de produire plus de richesses.

Prétendre donc que l'artisanat peut remplacer l'industrie et que cette substitution est avantageuse pour la masse, c'est nier les lois du progrès humain, c'est refuser aux populations primitives les satisfactions matérielles dont les peuples civilisés ne sauraient plus se passer aujourd'hui.

[117]

XI. — LE PROBLÈME SOCIAL

[119] Un programme d'industrialisation serait incomplet si l'on négligeait l'examen des questions sociales qui ne peuvent manquer de s'y rattacher. Aussi bien ce problème est-il de la plus brûlante actualité, un décret en date du 30 décembre 1936 venant de fixer les nouvelles conditions de travail des indigènes indochinois et assimilés dans notre colonie asiatique. Les arrêtés d'application sont en cours de promulgation à la colonie même.

La législation antérieure du travail

Faisons d'abord un bref retour en arrière, et exposons quelle était la législation. en vigueur auparavant.

Ainsi que le précise l'exposé des motifs du décret du 30 décembre, si les conditions d'emploi de la main-d'œuvre contractuelle avaient déjà fait l'objet d'une réglementation très complète en Indochine, réglementation dont l'application remonte à plus de cinq ans, par contre, les conditions de travail de la main-d'œuvre libre demeuraient fixées par un décret du 19 janvier 1933, qui ne visait que les conditions d'emploi des femmes et des enfants et les règles d'hygiène et de sécurité à appliquer dans les établissements industriels et commerciaux.

Nécessité d'une refonte de la législation antérieure

On ne saurait donc contester que le développement économique de l'Indochine justifiait la refonte et l'extension de ces textes afin d'établir une véritable charte du travail dans la colonie.

On doit reconnaître également que le moment était [120] opportunément choisi pour y procéder d'une part, en effet, après avoir été éprouvée durant cinq années de façon particulièrement sévère par la crise mondiale, l'Indochine renaissait à la prospérité et la marge de bénéfice de la plupart des entreprises se trouvait rétablie. Il devenait donc possible d'envisager une amélioration générale des conditions d'existence de la main-d'œuvre.

D'autre part, de nouvelles lois sociales, venaient d'être promulguées dans la métropole et il était normal que l'on se préoccupât de rechercher dans quelle mesure celles-ci pouvaient voir leur application étendue à la colonie.

Aussi, le désir naturel des pouvoirs publics de codifier, en les améliorant dans la mesure du possible, les conditions régissant le travail des indigènes, n'a provoqué chez les chefs d'entreprises indochinois ni étonnement, ni embarras. Ils ont, au contraire, dès la première heure, assuré le gouvernement de leur volonté de collaborer à cette œuvre d'intérêt général.

Historique des négociations

Faisons maintenant un historique rapide de ces négociations.

Sur l'initiative du gouvernement métropolitain, le gouverneur général de l'Indochine a procédé à une vaste enquête dans la colonie, sous les auspices de l'Inspection générale du Travail, auprès de ceux qui devaient avoir à appliquer ou à subir la nouvelle réglementation.

Une Commission, dans laquelle l'Administration était très largement représentée et qui comprenait trois représentants de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, s'efforça de mettre sur pied un projet de décret réellement adapté aux contingences locales.

[121]

Le décret du 13 octobre 1936

Cependant, ce travail n'était pas encore terminé que paraissait, à la grande surprise des intéressés, au *Journal officiel* de la métropole, le 13 octobre 1936, un décret fixant,

sans tenir aucun compte des avis déjà émis par la Commission d'Hanoï, la durée des heures de travail et les conditions d'emploi des femmes et des enfants.

De son côté, le chef de la colonie, gouverneur général intérimaire, avait, sur les instances pressantes du Ministre, également intérimaire, pris les devants, et deux jours avant la promulgation du décret du 13 octobre, publié un arrêté d'application, vraisemblablement illégal, qui fixait la durée des heures de travail, les questions des congés payés et du repos hebdomadaire.

Précipitation dans l'élaboration des nouveaux textes

Comme il fallait s'y attendre, ces textes avaient été préparés avec une précipitation fâcheuse, de telle sorte qu'ils se révélèrent partiellement en contradiction avec la réglementation déjà existante. En outre, aucun délai d'application n'était prévu, alors que certaines dispositions nouvelles devaient entraîner un bouleversement profond dans l'organisation des chantiers d'importantes entreprises. Enfin, on crut bon d'entourer la promulgation de ces décrets et arrêtés d'une publicité intempestive, ce qui établissait avec évidence, aux yeux des indigènes, que le gouvernement métropolitain était décidé à étendre à nos protégés, en dépit des résistances locales, les avantages matériels que venaient d'obtenir les ouvriers métropolitains. Il était passé outre aux observations des autorités indochinoises, ainsi placées dans une situation de [122] subordination à l'égard des Services du ministère, peut-être sans précédent dans l'histoire de la colonie.

Quant aux commissions locales, dans lesquelles les plus hauts fonctionnaires de la colonie étaient représentés — secrétaire général, chef de la Justice, inspecteur général du Travail, etc. —, leurs travaux étaient purement et simplement négligés.

Les grèves de fin 1936

C'est, pour une large part, à cette précipitation, à cette publicité et à ces fausses manœuvres qu'il faut attribuer l'éclosion de grèves nombreuses qui se sont manifestées dans les dernières semaines de l'année 1936.

C'était là, il faut le noter, une situation entièrement nouvelle pour cette colonie. Les grèves n'y avaient été constatées, en effet, dans le passé que tout à fait exceptionnellement, pour des motifs bien déterminés et elles avaient pu être immédiatement circonscrites. Fin 1936, au contraire, on observa de nombreux cas de cessation de travail, sans revendications précises des ouvriers, et le mouvement prit, en quelques jours, une ampleur sans précédent.

Le rapport officiel du gouvernement de Cochinchine au conseil colonial, en octobre 1937, s'exprime d'ailleurs dans ces termes :

« Le caractère nettement politique de ces grèves a été encore plus apparent que dans celles du début de l'année. Préparation longue et minutieuse, déclenchement brusqué, articles tendancieux parus dans les journaux *La Lutte* et *Le Militant*, constitution de caisses de grève, excitations venues d'ouvriers d'autres entreprises tendant à démontrer la solidarité de la classe ouvrière, réunions publiques organisées au profit des grévistes, vide fait devant toutes les tentatives [123] de conciliation de l'Inspection du Travail, secours en argent et en nature alloués aux grévistes, encouragements et mot d'ordre donnés aux meneurs, menaces à l'égard des ouvriers désireux de reprendre le travail et voies de fait exercées sur eux, tentatives faites auprès des ouvriers des autres entreprises — et particulièrement de ceux des Chemins de fer, de la C. S. N. T. et de la F. A. C. I. — pour déclencher des mouvements de solidarité, tracts imprimés et distribués, toute une orchestration savante qui démontre qu'en ce

pays, la technique de la grève est au point. Peu important le malaise entraîné dans la population, les souffrances des grévistes et de leurs familles, le tort porté à l'intérêt général. Ce que veulent les mauvais bergers c'est prouver leur influence sur une masse ouvrière veule et docile et nuire à l'œuvre française dans ce pays. »

Flottement des autorités administratives

Dans cette conjoncture, on nota quelque flottement parmi les autorités administratives. De l'empressement manifesté par le Département à étendre aux travailleurs indochinois, sans souci des contingences locales, le bénéfice des mesures sociales métropolitaines, un certain nombre d'administrateurs inférèrent que le gouvernement métropolitain voyait plutôt avec faveur le mouvement social et politique qui s'amorçait en Indochine. Ils oublièrent parfois que leur rôle était celui d'arbitres et non de partisans, et, dans certains cas, l'Administration n'hésita pas à ravitailler des grévistes bien qu'aucune revendication d'ordre professionnel ne vînt appuyer leurs manifestations politiques.

Par ailleurs, le gouverneur général [Robin] venait d'être remplacé et le nouveau titulaire [Brévié] prenait possession de son poste en France. On ne pouvait donc s'attendre, [124] de la part du gouverneur général intérimaire en Indochine, à des initiatives hardies et à des décisions énergiques.

Coup de barre du ministre des Colonies [Moutet]

La situation commençait donc à prendre un caractère alarmant et les chefs d'entreprises européennes jugèrent nécessaire d'alerter le ministre des Colonies titulaire qui venait de reprendre possession de son poste après un voyage d'inspection en Afrique Occidentale. Celui-ci intervint immédiatement par l'envoi en Indochine d'instructions précises en vue de mettre fin aux grèves ayant un caractère politique et d'assurer, en tout état de cause, le respect de l'ordre à l'intérieur du pays.

En outre, il comprit que les nouveaux textes, hâtivement promulgués, d'une légalité douteuse et d'une application immédiate impossible, devaient être immédiatement remaniés. Il fit donc préparer par ses Services une nouvelle charte du travail, en prenant pour base de cette réglementation le texte qui avait été préparé par la Commission d'Hanoi.

En même temps, les groupements coloniaux — Union coloniale, Comité de l'Indochine — procédèrent à un examen serré des projets de réglementation établis en Indochine et soumièrent au ministre des Colonies de nombreux amendements. Celui-ci en tint compte, dans une certaine mesure, pour l'élaboration du nouveau décret et même, par une faveur spéciale, il accepta, sur les instances du directeur de l'Union coloniale, de soumettre, avant toute promulgation, les textes préparés, à l'examen d'une Commission restreinte, comprenant les représentants désignés par les groupements d'intérêts privés indochinois.

M. Moutet écouta avec beaucoup de bienveillance les [125] observations de cette Commission. De nouveaux échanges de vues intervinrent avec les services compétents du ministère. Mais si le ministre fit preuve dans ces discussions du plus large esprit de compréhension des intérêts en cause, il crut cependant devoir repousser la presque totalité des suggestions nouvelles qui lui furent présentées.

Dispositions essentielles de la nouvelle réglementation

Les dispositions essentielles de la nouvelle réglementation du travail sont les suivantes :

L'agriculture et l'artisanat ne sont pas visés dans ces textes, sauf pour des cas nettement spécifiés :

« La durée maximum du travail est fixée à neuf heures par jour à compter du 1^{er} janvier 1937, à huit heures à compter du 1^{er} janvier 1938 » ;

Des congés payés sont institués à raison de cinq jours par an à compter du 1^{er} janvier 1937 et dix jours par an à compter du 1^{er} janvier 1938 ;

Le repos hebdomadaire est obligatoire ;

Le travail de nuit des femmes et enfants est interdit sans aucune dérogation possible ;

Les amendes sont supprimées ;

Des salaires minimum sont imposés dans toutes les professions ;

L'apprentissage est obligatoire ;

Le chef d'entreprise est rendu directement responsable des infractions à la législation du travail commises par ses tâcherons.

Les accidents du travail donnent lieu à indemnité.

Efforçons-nous donc de situer en quelque sorte, dans l'espace et dans le temps, cette nouvelle réglementation [126]

et cherchons à discerner à quoi elle peut nous conduire.

En somme de quoi s'agit-il ?

La population de notre Indochine, malgré l'amélioration indéniable qu'a pu lui apporter la colonisation française, vit encore dans des conditions misérables.

Quel est le but d'une réglementation du travail ?

Or, une réglementation du travail n'est pas une fin en soi. Le problème ne consiste pas, en effet, à établir un texte aux intentions généreuses, plus ou moins calqué sur les textes analogues adoptés par les grandes nations occidentales, et dont on puisse tirer vanité dans les assemblées internationales, telles que la Société des Nations. **Ce qui compte, c'est l'amélioration des conditions de vie des indigènes. Dans quelle mesure la nouvelle réglementation peut-elle y contribuer ? Voilà tout le problème.**

Avant de répondre à cette question, plusieurs considérations s'imposent.

L'économie indochinoise est à base d'exportation

Il y a lieu de tenir compte, tout d'abord, d'une différence essentielle de l'économie de la colonie avec celle de la métropole. Dans cette dernière, 85 % au minimum des activités individuelles sont orientées vers la production de biens destinés à la consommation locale ; il s'ensuit que toute mesure ayant une incidence sur les prix produit ses effets en vase clos ; chaque entreprise s'en trouve affectée dans ses prix de revient, mais en bénéficie par ailleurs dans ses prix de vente. Quant à l'industrie travaillant pour les marchés d'exportation, elle est assez peu importante, globalement, pour pouvoir prétendre à des compensa- [127] tions d'une autre nature, d'ordre fiscal notamment, en contrepartie des charges qui lui sont imposées.

Aux colonies, et en Indochine en particulier, la situation est entièrement différente. L'activité locale est spécialisée dans la production de matières premières qui trouvent leurs débouchés sur les marchés internationaux et qui suivent nécessairement les cours

de ces derniers : riz, caoutchouc, charbon : il s'ensuit que les prix de vente sont sans élasticité et que c'est, en fin de compte, sur le producteur que retombe toute aggravation des prix de revient.

Or, les pays concurrents de l'Indochine sont les pays extrême-orientaux — Siam, Birmanie, Chine, Japon — où la réglementation du travail est le plus souvent théorique, quand elle existe, et où les conditions de vie des indigènes sont généralement misérables.

Pour la Chine et pour le Siam, les annales du Bureau international du travail (qui ne néglige aucune information officielle concernant les législations sociales des différents pays) sont pratiquement muettes ; aucune réglementation n'est, en fait, appliquée.

Au Japon, la limitation légale de la durée de travail dans les fabriques s'applique uniquement aux femmes et aux jeunes gens et elle ne peut dépasser onze heures par jour. Le repos hebdomadaire n'est pas obligatoire.

Il ressort d'un rapport publié dans le numéro du 25 octobre 1937 des *Informations sociales du B. I. T.* « qu'à la suite de l'accroissement de l'activité de l'industrie des munitions, la durée du travail a été prolongée jusqu'à plus de douze heures par jour dans presque toutes les professions, industrie textile mise à part où l'on applique encore la journée de huit heures et demie. »

Il résulte également d'une enquête, effectuée à Tokio dans les fabriques occupant moins de cinq ouvriers (numéro du 19 avril 1937 des *Informations sociales du B. I. T.*) que « sur 3.255 fabriques comprenant 15.582 ouvriers, 49 % travaillent dix à douze heures par jour, 27,5 % plus de douze heures ».

Aux Indes (voir rapport officiel publié dans le numéro du 11 octobre des *Informations sociales du B.I.T.*), « on estime que les fabriques de jute qui appartiennent à l'Association indienne des filatures de jute respectent l'esprit de la loi, ces établissements travaillant actuellement cinquante-quatre heures par semaine. Mais, dans les établissements non membres de l'Association, la durée hebdomadaire du travail s'échelonne de soixante-douze à cent quarante-quatre heures et il n'est pas possible d'empêcher que les travailleurs ne soient employés, en violation de la loi, pendant une durée excessive.

Dans le même article, on peut lire : « L'industrie de décorticage du riz préfère maintenir la journée de douze heures ; eu égard aux conditions spéciales auxquelles elle est soumise, tant pour l'exportation que sur le marché intérieur local, l'industrie birmane du riz doit faire face à des nécessités qui la différencient des industries de transformation proprement dites. Il est donc impossible d'y assurer la stricte application de la loi sous la forme actuelle en ce qui concerne la durée du travail. »

On voit ainsi que dans les milieux asiatiques, la loi de huit heures n'est appliquée nulle part, exception faite de l'Indochine. Et la Birmanie, principal concurrent de l'Indochine sur le marché mondial du riz, sait assouplir sa législation sociale lorsque les luttes commerciales le commandent.

[128] Aussi longtemps que l'économie de notre colonie demeurera exposée, du fait même de l'exiguïté de son marché intérieur, aux vicissitudes des luttes commerciales ouvertes, toute mesure, même de stricte humanité, qui avantage le travailleur indigène par rapport à son concurrent étranger, se retourne en fait contre la population elle-

même. Elle handicape le producteur et, par suite, va à rencontre du but proposé, qui est l'extension du marché du travail.

Substitution de la machine à l'homme

La deuxième considération est [qu'une élévation brutale des salaires de la main-d'œuvre non spécialisée pousse inévitablement les entrepreneurs à remplacer l'homme par la machine](#). Dans un pays industrialisé, cette évolution n'entraîne pas nécessairement, nous l'avons vu, un resserrement du marché du travail. En effet, la construction de ces machines requiert de nouveaux emplois de main-d'œuvre dans d'autres [129] branches d'industrie qui peuvent pallier, dans une certaine mesure, au chômage constaté momentanément par ailleurs. Mais, en Indochine, au moins pendant quelque temps, il n'en ira certainement pas de même, car en l'état actuel du développement industriel, ces machines devront nécessairement être achetées au dehors.

La réduction des heures de travail et l'amélioration du bien-être

Une troisième considération est qu'il paraît *a priori* un non-sens de rechercher l'amélioration générale des conditions de vie de la population par une réduction de la durée des heures de travail.

Il peut sembler oiseux de reproduire ici les controverses que l'institution de la N.R.A. aux U. S. A. et de la loi de quarante heures en France ont provoquées ces derniers mois. La thèse est à la fois simpliste et séduisante : la prospérité dépend du pouvoir d'achat des masses qui dépend, à son tour, des salaires des travailleurs. Il suffit donc, pour créer la prospérité, de diminuer les heures de travail, ce qui supprimera le chômage, et d'augmenter les salaires, ce qui stimulera la consommation. Cet accroissement provoquera à son tour une plus forte demande de main-d'œuvre, ce qui augmentera la masse des salaires, d'où nouvelle amélioration de la consommation et le mouvement ira ainsi en s'amplifiant, jusqu'au rétablissement de la prospérité.

Déjà, en France, les événements actuels nous permettent de pressentir quelle est la part d'illusion que comportent de semblables espérances. L'élévation des prix vient, en effet, compenser, quand elle ne dépasse pas, les avantages que les travailleurs se sont vu octroyer, et c'est une poursuite sans fin à la recherche d'un équilibre toujours fuyant.

[130]

Aucune comparaison possible avec la France.

Il n'en est pas moins vrai, cependant, que de pareilles mesures peuvent posséder une efficacité limitée dans notre pays, car les moyens de production y sont, dans certaines industries, très supérieurs aux besoins de la consommation et les réserves d'épargne inutilisées sont abondantes. [Notre pays possède, en effet, un outillage économique et des réserves qui sont le fruit de l'épargne accumulée et faite des privations de tous ceux qui ont vécu avant nous. C'est grâce à cet héritage que nous pouvons espérer aujourd'hui quelque tempérament à la dure loi du travail.](#)

La situation est entièrement différente en Indochine.

La mise en valeur des ressources naturelles du pays est à peine ébauchée, l'outillage économique est insuffisant, l'épargne individuelle ou publique ne joue qu'un rôle accessoire. Il serait donc puéril de penser que, par la seule vertu d'une réglementation aux intentions généreuses, élaborée dans la métropole, nous pourrions faire bénéficier

nos protégés d'avantages matériels que nos compatriotes ont patiemment et péniblement conquis au cours de leur histoire.

En résumé, la réduction des heures de travail, qui est certainement désirable, risque d'engendrer le chômage si elle devance l'équipement économique du pays au lieu de le suivre.

Les économistes du Japon, qui ont à résoudre un problème strictement analogue, ont abouti aux mêmes conclusions. Dans une brochure du B. I. T. intitulée *Aspects sociaux du développement industriel au Japon*, nous relevons tout d'abord la déclaration suivante de M. Kelnosuke Zen : « Pour la détermination de la rémunération du travail industriel au Japon, les facteurs les plus importants ne sont pas une législation du travail fixant les salaires, la durée, etc., mais la densité de la population et le niveau de vie des paysans.

Le Japon est une contrée surpeuplée, étroite et pauvre en ressources naturelles, alors que, par ailleurs, la liberté d'émigration lui est interdite. Par suite, ses travailleurs ont à travailler plus durement que partout ailleurs pour se procurer les moyens de vivre, eux et leur famille, même en sacrifiant tout confort ; ils n'ont pas le choix : vivre durement ou mourir. Les deux tiers de la population japonaise vivent de l'agriculture, cultivant de petites parcelles de terrain ; leurs revenus en termes de monnaie sont infimes, bien plus petits que ceux des ouvriers des villes. En outre, comme la quantité de main-d'œuvre disponible est supérieure, dans les districts agricoles, à l'offre de travail, fatalement le taux des salaires qui y sont payés est une espèce d'étalon national, et il est impossible d'élever artificiellement les conditions du travail des ouvriers d'industrie. »

Mêmes observations de la part d'un autre économiste, M. Kainekichi Takahashi : « Dans tout pays, il y a une espèce de standard national du salaire, qui sert de base à toutes les échelles de salaire dans les diverses industries. Il est une des expressions de la productivité du pays dans son ensemble. Il n'est pas juste de comparer une industrie particulière dans un pays avec la même industrie dans un autre pays et de conclure que l'une est basée sur du travail à bon marché et l'autre non, et que l'une abaisse le standard de vie et l'autre non. La comparaison doit être faite en prenant comme base le standard national du salaire pour les deux nations. De ce point de vue, il est important de noter qu'au Japon, le standard national de salaire est déterminé par le revenu de l'agriculteur. Les agriculteurs constituent la majorité de la population laborieuse du Japon. Quand les travailleurs de l'industrie sont au chômage, ils retournent dans leur village natal et se livrent aux travaux agricoles. La base du salaire est donc l'agriculture. Or, l'agriculture étant au Japon d'un médiocre revenu, toute l'échelle des salaires industriels, qui part ainsi de très bas, ne saurait monter très haut....

Tant qu'il y aura un système capitaliste, le seul moyen de résoudre la question des salaires bas dans l'industrie sera de résoudre la question des revenus plus bas encore dans l'agriculture, et la solution de ce dernier problème se trouve dans la solution d'un troisième problème : celui du surplus de population. Tant qu'on ne pourra résoudre ce dernier problème, il faudra que le Japon exporte beaucoup, et, par conséquent, que son industrie produise beaucoup et à bon marché. »

[131]

Nécessité d'une élasticité des prix de revient

L'Indochine vient d'être secouée gravement par la crise et elle en a triomphé magnifiquement. Or, si elle a pu supporter des baisses de prix de vente des quatre cinquièmes, pour les principaux produits extraits de son sol, le riz, le caoutchouc, c'est précisément parce que ses prix de revient, dans le passé, possédaient une grande élasticité.

Il a été possible, aux heures difficiles, de réduire de façon importante les salaires de base des travailleurs, comme d'ailleurs ceux des agents de maîtrise et chefs d'entreprises européens, et les privations librement acceptées par tous leur ont, en fin de compte, permis de conserver leur emploi. Aux heures de la prospérité de 1928, nul n'aurait pu songer que le prix de revient du kilo de caoutchouc, par exemple, qui ressortait à cette époque à plus de 6 francs, pourrait être abaissé au-dessous de 2 francs.

Si ces sacrifices n'avaient pas été consentis par [132] tous, l'effort de la colonisation française en faveur de l'hévéaculture, qui représente plus de 2 milliards investis, eût été perdu et des dizaines de milliers de travailleurs seraient ainsi devenus sans travail.

Or, nous pouvons légitimement nous demander, au cas où une nouvelle crise surviendrait, en Indochine, dans des conditions analogues, si la nouvelle réglementation du travail n'aurait pas pour effet de rendre les prix de revient incapables de s'adapter aux nouvelles circonstances économiques. S'il devait en être ainsi, l'Indochine ne pourrait plus soutenir la lutte contre les pays concurrents d'Extrême-Orient, où l'on s'est bien gardé, jusqu'à présent, de suivre notre exemple.

Nous venons de voir qu'il n'était pas certain que les nouvelles lois sociales, à supposer que leur application pût être étendue à l'universalité des travailleurs, ne se retournerait pas contre eux.

[133]

La nouvelle réglementation s'applique-t-elle à l'universalité des travailleurs ?

Mais une question préjudicielle doit, tout d'abord, être posée. Cette universalité est-elle acquise et, s'il n'en est rien, quel est exactement le champ d'application de la nouvelle réglementation ? Quelle est, en un mot, la fraction de la population totale qui sera appelée à en bénéficier ?

La réponse est facile. Comme chacun sait, la riziculture est l'occupation fondamentale de l'Annamite : les quatre cinquièmes de la population y sont employés. Or, quel est le mode d'exploitation pour ce genre de culture ? **La grande entreprise occupant de la main-d'œuvre salariée n'existe pas.** Le fermage et le métayage sont la règle. Le cultivateur, même lorsqu'il n'est pas propriétaire, exploite pour son propre compte. La nouvelle réglementation ne le touchera donc pas. Il pourra, sans doute, réduire ses heures de travail, mais sa production ne manquera pas d'en pâtir et, par suite, ses revenus se trouveront amputés d'autant.

Après les riziculteurs, la catégorie la plus importante des travailleurs est celle des artisans. Ceux-ci sont très nombreux au Tonkin et en Annam. La réglementation nouvelle exclut cette catégorie d'ouvriers. Lorsque nous avons éliminé les riziculteurs et les artisans, que reste-t-il ? Uniquement les ouvriers travaillant sous le régime du salariat pour le compte des exploitations européennes. Que représente cet effectif ? Un recensement récent a permis de le fixer à 150.000 Annamites au maximum pour une

population totale de 23 millions d'habitants, soit très sensiblement moins de 1 %. Ce n'est donc, en fin de compte, qu'une poignée de travailleurs qui seront visés par la nouvelle réglementation.

[134] Faut-il voir dans ces charges nouvelles, que seront seuls à supporter les exploitants européens, une sorte de brimade ? Non pas ! Il est normal, il est infiniment souhaitable que les travailleurs soient mieux traités sur les exploitations européennes que sur les exploitations indigènes.

Il importe, toutefois, de ne pas ignorer que la réglementation nouvelle, en raison de son champ d'application dérisoire, demeurera sans effet appréciable sur l'amélioration générale des conditions de vie de la population. Ce problème, capital pour l'Indochine, demeure entier.

Pour terminer ce tour d'horizon, efforçons-nous de jeter les yeux sur l'avenir, de rechercher sur quels sentiers nous nous engageons et ce qui nous attend à l'extrémité du chemin.

Voyons d'abord les conséquences immédiates. Efforçons-nous de mesurer, les difficultés pratiques d'application de certaines clauses de la réglementation.

Difficultés d'application de la nouvelle réglementation

Prenons l'exemple des congés payés. En principe, ceux-ci ne sont accordés qu'après un an de présence sur les chantiers. Comment donc les intéressés justifieront-ils de cette présence minimum ? Il n'existe pas d'état civil en Indochine, la main-d'œuvre est essentiellement nomade, s'engageant un jour pour désertier les chantiers le lendemain. On constate même, sur certaines exploitations, que les tâches de travail sont affectées à une famille ; tantôt c'est l'homme, tantôt la femme, tantôt les enfants, qui manient les outils. En outre, un grand nombre de travailleurs possèdent un lopin de rizière et partagent leur activité entre les travaux des champs et ceux de l'usine. Comment donc [135] appliquer à une main-d'œuvre aussi fluctuante le système des congés payés et comment aussi l'admettre au bénéfice de la loi sur les accidents du travail ?

Il est clair qu'avec le mode de travail actuel, l'application d'une réglementation rigoureuse engendrerait des abus nombreux par la simple substitution de personnes.

Il en résulte que les chefs d'entreprises se verront obligés, bon gré mal gré, de renoncer à l'utilisation de cette main-d'œuvre volante et exigeront une présence continue de leurs ouvriers sur les chantiers. Mais alors la question du logement vient à se poser et, d'ailleurs, la nouvelle réglementation l'a expressément prévu. L'employeur est tenu d'édifier les installations voulues pour héberger, dans des conditions d'hygiène et de confort suffisantes, la main-d'œuvre qu'il embauche. Nous en arrivons donc ainsi, inévitablement, à la construction de ces baraquements et de ces cités ouvrières où l'indigène, habitué à la case individuelle entourée d'un jardin, se trouve aussitôt dépaysé.

En outre, les mesures nouvelles envisagées accuseront la disparité entre la situation des ouvriers employés par les entreprises européennes et celle de leurs compatriotes travaillant à leur compte ou sur les exploitations indigènes, disparité qu'illustre déjà la facilité de recrutement de la main-d'œuvre chez les premiers.

Extension inévitable du régime du salariat

En un mot, nous nous acheminerons progressivement vers une extension du régime du salariat en Indochine. Et ce régime qui, nous le répétons, est contraire aux goûts et aux habitudes des indigènes, les sortira inévitablement des cadres de la famille et du village dans lesquels, jusqu'à ce jour, leur vie sociale se trouvait circonscrite.

L'opinion du tong doc de Hadong

Le tong doc de Hadong, S. E. Hoang Trong Phu, à qui revient le singulier mérite d'avoir créé de toutes pièces dans la province qu'il administre, un artisanat modèle, et qui représentait les intérêts indigènes à la Commission d'Hanoï, a fait, à ce sujet, des remarques qui méritent d'être notées. Il a déclaré, en effet : « [La main-d'œuvre tonkinoise n'est guère fixe, ce qui permet à tout le monde de vivre en travaillant un peu à sa fantaisie. Si on enrégimente cette main-d'œuvre, elle se stabilisera. Il n'y aura plus de place pour tous et le nombre des miséreux augmentera. De plus, avec le contrat collectif, on heurtera les habitudes des ouvriers qui aiment quitter l'usine à des époques déterminées pour se livrer aux travaux des champs et se retremper en quelque sorte dans la vie familiale et villageoise.](#) »

Il a fait observer, en outre, que les facultés physiques de l'Annamite étant limitées, il ne lui paraissait pas indiqué de réduire ses heures de travail en lui demandant en contrepartie un effort horaire plus prononcé. « Je suis nettement opposé, dit-il, à l'application de la loi de quarante heures en Indochine. [Le travailleur annamite, étant de faible constitution, consent à travailler longtemps, à condition de travailler selon ses forces.](#) Il n'est pas capable, comme l'Européen, de travailler huit ou neuf heures de suite. Son rendement utile atteint à peine le tiers de celui de l'Européen. Ce serait ruiner l'industrie indochinoise que d'appliquer brutalement la loi de quarante heures. »

La différence est, en effet, profonde pour l'observateur, entre les conditions d'emploi de la main-d'œuvre blanche ou indigène. Déjà un ouvrier ou contremaître français se trouve déconcerté par l'activité trépidante [137] des chantiers américains et c'est une opinion souvent répandue chez nous qu'une durée de travail plus longue, mais qui exige une tension physique et nerveuse moindres, est, en fin de compte, plus favorable à l'épanouissement des facultés humaines que l'utilisation intensive du potentiel d'activité des individus.

Atteintes portées au tâcheronnat indigène

[Enfin, la réglementation nouvelle risque de porter une atteinte mortelle au tâcheronnat indigène.](#) L'intention des Pouvoirs publics était louable. Leur attention avait été justement attirée sur des abus dont certains tâcherons s'étaient rendus coupables. Mais les textes nouveaux ne se contentent pas de chercher à limiter ces abus. Ils suppriment toute indépendance et toute responsabilité chez le tâcheron, dont le rôle se trouve rabaissé à celui de simple contremaître.

Or, c'est un fait que peuvent constater nos compatriotes établis depuis plusieurs années dans le pays, un grand nombre de tâcherons sont devenus progressivement de véritables chefs d'entreprises, notamment dans les travaux publics, à tel point que, dans certaines adjudications, les entrepreneurs européens se trouvent désormais complètement éliminés.

[Le tâcheronnat était donc une école de futurs chefs d'entreprises pour les indigènes.](#) Pour préserver la population contre des abus sans doute regrettables, ne risque-t-on pas de briser des cadres dont elle a plus que jamais besoin pour favoriser son évolution.

[Nous nous trouvons ainsi amenés à ces constatations inattendues que les réformes nouvelles auront pour effet d'imposer à la population indigène le moule uniforme des](#)

méthodes de travail européen et de fermer aux plus méritants la voie d'accès au patronat.

[138]

Évolution sociale préparée par la nouvelle réglementation du travail

Ainsi donc, l'évolution qui se prépare en Indochine, c'est celle à laquelle nous assistons en Europe depuis un siècle, avec cette différence fondamentale que, dans nos pays, les transformations ont été effectuées par étapes, alors que nous prétendons les réaliser dans notre colonie sans transition ni adaptation. Cette évolution, nous savons l'ordre nouveau des choses qu'elle ne peut manquer d'établir : généralisation du régime du salariat, exode des campagnes, entassement des travailleurs dans les faubourgs des villes, disparition des petites entreprises, avènement d'un prolétariat aux réactions grégaires, ruine de l'esprit de famille, développement des luttes de classe, prolifération d'un fonctionnarisme irresponsable et dévorant, création, en un mot, d'une énorme machine sans âme qui consacre la suprématie de la matière sur l'esprit.

Avons-nous lieu d'être très fiers de ce cadeau ? Les grèves vont-elles devenir en Indochine le procédé courant de règlement des différends entre patrons et ouvriers ?

Aspect particulier des grèves indochinoises

Elles ont déjà largement débordé du terrain strictement professionnel et deviennent l'expression d'un mécontentement qui n'a pas toujours de justification.

Les grèves des écoliers et étudiants sont courantes et l'on sait pourtant quels sacrifices la colonie s'impose pour instruire ses enfants. Mais il y a plus grave. Des actes de sabotage viennent d'être constatés. Dans *L'Opinion* du 26 juillet 1937, nous lisons ceci :

« Les grévistes de Cochinchine et du Sud-Annam, novices en ce genre de revendications et inspirés par [139] les chambardeurs locaux, renouvellent une tradition périmée en France, des actes que le monde ouvrier français considère aujourd'hui comme déshonorants.

Vendredi, l'autorail de la ligne Saïgon-Mytho rencontre, peu avant Tân An, des tas de pierres sur la voie. Le sabotage était maladroit et, heureusement, n'eut aucune conséquence fâcheuse.

L'avant-veille, c'est un garde-pont, que des bandits à visage de grévistes attaquent et somment d'abandonner son poste. Il résiste courageusement, les met en fuite, et la signalisation continue d'être assurée ; là encore la catastrophe est évitée.

Et voici mieux, ou pire, en tous cas plus perfectionné comme genre d'attentat.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un groupe de miliciens patrouillant sur la ligne Saïgon-Hanoï, constate à Song Long Song, dans le Sud-Annam, que les rails de la voie ont été déboulonnés sur plusieurs mètres. Les saboteurs, dérangés sans doute par l'arrivée de la patrouille, ont fui, laissant sur place les boulons arrachés.

Le chef des miliciens prend immédiatement les mesures de sécurité que la situation commande. Il court en amont de la voie et, à deux cents mètres du lieu de sabotage, pose les pétards avertisseurs.

L'accélééré devait passer là une heure après la découverte du sabotage. Il put passer sans encombre, car les miliciens mirent ce temps à profit pour remettre les boulons en place.

Voilà. Si, par un hasard désastreux, la tournée de surveillance de la voie était arrivée une heure trop tard, l'accélééré se jetait à soixante ou soixante-dix kilomètres à l'heure sur ces rails déboulonnés. »

[140]

Création de syndicats indigènes

Sans doute, a-t-on écarté jusqu'à ce jour la création de syndicats et de délégués ouvriers indigènes. L'Administration reste tutrice de nos protégés, parle en leur nom et pour leur compte.

Mais pour combien de temps ? Si nous en croyons les échos qui nous parviennent de l'Indochine, cette menace se précise et se rapproche.

Un envoyé officiel du gouvernement français, M. Justin Godard, vient de conclure, à la suite de sa mission en Indochine, que cette création s'imposait. Le gouverneur général Brévié semble également acquis à cette idée. On ajoute d'ailleurs, avec une certaine naïveté, que la législation devant donner une existence légale aux syndicats professionnels leur interdira de s'occuper de politique.

Danger des syndicats indigènes

Comme le faisait remarquer très justement le général Peltier, dans un article du 13 août de *La France d'Outre-Mer* : « [De pareilles réformes sont contraires dans leur esprit à la tradition annamite.](#) »

« Dans tout l'Extrême-Orient, l'individu n'est rien, la collectivité est tout. En Indochine annamite, l'autorité du père de famille était souveraine, indiscutée, sans limites, comme celles du Conseil des notables dans la commune, ou du mandarin dans la circonscription. A ce principe d'autorité, nous avons substitué le dogme — déplacé là-bas — des droits de l'individu, et dissocié l'armature solide et millénaire de la société annamite. On peut se demander, d'ailleurs, si le statut du Protectorat nous autorisait à accomplir cette transformation déjà grave quand il s'agit du rural sédentaire, et bien plus dangereuse appliquée à des indi- [141] vidus moins stables, errants, tels que les ouvriers industriels.

Dans l'ancien Annam, tout le monde était subordonné à un organisme, famille, village, rue, corporation, tandis qu'en engageant la masse ouvrière à se grouper dans des syndicats dits professionnels, on la soustrait à toute autorité responsable. En administration comme en justice, la solidarité annamite était telle que toute faute commise par un individu engageait la responsabilité directe de sa famille, de sa commune. Il n'y a rien de tel chez nous, en France, moins encore dans les syndicats où l'on n'a jamais vu poursuivre les dirigeants de ces syndicats pour les actions délictueuses ou criminelles commises à leur instigation.

Ces chefs occultes de syndicats ne sont, le plus souvent, ni des ouvriers, ni des intellectuels et se sont intronisés eux-mêmes à l'instar des maréchaux chinois.

[La reconnaissance des syndicats en Indochine aura pour effet de substituer à des cadres qualifiés et responsables des anonymes insaisissables.](#) C'est tout à fait contraire aux mœurs et à la morale de l'Extrême-Orient tout entier.

En favorisant l'individualisme, on a sapé la discipline, et les disciplines sont surtout indispensables dans les pays à population croissante (comme aussi l'Italie et l'Allemagne), sinon ces pays s'effondreront par l'anarchie résultant de la faiblesse de l'autorité. »

Les dangers des ces syndicats viennent d'être également dénoncés dans un article particulièrement bien inspiré du *Courrier d'Haïphong*, le 17 février 1937 :

« Nous le disons bien haut dans ce journal : [créer des syndicats en Indochine, c'est vouloir la révolution à bref délai.](#)

[142] Qu'on ne vienne pas nous dire que seuls pourront faire partie de ces syndicats les ouvriers qualifiés. Qu'est-ce qui empêchera les meneurs d'avoir des livrets de travail, de travailler, même quelques mois, et d'en profiter pour orienter les tendances syndicales vers des buts politiques ? Comment séparer l'ivraie du bon grain ? Vous allez embrigader ces masses crédules, impulsives, ignorantes chez qui le sorcier jouit encore de tout son prestige, dans ces associations qui vont, sans doute, s'affilier à la C. G. T. d'où, de bonne foi certainement, du moins nous l'espérons, partiront des directives fournies par des gens ne connaissant rien à la psychologie, aux mœurs de leurs mandants.

Sans aller si loin, nous allons voir éclore le petit freluquet habillé à la dernière mode et tout empreint de cette vanité que nos protégés n'ont que trop tendance à cultiver, qui sera « secrétaire du syndicat » et exploitera, soyons-en sûrs, par tous les moyens, ses électeurs. Voilà les cadres tout trouvés de la révolution.

Dans la métropole, et non sans heurt, on est arrivé, aussi bien patrons qu'ouvriers, à s'adapter à cette organisation.

C'est qu'il ne viendra à l'idée de personne de comparer l'éducation politique et sociale, déjà trop poussée, de nos ouvriers, à celle des Annamites. Mais il est un point bien plus important, [c'est que jamais en France un syndicat, eût-il son activité dirigée uniquement dans le sens politique, ne posera la question de l'intégrité du sol national.](#) Or, ici, disons-le franchement, que veulent, au fond, tous ces révolutionnaires (qu'ils soient nationalistes ou communistes) ? L'indépendance, l'expulsion des Français ou leur mort. »

[143]

Danger de la création d'une fédération des syndicats

[Les syndicats français reconnus, on peut se demander, en effet, comment on empêchera la création d'une fédération de syndicats infiniment plus dangereuse encore, car elle constituera le cadre et l'armature du mouvement anti-français.](#)

Leurs dirigeants traiteront d'égal à égal avec le gouvernement général, en lui faisant redouter une grève générale qui menacerait directement l'ordre français en Indochine et la vie même de nos compatriotes dans cette colonie. Si on envisage l'affiliation de ces fédérations de syndicats à la C. G. T. française, quelle serait la situation d'humble dépendance du gouverneur général vis-à-vis du représentant de la C. G. T. en Indochine.

Voilà le danger. Il est immense ; il est immédiat. Le devoir de tous ceux qui ont un rôle à jouer dans l'activité économique de la colonie est de le dénoncer.

[Bref, les mesures qui viennent d'être décidées, celles qui se préparent, auront une double incidence, économique et politique.](#)

[Sans doute, les conséquences économiques pourront être fâcheuses. Elles n'auront, cependant, aucun caractère irréparable.](#) Que la généralisation de la journée de huit heures entraîne demain l'infériorité de la production indochinoise dans la lutte commerciale sur les marchés mondiaux et il faudra bien revenir sur cette mesure de suicide. Nécessité n'a pas de loi.

Le principe de la souveraineté française ne peut être mis en question

Par contre, tout abandon sur le terrain politique consacre un recul définitif de l'influence française. Nous sommes, en Indochine, une poignée de compatriotes. Notre colonie n'en représente pas moins, pour la [144] France, des souvenirs glorieux pour le passé, un véritable morceau de chair de la patrie, pour le présent, et des possibilités immenses pour l'avenir. C'est ce patrimoine qu'il faut conserver et étendre. Or, [rien ne peut se faire de durable si le principe de la souveraineté française est mis en question](#). N'offrons donc pas à nos protégés des armes dangereuses qu'ils ne réclament pas et qu'ils utiliseront pour saper ce principe.

Mais, dira-t-on, l'analyse qui précède est purement négative. Or, les précédents chapitres ont conclu à la nécessité d'une extension de l'industrie en Indochine. [Dans ces conditions, le problème social ne peut être éludé. Une législation est nécessaire pour réprimer et prévenir les abus du patronat qui, dans notre colonie comme en tous pays du monde, est trop attaché à ses prérogatives et montre une certaine paresse d'esprit pour se plier aux évolutions nécessaires.](#)

Il faut adapter les institutions métropolitaines

Mais nous protestons contre le système qui consiste à promulguer purement et simplement à la colonie des textes élaborés à des milliers de lieues de leur point d'application pour les besoins de la métropole.

Si, notamment, l'institution des syndicats est condamnable, il n'est pas démontré que celle des délégués ouvriers soit à rejeter.

Écoutons à ce sujet l'heureuse suggestion du *Courrier d'Haïphong*, dans l'article que nous venons de citer :

« Faites de cette fonction un honneur. Que les ouvriers présentent dans chaque entreprise une liste de délégués réunissant certaines conditions d'âge, d'ancienneté dans la maison, d'honorabilité. Sur cette liste, laissez à l'administration (très bien informée, [145] croyez-nous) le droit de rayer certains noms. Que ces délégués soient considérés, que l'Administration leur donne, au bout d'un certain temps de fonctions, des grades mandarinaux, par exemple. Faites-en, en un mot, des notables, et reliez ainsi la tradition avec le progrès.

« N'autorisez pas ici le droit de grève. Lorsqu'un conflit existe, que l'Administration, obligatoirement, l'arbitre. Elle est ici assez puissante, assez écoutée et peut, si elle le veut, faire courber les têtes aussi bien françaises qu'annamites. »

Le salariat est-il vraiment un article d'exportation ?

Mais il ne suffit pas seulement de chercher à adapter la législation métropolitaine aux conditions particulières du travail indochinois. La question que nous devons poser est beaucoup plus grave et mérite une profonde réflexion. [Est-il vraiment raisonnable de faire du salariat un article d'exportation](#), alors que l'acuité des luttes sociales qui sévit dans la métropole et qui lui est, pour la plus grande part, imputable, en a détourné peu à peu nos compatriotes ?

Les meilleurs esprits s'efforcent, en effet, chez nous de faire prévaloir une [formule d'économie mixte, mi-industrielle et mi-agricole](#), chaque ouvrier se voyant attribuer un lopin de terre à proximité de son usine et partageant son temps entre la culture apaisante de son champ et le travail trépidant de l'atelier.

Or, ce régime de travail est courant en Indochine. Il est entièrement conforme, ainsi que le rappelait S. E. Hoang Trong Phu, aux goûts et aux mœurs des indigènes,

fortement attachés aux cellules sociales de la famille et du village. La terre qui est sacrée parce qu'elle abrite les cendres des ancêtres est l'objet du seul culte qui ait conservé chez l'Annamite quelque vigueur.

[146] Lorsque nos compatriotes ont créé de vastes entreprises agricoles ou industrielles, les exigences du travail continu et de la concentration des ouvriers les ont contraints de rompre avec cette tradition. L'Administration, il faut le dire, n'a d'ailleurs rien fait pour la renouer.

Les contrats collectifs pour les plantations de caoutchouc

L'émigration nécessaire des coolies tonkinois vers les exploitations de caoutchoucs du Sud s'est faite, par la volonté des Pouvoirs publics, sous la forme de contrats de longue durée, fixant de façon impérative et méticuleuse les conditions de travail, astreignant l'ouvrier à des appels nominaux à heure fixe, [assimilant en quelque sorte ces engagements à des recrutements militaires](#). Car, le contrat collectif de travail que l'on voudrait aujourd'hui généraliser en Indochine, les entreprises agricoles l'appliquent depuis plus de dix ans avec une scrupuleuse conscience qui a recueilli notamment les hommages des observateurs de la Société des Nations.

Est-ce à dire que cette formule mérite d'être étendue ?

L'Annamite, nous l'avons déclaré, est prêt à admettre des sacrifices sur son bien-être matériel pour conserver ce qu'il considère comme le premier des biens : le sentiment de sa liberté.

N'était-il donc pas possible de trouver, pour ravitailler en main-d'œuvre les plantations de caoutchouc, une solution plus conforme aux coutumes locales ?

Pourquoi l'Administration n'a-t-elle pas essayé de créer, à proximité de ces plantations, des villages libres qui auraient constitué des réservoirs de main-d'œuvre et où l'ouvrier aurait pu vivre en famille, suivant ses coutumes ancestrales ?

[147] Ce devoir, auquel ont failli les pouvoirs publics, la plupart des chefs d'entreprises européens en ont senti la nécessité. Ils ont remplacé peu à peu les baraquements du modèle uniforme imposé par la réglementation du travail par des villages aux maisons entourées de jardins où les travailleurs peuvent se retremper dans leur milieu traditionnel.

Le rôle du tâcheronnat

Ces considérations nous amènent aussi à revenir sur l'erreur commise par l'Administration en limitant les prérogatives du tâcheronnat. [C'était, en effet, dans beaucoup de cas, une forme de « compagnonnage », un essai de création de corporation, au sein même d'une industrie](#). Les coolies du tâcheron, souvent membres de sa famille, échappaient plus ou moins à l'autorité patronale et étaient libres de répartir leur tâche suivant les heures du jour, au gré de leurs caprices ou de leurs occupations domestiques.

Quelques exemples de collaboration franco-annamite sur le plan industriel

De nombreux exemples peuvent être cités de collaboration intelligente et fructueuse entre les activités européennes et indigènes. Citons le cas, notamment, d'une importante sucrerie cochinchinoise [SRIC* (SFFC)]. Les quatre cinquièmes de l'approvisionnement en cannes de cette usine sont fournis par des planteurs indigènes qui travaillent librement.

C'est l'aboutissement des efforts opiniâtres d'un directeur, particulièrement éclairé, qui a réussi à créer, on peut dire, de toutes pièces, une industrie agricole entièrement nouvelle qui fait vivre maintenant des dizaines de milliers d'individus.

[148] « Cet effort agricole a exigé, des années durant, un travail ingrat, plein d'aléas. L'usine créa un appel. En 1929, elle ne reçut que 8.000 tonnes de cannes ; les rendements à l'hectare — qui dépassent 130 tonnes aux Hawaï — se chiffraient par 15 tonnes. En 1936, la quantité livrée à la même usine s'est élevée à 90.000 tonnes ; les rendements atteignent maintenant, dans certains lots, 95 tonnes à l'hectare. Ils augmenteront encore. L'aide reçue par ces planteurs libres qui, inlassablement, ont travaillé le sol, motte à motte, s'est limitée à des avances sur récolte, généralement sous forme d'engrais, à la fourniture de boutures sélectionnées et à des conseils culturaux¹¹ . »

L'industrie et l'artisanat

Un autre exemple, également frappant, nous est fourni par une entreprise de tissage de soie [Delignon*] installée dans le Centre-Annam, dans une région particulièrement peuplée et où par suite le chômage sévit à l'état endémique. Le chef de cette entreprise, un des pionniers de la colonisation française en Indochine, a toujours été passionné par les questions d'artisanat indigène [et il estime que, loin de s'opposer à l'industrie, cette forme d'activité peut parfaitement vivre en symbiose, sinon s'intégrer avec elle](#). Une notable part de la production qu'il écoule avec le plus grand succès sur le marché français provient, en effet, d'une fabrication effectuée à façon à domicile par des indigènes sur des métiers à main. Il leur procure ces métiers avec de très grandes facilités de paiement et il leur fournit aussi des avances en nature : cocons, etc.

Ces tissus spéciaux, qui exigent énormément de main-d'œuvre, ne sauraient, en effet, être fabriqués à [149] des prix acceptables sur les métiers automatiques européens. [L'industrie européenne devient donc le noyau et le centre de répartition d'un vaste artisanat et cet ensemble prend l'aspect — qui frappe l'observateur le moins attentif — d'une véritable exploitation familiale](#).

Voilà la voie tracée par quelques précurseurs ; souhaitons que l'Administration comprenne ces leçons et encourage ces initiatives isolées.

Condition ouvrière au Japon

D'ailleurs, l'exemple du Japon est là pour nous prouver que l'industrialisation peut se concevoir autrement que par concentration des travailleurs dans d'immenses ateliers.

D'une étude fort intéressante sur la condition ouvrière au Japon, publiée par les *Nouveaux Cahiers*, le 15 juin 1937, nous extrayons les observations ci-après :

« Les petits ateliers des grandes villes, des villes moyennes et des villages comprennent encore le plus grand nombre des ouvriers japonais : [d'après le recensement de 1930, sur 5.291.000 personnes travaillant au Japon, dans des exploitations industrielles, 3.175.000, c'est-à-dire 60 %, étaient employées dans des exploitations qui n'avaient pas plus de cinq ouvriers](#). La proportion a dû un peu diminuer depuis, mais un peu seulement.

Que fait-on dans ces petits ateliers ? D'abord, on y pratique les multiples industries traditionnelles. du Japon : bibelots, articles de papier de riz, de bois, de celluloïd, pochettes, de soie, etc. Mais, aussi, et de plus en plus, on y travaille pour les puissantes

¹¹ René BOUVIER [SFFC], *Le Commerce franco-colonial*.

firmes, détentrices de grandes usines, à qui l'on fournit, soit les pièces détachées que l'usine montera, soit des [150] objets tout manufacturés, que l'usine concentre, ajoute aux siens propres, et lance dans le commerce : de la première catégorie sont, par exemple, les pièces détachées des bicyclettes ; de la seconde, les porcelaines de Nagoia, les lampes électriques, les objets de caoutchouc, y compris les pneumatiques.

Dans ces petits ateliers, le travail est âpre, la vie est dure. Quand on erre le soir dans les quartiers populaires de Tokio et d'Osaka, on voit souvent, dans la lumière parcimonieuse d'une échoppe, quelques ouvriers des deux sexes et le patron, acharnés au labeur. Là, les journées de travail ont souvent encore douze heures, point de congés périodiques ; des salaires de 50 à 60 sen par jour (le yen vaut 3 fr. 30 et le sen 0 fr. 033). *C'est l'industrie « familiale » : le mot paraîtrait paradoxal, s'il ne s'expliquait par la vie en commun du patron et de ses ouvriers, l'un peinant comme les autres, mangeant à la même table le même bol de riz, couchant dans les mêmes chambres nues sur les mêmes nattes. »*

Et l'auteur de cet article note, pour terminer, cette curieuse observation sur le standard de vie de l'ouvrier japonais :

« Le salaire le plus haut reste bas. Mais, ici, intervient un autre facteur : la simplicité extrême du genre de vie. Le Japonais ne se nourrit que de riz, de pizzaro, de légumes, de thé, tous produits intérieurs qui s'acquièrent à très bas prix. Il habite un logis étroit, presque dépourvu de meubles, où le lit est remplacé par une natte, les sièges par quelques coussins. Son vêtement est simple aussi, et le Japonais, même dans le Nord, se chauffe très peu. *De sorte que le budget de famille. moyen de l'ouvrier japonais présente cette répartition paradoxale : un plus fort pourcentage que dans le budget de famille de n'importe quel ouvrier — même de l'Américain — est ici consacré au poste « di- [151] vers » (livres, spectacles, excursions, cadeaux, etc. Cet homme, qui semblerait n'avoir pas de quoi se payer le nécessaire, fait relativement de plus grandes dépenses de luxe que l'ouvrier occidental.* Tant il est vrai que la notion « économique » des niveaux de vie n'a aucun sens, si on ne l'associe à la notion « géographique » des genres de vie.

L'ouvrier d'usine japonais, vivant à l'occidentale, serait malheureux. Vivant à la japonaise, il peut vivre à un niveau comparable à celui de l'ouvrier d'Occident, vivant à l'occidentale. »

N'est-il pas possible d'imaginer, pour notre Indochine, une évolution comparable ? Ne peut-on concevoir l'industrialisation sous une autre forme que l'entassement dans des slumps et l'esclavage de la machine ?

Au lieu donc de préparer, par une codification rigoureuse et uniforme, l'avènement d'un prolétariat, efforçons-nous plutôt de stimuler l'esprit d'indépendance, spontané chez l'Annamite, en éveillant chez lui les qualités d'initiative et le sens de la responsabilité.

Répétons enfin que si la lutte des classes est la conséquence 'à peu près certaine de la formation de ce prolétariat, cette lutte revêtira en Indochine un caractère beaucoup plus grave qu'en Europe, car elle mettra deux races face à face.

[153]

XII. — CONCLUSIONS

[155] Le gouverneur général de l'Indochine, M. Brévié, dans un discours prononcé le 2 juin 1937, à l'occasion de l'inauguration du réseau d'irrigation de Vinh-Nord, a fixé les directives de la politique économique qu'il entend suivre en Indochine.

La politique économique du gouverneur général Brévié

« J'ai essayé, dit-il, de dégager les grandes lignes de la politique terrienne que je me propose de promouvoir en ce pays. Elle s'inspire de l'idée d'améliorer avant tout le sort de la masse paysanne qui est la plus nombreuse, la plus déshéritée. Dans l'ordre moral, autant que dans l'ordre matériel, toutes les autres préoccupations, tous les autres besoins doivent céder le pas à ceux-ci, et j'apprécierais que s'apaisent, en Indochine, les revendications impérieuses, les mises en demeure excessives de ceux qui sont bien mieux pourvus que nos paysans. Inclignons-nous d'abord vers les plus déshérités de la vie ; ce faisant, nous accomplirons le geste de solidarité humaine qui s'impose entre tous... »

Comment cette noble ambition et ce généreux programme du gouverneur général de l'Indochine ne rallieraient-ils pas tous les cœurs ? Oui, certes, le premier des devoirs est d'assurer à la masse ce minimum vital dont nous avons peine à concevoir, en nos pays, qu'un être humain puisse être privé. Mais il reste à démontrer que la méthode proposée est la plus propre à réaliser cet idéal. Et l'expérience des trente dernières années, que nous avons retracée dans les pages qui précèdent, permet d'émettre un doute sérieux à ce sujet.

[156] Sous quels signes s'est manifesté le progrès ? Pour une part infiniment modeste, et en Cochinchine seulement, sous celui de l'épargne. Pour une part minime encore, sous celui des investissements de capitaux privés venant du dehors. Le véritable effort constructif relève de l'intervention des pouvoirs publics et a eu pour aliment, presque unique, l'impôt.

L'économie dirigée en Indochine

Tout s'est passé, toutes proportions gardées, comme en U. R. S. S. pour la mise en œuvre du plan quinquennal. Les contributions élevées, mises à la charge des populations, ont absorbé la marge de profit des producteurs sans laisser aucune plus-value disponible pour l'accroissement de l'outillage privé, chaque individu vivant en deçà de ses besoins purement alimentaires.

Comment ces ressources ont-elles été utilisées ? Pour une très large part, à la création d'un outillage public, réseau de routes et de voies ferrées, dont l'intérêt présent est beaucoup plus politique ou touristique qu'économique et dont, en tout état de cause, l'extension ne correspond pas à l'état de développement parallèle de l'économie privée.

Une deuxième part, également importante, a été affectée à des œuvres d'assistance : hôpitaux, dispensaires, urbanisme, luttés contre les épidémies.

Enfin, une dernière part, plus modeste, a contribué, sous forme de travaux d'hydraulique agricole d'intérêt général, à l'augmentation directe de la production. Mais ces travaux, lorsqu'ils ont été effectués au Tonkin ou en Annam, n'ont pas eu d'autre résultat que de mettre à la disposition de la population, en perpétuelle croissance, une ration alimentaire à peu près constante, sans changement sensible dans les conditions matérielles de la vie des individus.

[157]

Politique de prestige et politique d'assistance

En résumé, la politique suivie à eu une double face. [Politique de prestige d'un côté. Politique d'assistance de l'autre. La colonisation a été comprise non pas comme une œuvre de création perpétuelle de richesses, mais comme un devoir de charité à l'égard des déshérités de la vie.](#)

Quoi qu'on puisse penser, à la lumière des faits précédemment exposés, de l'efficacité de cette politique pour résoudre le problème de la lutte contre la misère, elle ne pourrait, en toute équité, se défendre que si la métropole en assumait la charge en même temps que la responsabilité.

Nous avons vu qu'il n'en était rien. Cette politique d'assistance repose sur l'impôt et sur les emprunts dans la métropole dont la colonie paie les arrérages. Et la plus large part de ces contributions incombe à une fraction de la population qui n'en bénéficie pas, de telle sorte que nous imposons à une minorité l'assistance en faveur de populations habitant des régions éloignées de plusieurs centaines de kilomètres, avec lesquelles elle n'a guère que les contacts artificiels provoqués par l'intervention française.

La seule œuvre véritable de création de richesses, c'est en Cochinchine qu'elle a vu le jour. Mais les milieux officiels la considèrent comme suspecte, car cette œuvre a été accomplie sous le signe de la moyenne ou de la grande propriété.

Certes, tout ne fut pas sans reproche dans cette extension précipitée des rizières, Là, comme en tous pays, la formation du capital a vu le travail et l'épargne souvent brimés par la rapine, l'abus de pouvoir et la violence.

[158]

L'économie paysanne et l'usure

Mais, croit-on véritablement que ces maux soient évités dans, le régime de l'économie paysanne ? Insistons seulement sur l'un d'entre eux : l'usure.

Justin Godard déclare : « La petite propriété est rongée par un cancer effroyable : l'usure. Il y a des villages entiers qui sont tombés entre les mains d'un ou deux usuriers. »

Et Gourou ajoute : « Il faut organiser un crédit agricole qui mette à la portée des paysans un crédit à un taux raisonnable et décourage par là l'activité des usuriers. »

C'est là une illusion.

Dans un régime où le capital est divisé jusqu'à l'anéantissement et où, par suite, l'emprunteur n'a pas de gage à offrir, le seul crédit possible est le crédit personnel. Mais ce genre de prêt comporte de tels risques que seuls les usuriers, qui connaissent la situation matérielle des emprunteurs, peuvent l'aborder, en prenant une marge de profit exorbitante.

[Croire que l'usure est responsable de la misère du paysan, c'est confondre l'effet avec la cause. L'usure est un champignon vénéneux qui pousse sur la misère et il n'y pas de forme de crédit, soit mutuel, soit étatique qui la puisse éliminer.](#)

Nous pourrions tout aussi bien parler du jeu, des exactions des fonctionnaires indigènes chargés de collecter les impôts, toutes injustices que la misère générale favorise et qui contribuent à provoquer des inégalités non moins flagrantes que celles que l'on impute au régime capitaliste.

Telles sont donc, actuellement, les vues du gouvernement en ce qui concerne l'avenir économique de [159] l'Indochine : développement de l'agriculture dans les seules régions où la population est surabondante et en négligeant celles où l'aisance existe déjà, morcellement des grandes ou moyennes propriétés, encouragements à l'artisanat,

mais opposition à toute extension de l'industrie. En un mot, l'avenir de l'Indochine est entrevu sous forme de l'économie paysanne, agriculture ou artisanat, tous obstacles devant être dressés pour la création d'exploitations à étiquette capitaliste.

Le livre de P. Gourou : « Les Paysans du delta tonkinois », source d'inspiration officielle

De ces tendances officielles, il semble que l'on doive chercher l'inspiration dans les conclusions d'un livre récent sur *Les Paysans du delta tonkinois*, qui a fait beaucoup de bruit et dont nous avons déjà publié, au cours de cette étude, de larges extraits.

Chaque page du copieux volume de M. Gourou, constitue un accablant témoignage de la misère qui sévit au Tonkin. Nous avons déjà relevé ses observations concernant l'utilisation des hommes en remplacement des animaux de trait. Il s'est livré en outre à des études approfondies sur les budgets, des paysans. Sa conclusion est [qu'une famille de cinq personnes considérée comme aisée, vit avec 66 francs-papier par mois et qu'une famille pauvre doit se contenter de 37 fr. 50.](#)

De pareilles constatations, qui pourraient constituer un réquisitoire contre l'œuvre de colonisation française, ne provoquent cependant, chez cet observateur, aucune interrogation en ce qui concerne la valeur de la politique économique qui a été suivie.

[160]

La beauté et les charmes du delta tonkinois, d'après Gourou

Après avoir déclaré :

« On peut tenir pour établi que la population vit à la limite de la disette et de la misère », il trouve des accents pour vanter les beautés du delta et souhaiter qu'à l'humble paillote, où l'indigène vit dans une promiscuité affreuse avec les animaux, on ne substitue pas une maison en pierre ou en béton, qui ne s'harmoniserait pas avec les lignes sereines du paysage.

L'un des charmes les plus certains du delta, dit-il, est l'accord parfait qui s'est établi entre l'homme et la nature. Malgré sa misère, le paysan ne vit pas dans la laideur... [La population du delta vit dans le dénuement, mais non dans le désespoir...](#) Cette civilisation fait corps avec le milieu où elle s'est développée. »

La misère tonkinoise serait, d'après Gourou, un mal sans remède

Dès lors, il ne faut pas s'étonner des conclusions vraiment déconcertantes et décevantes qu'il tire de son étude : « Il ne semble pas que l'on puisse beaucoup améliorer le sort du paysan tonkinois, l'excessive densité de la population est un mal sans remède... » « [En ce pays trop peuplé, où la terre ne saurait nourrir le paysan plus généreusement qu'elle ne le fait aujourd'hui, il n'est pas permis d'espérer que l'aisance matérielle puisse un jour régner...](#) » Il y a là une véritable démission de l'intelligence que nous ne pouvons accepter.

Peut-on nier les lois du progrès technique ?

On demeure véritablement confondu, en effet, que la génération d'hommes actuels de notre pays, nés sous le signe de la technique, et lui étant redevables d'une [161]

amélioration des conditions de vie matérielle qu'aucune époque n'avait connue, affiche un pareil scepticisme à l'égard du progrès.

Il est à peine croyable que des esprits éminents prônent le retour à cette économie paysanne qui a été celle de l'Europe pendant des siècles durant lesquels elle a connu une stagnation à peu près complète en ce qui concerne le bien-être matériel des individus.

Niant ainsi la loi du progrès, ces esprits reprennent à leur compte des sophismes qui ont fait la célébrité de certains économistes du siècle dernier, mais dont l'expérience a montré la fausseté.

Les erreurs de Malthus et de Marx

Malthus croyait, en effet, très sincèrement, que l'humanité serait contrainte, pour nourrir ses excédents de population toujours croissants, après avoir épuisé les possibilités de la culture extensive, de lui substituer progressivement la culture intensive de moins en moins productive. Il en avait conclu que la pression de la population sur une terre trop étroite provoquerait la misère générale à défaut d'une limitation volontaire des naissances.

C'est de la même époque que date la vogue de la fameuse loi d'airain des salaires, suivant laquelle l'amélioration des conditions de vie de l'ouvrier devait être incompatible avec le régime capitaliste.

Toutes ces théories, toutes ces affirmations se sont révélées radicalement fausses. La population de l'Europe a doublé et il n'y a jamais eu de disette. La situation matérielle de l'ouvrier, en quelques dizaines d'années, s'est améliorée profondément. [C'est par le progrès technique que l'Europe et l'Amérique se sont évadées du dilemme dans lequel des économistes prétendaient les enfermer.](#) Avec le même effort humain, le volume de biens créés s'est trouvé multiplié.

[\[162\] Les mêmes problèmes se trouvent posés pour l'œuvre de colonisation. Sera-t-il donc nécessaire que nous repartions à la découverte de ces lois oubliées ?](#)

[Le progrès technique qui s'impose en Indochine est conditionné par la création d'un outillage privé qui requiert la formation d'une épargne. Il ne saurait donc s'accommoder de la politique économique que l'on se propose de promouvoir et qui est à base de production sans profit.](#)

Il semble que certaines théories actuellement en faveur dans les milieux occidentaux aient trouvé un terrain d'expérimentation dans nos colonies, en raison du penchant à l'assimilation qui est le propre du génie français. Ces conceptions s'inspirent, en effet, de la tendance qui se manifeste chez nous à développer le pouvoir d'achat des masses et à considérer l'épargne comme un obstacle au progrès.

Nous sommes ainsi amenés à revenir sur un sujet que nous nous sommes contentés d'effleurer, savoir l'influence de la répartition des revenus sur le développement économique du pays.

Peut-on songer à une redistribution des biens ?

Nous n'aurions pas jugé utile d'examiner les répercussions économiques d'une redistribution éventuelle des richesses, si nous n'avions pas trouvé dans des déclarations officielles l'amorce de projets de ce genre. Nous relevons, en effet, dans le discours déjà cité du gouverneur général Brévié, la phrase suivante :

« Tout sera mis en œuvre pour permettre aux fermiers d'accéder à la propriété du sol qu'ils cultivent depuis plusieurs générations, en Cochinchine notamment. J'envisage la

création d'un organisme pourvu d'un fonds de dotation spécial qui rachèterait les terres aux propriétaires actuels, les fermiers demeu- [163] rant sur le fonds, et continuant à payer en nature les fermages actuels, grâce auxquels ils acquerraient, au terme de quelques années, le droit de propriété... »

Ces déclarations sont à rapprocher des opinions émises par Gourou sur le même sujet :

« Il ne semble pas exclu que l'on doive envisager, dans des régions comme Thai-Binh, une sorte de loi agraire qui exproprie, moyennant une indemnité modérée, les grands propriétaires au profit des petits. »

Et il ajoute plus loin :

« L'entreprise la plus utile au paysan serait l'arrêt du développement de la grande propriété et même la suppression de celle qui existe, au besoin par des lois agraires, afin d'éviter que les maigres ressources que le cultivateur tire d'une terre trop étroite soient diminuées par un fermage. »

Voyons donc quelle est la situation à cet égard dans l'ensemble du Tonkin.

Répartition de la propriété au Tonkin

Il résulte de l'enquête effectuée par les Services agricoles de la colonie qu'il y a, dans le delta tonkinois, 16 millions de parcelles pour 1.200.000 hectares cultivés et la répartition de la propriété est la suivante :

- 586.000 propriétaires possèdent moins de 0 ha 36
- 283.000 propriétaires possèdent des propriétés comprises entre 0 ha 36 et 1 ha 80 de superficie ;
- 60.000 propriétaires possèdent des propriétés comprises entre 1 ha 80 et 3 ha 6 de superficie ;
- 20.000 propriétaires possèdent des propriétés comprises entre 3 hectares et 18 hectares de superficie ;
- [164] 800 propriétaires possèdent des propriétés comprises entre 18 hectares et 26 hectares de superficie ;
- 250 propriétaires possèdent des propriétés de plus de 36 hectares.

Répartition de la propriété en Cochinchine

En Cochinchine, la situation n'est pas très différente dans les vieilles provinces. Le 22 août 1937, le chef de la province de Gocong, dans son discours de réception du gouverneur général Brévié, donnait des indications sur la répartition de la propriété sur son territoire :

« Il ne faudrait point penser pour autant que nous nous trouvons ici en présence d'une société de forme féodale et d'une masse de « dân » asservie par une minorité de privilégiés de la fortune. Sur 4.300 propriétaires inscrits aux rôles fonciers de la province, 4.200, soit plus des neuf dixièmes, cultivent de 1 à 20 hectares, 9 seulement possèdent plus de 500 hectares. »

Sans doute, dans les provinces où la colonisation est de fraîche date, la moyenne et grosse propriété sont beaucoup moins exceptionnelles. Mais la division s'opère naturellement avec la plus grande rapidité, en raison du grand nombre de naissances et de la répartition égalitaire des successions entre tous les enfants d'une même famille.

On se demande comment, dans ces conditions, les Pouvoirs publics peuvent escompter un effet quelconque d'une redistribution des biens qui, d'ailleurs, du simple point de vue du droit des individus, paraît assez difficile à légitimer.

On sait que, même dans les pays occidentaux où la propriété acquise est cependant un fait incontestable, [165] le lieu commun démagogique suivant lequel il y aurait du bien-être pour tous si l' avoir des riches pouvait être distribué aux pauvres, ne résiste pas à l'examen le plus superficiel.

A fortiori, dans un pays comme l'Indochine, et principalement dans le nord de la colonie, où la propriété n'existe pas au sens économique du mot, il paraît superflu de démontrer l'inanité de pareilles solutions.

La crise mondiale fut-elle imputable à une mauvaise répartition des revenus ?

Aussi bien la thèse très en faveur aux U. S. A., suivant laquelle la crise mondiale aurait pour cause essentielle une mauvaise répartition des revenus ne s'appuie pas sur des raisonnements aussi sommaires. Si le capital, disent les Américains, se voit attribuer une part de revenu excessive, ceux qui le détiennent peuvent ne pas en trouver l'emploi pour des dépenses de consommation, parce que leurs besoins essentiels sont déjà amplement satisfaits, et parce que la production se révèle momentanément incapable de leur offrir des articles différents qui éveillent un nouveau besoin de jouissance.

Ils sont alors tentés d'affecter la majeure partie de leurs revenus à des investissements qui augmentent le potentiel de la production. La quantité de biens de consommation mis à la disposition de la communauté se trouve ainsi accrue. Mais les travailleurs, dont le pouvoir d'achat, dans le même temps, s'est développé dans une moindre proportion, n'ont pas la possibilité de se procurer ces nouveaux articles, quels que soient leurs besoins réels.

Ce déséquilibre chronique engendre donc une véritable crise de sous-consommation dont on ne peut triompher qu'en augmentant le pouvoir d'achat des [166] masses, car ces dernières consacrent à l'épargne une plus faible part de leurs revenus que les détenteurs du capital.

Sans nous arrêter à discuter si une semblable théorie peut être admise en Amérique, il est facile de montrer que dans un pays aussi faiblement évolué que l'Indochine, elle s'écroule devant les faits.

La situation que nous venons d'analyser dans les vieux pays tient, en réalité, à deux causes différentes.

La première est que, au fur et à mesure que les moyens de production se développent, il est nécessaire de susciter de nouveaux besoins pour que ceux dont les revenus se trouvent accrus soient tentés de consommer au lieu de thésauriser ou d'épargner.

Il n'est pas niable, en effet, qu'il y existe une classe privilégiée qui, à certains moments, peut se trouver embarrassée pour dépenser tous ses revenus.

Le deuxième est que, dans les mêmes pays, la classe ouvrière peut être considérée comme ayant ses besoins élémentaires (nourriture, habillement, logement) satisfaits. Il est donc légitime de penser que toute amélioration du pouvoir d'achat de cette classe ne se traduit pas par une augmentation automatique de la consommation. Un changement dans la répartition des revenus en sa faveur ne provoque donc pas

nécessairement un fléchissement important de l'épargne et, par suite, du potentiel de production.

Dans un pays au développement embryonnaire comme l'Indochine, les possédants — c'est-à-dire en fait les propriétaires riziculteurs, ne sont, au contraire, nullement dans l'embaras pour trouver des occasions raisonnables de dépenser. Il y a un tel écart, en effet, même parmi les plus favorisés, entre le volume des besoins les plus élémentaires et la mesure dans laquelle il leur est possible d'y satisfaire, qu'on ne court [167] guère le risque de voir la production s'égarer dans des directions où elles ne trouveraient pas une contrepartie parmi les acheteurs.

Les exagérations du capitalisme en Cochinchine

Ce cas s'est cependant produit en Cochinchine, il y a une dizaine d'années, à la suite de l'attribution de concessions domaniales dans des régions de mise en valeur particulièrement facile ; les bénéficiaires, qui n'étaient pas toujours les indigènes les plus méritants, se sont vus ainsi brusquement, lorsque les cours du riz ont monté, en possession de revenus qui excédaient notablement leurs besoins. Ils ont alors procédé à des extensions de leurs rizières dans les régions où l'équipement hydraulique insuffisant vouait leur effort à un échec assuré, ou bien encore ils se sont lancés, sans discernement et sans aucune aptitude technique, dans des entreprises industrielles ou commerciales qui, toutes, ont périclité.

Mais ce cas a été l'exception. Ces erreurs ou ces défaillances individuelles ne sauraient ternir l'œuvre magnifique accomplie par ailleurs. Car, la prospérité actuelle de l'Indochine repose, il faut le répéter, presque entièrement sur la mise en valeur des terres vierges de l'Ouest cochinchinois par des colons indigènes hardis et persévérants. Si donc, à l'origine de la propriété, il y a eu des actes et des procédés discutables, le service qui a été rendu à la communauté par cet accroissement du patrimoine collectif a effacé, en quelque manière, l'immoralité de cette origine.

En résumé, le progrès économique d'un pays est fonction non seulement du montant global de la plus-value restant entre les mains des producteurs après le déroulement d'un cycle normal de production, mais encore du mode de répartition de cette plus-value. Si [168] elle est distribuée également entre tous les individus, ce qui est pratiquement le cas de l'économie paysanne, son effet pour stimuler la production demeure nécessairement limité.

Il y a là une notion dont on peut donner une idée assez juste au moyen d'une comparaison empruntée à la science de la thermodynamique.

La notion de qualité dans les problèmes économiques

Assimilons par la pensée la plus-value globale à une quantité déterminée d'énergie. Nous pouvons utiliser cette quantité d'énergie provoquée par exemple par le frottement de deux corps l'un contre l'autre à élever de 0° à 100°, la température de 100 grammes d'eau ou tout aussi bien à élever de 0° à 10° la température d'un kilogramme d'eau.

Les quantités d'énergie thermique ainsi accumulées dans ces deux masses d'eau s'expriment quantitativement par le même nombre. Est-ce à dire qu'elles soient équivalentes ? Nullement. On peut envisager de transformer la seconde de ces quantités d'énergie thermique en énergie mécanique ou électrique, puis de la faire passer à nouveau sous la forme d'énergie thermique prévue dans le premier cas. Mais la réciproque n'est pas vraie. Le cycle est irréversible. C'est en introduisant la [notion de qualité](#) dans les problèmes de transformation d'énergie que Carnot a pu découvrir le fameux principe qui est à la base de la théorie des machines à vapeur.

Cette idée permet de mieux comprendre certains phénomènes économiques. Théoriquement, une épargne de mille francs sur la tête d'un individu a la même « vertu efficace » que mille épargnes de 1 franc réparties sur mille personnes. Mais, pratiquement, la première seule a une valeur d'utilisation. Il n'est donc pas exact de dire que la transmission de pouvoirs d'achats d'une classe à une autre soit sans importance au point de vue de la production.

Dans un récent numéro de *l'Information*, nous avons lu un communiqué suggestif à ce sujet.

Amenusement de la richesse en France

« M. Germain-Martin, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien ministre des Finances, vient de faire une communication fort intéressante sur les transferts anormaux des capitaux à l'intérieur de la nation.

Il désigne ainsi les prélèvements très lourds opérés par l'impôt qui détruisent la fortune acquise et devraient enrichir les masses au détriment des anciens capitalistes.

En fait, la fortune de la France a été amenuisée. De 1929 à 1936, la valeur de la propriété immobilière est tombée de 270 milliards en 1929 à 160 milliards en 1936. La situation a été aggravée en 1937.

Les petites et moyennes entreprises sont les plus atteintes. Dans toutes les branches de l'activité, il y a une prolétarianisation des classes moyennes qui étaient un réservoir d'énergie. Le nombre des assujettis à l'impôt global a diminué en trois ans de 450.000 unités sur 2 millions.

Notre appauvrissement national est certain ; il est, pour une large part, à l'origine des difficultés de la trésorerie, qui ne peut plus être soutenue par un marché largement approvisionné.

La gêne financière s'ajoute aux maux inhérents à une production ralentie. Elle provoque la vie chère, la perte de la valeur de la monnaie, alors que le déficit [170] de la balance commerciale est de 10 milliards de janvier à fin août 1937.

[L'esprit égalitaire a opéré un transfert de richesses qui n'a profité à personne. A persister dans ces méthodes, on réalisera sûrement l'égalité dans la misère.](#) »

Il ressort donc de ces chiffres que les théories que nous avons exposées plus haut par lesquelles on a cru pouvoir justifier la politique de la N. R. A. aux U. S. A. paraissent contredites par les faits dans notre pays où, cependant, la richesse acquise existe.

Comment donc pourrait-on songer à les appliquer à notre Indochine, alors que dans cette colonie, la propriété n'a pas encore eu le temps ni les moyens de se constituer ?

Le nivellement des revenus opposés à l'épargne

[En résumé, tous les efforts doivent tendre, dans un pays neuf, à favoriser la création d'une épargne productive, et ce résultat ne peut être obtenu par un nivellement des revenus.](#)

Il ne faut donc pas se contenter de travailler pour la masse. Il faut songer surtout aux classes moyennes qui produiront les élites susceptibles par leur épargne, leur intelligence et leur esprit d'entreprise, de tirer parti des richesses latentes du pays.

Le rôle à jouer par les classes moyennes

Avec les intentions les plus louables, nous interdisons à ce tiers état en formation tout espoir en des destinées meilleures. Nous avons déjà montré que la nouvelle

réglementation du travail, pour protéger les travailleurs contre les abus de certains employeurs indigènes, allait porter une sérieuse atteinte à l'institution [171] du tâcheronnat qui représentait une véritable école de chefs d'industrie.

Quoi qu'en pensent les théoriciens du droit nouveau, notre civilisation reste une civilisation de la qualité. La vie d'un Pasteur importe plus à l'humanité que des millions d'existences aux réactions purement animales. Des capitalistes peuvent être amenés à effectuer des dépenses qui restent interdites à une masse d'épargnants disposant chacun de sommes modiques.

L'erreur principale des économistes est de ne pas réserver à l'initiative individuelle sa véritable part. En présence de circonstances rigoureusement semblables, économiquement parlant, l'homme peut réagir de façons entièrement différentes, suivant son état d'esprit, ses besoins, ses espérances. Si l'humanité n'était guidée que par le sens du développement de l'espèce, comme le sont, par exemple, les fourmis ou les abeilles, les lois économiques pourraient être assimilées aux lois physiques.

Les mouvements des astres obéissent à des lois inéluctables : leurs actions et réactions composent un état d'équilibre dynamique qui a un caractère de nécessité. Il y a, par contre, une infinité de systèmes économiques possibles. La loi de la gravitation universelle n'a pas son équivalent pour les rapports entre les êtres vivants. Ces rapports sont purement conjecturaux.

Chaque époque, chaque civilisation offre une image différente du monde. Et de nouvelles expériences se poursuivent sous nos yeux.

L'humanité, l'histoire le prouve, s'adapte aux régimes les plus paradoxaux. Il n'y a pas d'échelle commune pour comparer plusieurs systèmes économiques. Aucun ne peut revendiquer la prééminence. Leur valeur est entièrement subjective. En résumé, le propre de la mentalité humaine est d'être douée d'initiative et de liberté et de choisir entre plusieurs attitudes [172] possibles celle qui correspond au maximum de satisfactions pour le minimum d'efforts. Mais l'échelle des besoins individuels a un caractère parfaitement arbitraire. Elle varie avec les temps, les lieux, les influences extérieures.

S'il est donc vrai qu'une production déterminée crée des pouvoirs d'achat pour une valeur équivalente, il n'est pas exact que la répartition de ces pouvoirs d'achat soit indifférente pour les progrès de l'humanité.

Bannissons donc les affirmations doctrinales et penchons-nous sans jugement *a priori*, sans parti-pris d'assimilation sur ce problème ardu de la colonisation qui nous est proposé en laissant la plus large part à « l'humain ».

Et c'est là que « l'économique », principal domaine exploré par nous jusqu'ici, se trouve rejoindre « le politique », dont il faut bien, pour terminer, que nous disions quelques mots.

L'Indochine n'est pas un laboratoire de sociologie où la nation tutrice peut poursuivre en vase clos, suivant son inspiration ou son caprice, les expériences que lui suggèrent ses idées politiques du moment. Nos protégés, l'oreille tendue aux échos qui viennent du dehors, n'acceptent pas, sans les discuter, les « slogans » où les impératifs catégoriques qui résument présentement la doctrine de colonisation de la métropole.

L'élite annamite, parfaitement informée des réussites du Japon, de la Chine, puis du Siam, et des Philippines dans le domaine de l'industrie, se demande si c'est bien dans l'intérêt des indigènes que les pouvoirs publics prononcent en Indochine l'interdit contre cette même industrie.

Si le devoir de la France est d'épargner à ses colonies d'inutiles et souvent cruelles expériences, il ne [173] faudrait pas qu'elle en prit prétexte pour refuser à ses protégés le bénéfice du premier principe de la déclaration des Droits de l'Homme dont elle se flatte pourtant d'avoir fait un article d'exportation, savoir : la liberté pour chacun de penser et d'agir dans la limite compatible avec le respect des lois.

La contradiction entre notre politique d'éducation et notre politique économique.

Et c'est alors qu'apparaît dans un jour saisissant la contradiction, et même l'inconséquence, de la politique d'éducation dont nous nous sommes faits les champions. Nous avons justement considéré qu'il était de notre devoir de donner aux Annamites susceptibles de se l'assimiler, non seulement l'instruction primaire et l'enseignement professionnel, mais encore la culture secondaire. Nous avons ouvert des facultés, créé des écoles supérieures. Nous accordons, généreusement, aux plus dignes des bourses d'études dans la métropole et, déjà, plusieurs sujets d'exception ont franchi, par concours, l'accès de nos grandes écoles d'ingénieurs, Polytechnique, Centrale, etc.

Nous sommes entrés dans cette voie plus hardiment qu'aucune autre nation colonisatrice, sans trop calculer que ces élites hâtivement émancipées pouvaient prétendre trancher, un jour, le cordon ombilical qui rattache leur patrie à la nôtre.

Mais alors que nous préparons ainsi l'avènement d'une jeunesse intellectuelle, avide de savoir, mais plus impatiente encore de jouer un rôle, notre politique économique rétrécit ses horizons dans le cadre étriqué du paysannat agricole et de l'artisanat où les valeurs nouvellement créées ne sauraient trouver un emploi.

Ayant ainsi rejeté ces élites du processus de la pro- [174] duction, nous ne devrions pas nous étonner de les voir encombrer les carrières dites libérales et administratives. Il serait encore moins juste de les en blâmer, car c'est nous-mêmes, en les contraignant au métier d'avocat sans cause et de fonctionnaire sans avenir, qui préparons une génération d'aigris et de ratés, levain des troubles politiques du lendemain.

Le problème des élites indigènes

L'industrialisation peut précisément offrir à cette classe nouvelle des emplois qui la préparent aux destinées qu'elle ambitionne. Elle doit faciliter le recrutement parmi les hommes d'affaires, de ces cadres et de ces chefs qui coopéreront graduellement à la gestion des affaires publiques. Et si cette industrialisation se réalise conformément aux souhaits que nous avons exprimés, si elle devient le véritable prolongement des activités similaires de la métropole, elle suscitera un tel courant d'échanges intellectuels, moraux, techniques et financiers entre les cadres français et annamites, que le problème capital de l'intégration des élites annamites dans le milieu français se trouvera résolu.

Les velléités d'indépendance, les aspirations autonomistes céderont devant le faisceau compact des intérêts réciproques qui se seront noués. La prospérité de la France et celle de l'Indochine seront une seule et même chose et les richesses de l'une et de l'autre feront vraiment partie du même patrimoine.

L'école des colonies

Le service le plus éclatant que peut rendre à ses protégés un peuple colonisateur est de leur éviter les coûteuses et parfois sanglantes expériences qu'il a vécu [175] lui-même. Mais, par un retour inverse, la haute mission qu'il assume doit l'amener à réfléchir sur ses propres destinées et, peut-être, à trouver dans une direction nouvelle le chemin qu'il cherchait à tâtons.

Aux colonies, les problèmes sont simples, les buts clairement définis, le champ d'application libre, l'autorité gouvernementale indiscutée. Si de nouvelles relations doivent régir demain les rapports entre le capital et le travail, est-il interdit de penser

que la leçon puisse nous être enseignée par notre magnifique possession d'Extrême-Orient, où nous avons un monde entièrement neuf à construire ?

Suite :

Au surpeuplement un remède : l'industrialisation (*Annales coloniales*, 6 décembre 1937).

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bernard-Industrialiser_'IC.pdf

L'Avenir économique de l'Indochine, *France-Illustration*, juin 1949.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bernard-Avenir_eco_IC.pdf